

**INÉGALITÉS D'EMPLOI ET DE REVENU
LES ANNÉES QUATRE-VINGT-DIX**

Deuxième rapport annuel du CSERC

Le Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts est composé de :

Pierre CABANES (Président)
Conseiller d'Etat, secrétaire général du groupe Thomson

Paul CHAMPSAUR
Directeur général de l'INSEE

Jean-Marie DELARUE
Conseiller d'Etat, vice-président du CNIS

Bruno DURIEUX
Ancien ministre

Henri GUAINO
Commissaire au Plan

Jean-Luc GAFFARD
Professeur des Universités, Université de Nice-Sophia Antipolis

François MONIER
Conseiller maître à la Cour des Comptes

Michèle PUYBASSET
Conseiller d'Etat

Raymond SOUBIE
Président d'Altédia

Le Conseil est assisté par :

Michel DOLLÉ, Rapporteur général
Jean-Michel HOURRIEZ, Rapporteur
Yannick L'HORTY, Rapporteur
Pierre RALLE, Rapporteur
Patricia ROUTIER, Documentaliste
Marie-Christine THOMAS, Documentaliste

Le secrétariat du rapport a été assuré par Michèle FATACCIOLI
et Françoise LEVELEUX.

Sommaire

Avertissement	3
Synthèse	4
Chapitre I L'emploi et le chômage	13
Les réorientations de la politique de l'emploi	14
Un marché du travail plus réactif ?	24
Une croissance plus riche en emploi ?	33
Le chômage s'est généralisé dans les années quatre-vingt-dix	39
Chapitre II Les inégalités	46
Les salaires	46
Les revenus	52
Conclusion	61
Chapitre III L'emploi et les revenus des jeunes	62
Une insertion plus tardive sur le marché du travail	62
Emploi et chômage des jeunes	64
Fragilité de l'emploi et des revenus	69
Un écart croissant entre revenu des ménages jeunes et plus âgés	71
La montée de la pauvreté chez les jeunes	72
Conclusion	75
Bibliographie	76

AVERTISSEMENT

Le Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts a adopté le présent rapport le 2 décembre 1996.

Ce rapport a été remis le 10 décembre au Premier ministre et aux Présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, conformément au décret régissant le mode de fonctionnement du CSERC.

Le premier rapport annuel du CSERC : « INÉGALITÉS D'EMPLOI ET DE REVENU - MISE EN PERSPECTIVE ET NOUVEAUX DÉFIS » portait sur une analyse de longue période, depuis le début des années soixante-dix.

Le CSERC a également publié, en juin 1996, un rapport établi à la demande du Premier ministre sur « L'ALLÈGEMENT DES CHARGES SOCIALES SUR LES BAS SALAIRES ».

Le second rapport annuel du CSERC : « INÉGALITÉS D'EMPLOI ET DE REVENU - LES ANNÉES QUATRE-VINGT-DIX » analyse les relations entre la formation des revenus, l'emploi et la croissance. Il s'attache à montrer comment les évolutions macro-économiques récentes et les disparités d'emploi et de revenu sont liées. Ces relations sont à l'évidence complexes ; le rapport en présente les aspects les plus significatifs. Les évolutions récentes ne peuvent se comprendre qu'avec un peu de recul. C'est pourquoi le présent rapport couvre la première moitié des années quatre-vingt-dix.

SYNTHÈSE

Les années quatre-vingt-dix ont connu un net ralentissement de l'activité jusqu'à la récession de 1993, la plus sévère que l'économie française ait enregistrée depuis cinquante ans. La courte reprise de 1994 a été suivie d'un fléchissement de la croissance en 1995 qui s'est accentué en 1996. Globalement, la première moitié des années quatre-vingt-dix est ainsi caractérisée par une faiblesse de l'activité sans précédent et par une instabilité conjoncturelle grandissante.

Cette évolution d'ensemble n'est pas propre à la France. Elle est commune à l'ensemble des pays d'Europe continentale. Selon l'OCDE, le Produit Intérieur Brut (PIB) effectif est, dans la plupart des pays d'Europe, inférieur en 1996 au PIB potentiel, c'est-à-dire au niveau qui aurait été observé si les capacités de production avaient été normalement utilisées.

De 1990 à 1995, le PIB français a augmenté en moyenne annuelle de 1,1 %. Cette croissance est comparable à celle de la plupart des autres pays européens, notamment l'Italie (1,2 %) ou le Royaume-Uni (1,2 %). La croissance de l'Allemagne, et de certains pays qui lui sont très liés, a été supérieure, du fait de la réunification allemande. Il en est de même de la croissance aux Etats-Unis (1,9 %).

De 1991 à 1995, la France a perdu environ 180 000 emplois. Au cours de la même période, le Royaume-Uni en a perdu 500 000, l'Italie 1,2 million et l'Allemagne 1,6 million ; le Japon en a créé 900 000 et les Etats-Unis 7,3 millions.

Dans cette période de croissance faible, l'emploi global s'est contracté (150 000 personnes entre 1990 et 1995). Les effectifs des emplois non marchands, au sens des comptes nationaux, ont progressé (560 000 entre 1990 et 1995) du fait du développement des emplois aidés (tels que les contrats emploi solidarité -CES-) et des emplois familiaux. Au contraire, le nombre des salariés dans les secteurs marchands non agricoles s'est sensiblement réduit. Il a diminué de 350 000 entre 1990 et 1995.

Les années quatre-vingt-dix sont marquées par la forte montée du chômage en France, qui touche 3,1 millions de personnes en mars 1996 contre 2,3 millions en début 1990. Le chômage continue d'affecter le plus lourdement les catégories les plus fragiles sur le marché du travail (personnes peu qualifiées, jeunes, femmes) et, fait nouveau, il se diffuse dans l'ensemble de la population.

Le recul des effectifs salariés dans les secteurs marchands aurait pu être plus important compte tenu de la faiblesse de l'activité économique. En d'autres termes, une forte baisse des gains de productivité apparente du travail est intervenue à partir de 1993, les effectifs salariés employés dans les secteurs marchands non agricoles seraient supérieurs d'environ 300 000 à 400 000 à ceux attendus au vu des évolutions passées. Le phénomène est essentiellement localisé dans les secteurs non industriels et en particulier dans les services marchands.

Les années récentes ont connu une reprise de la baisse de la durée effective du travail, essentiellement du fait du développement du temps partiel. La majeure partie des effectifs « supplémentaires » s'explique par cette forme de partage du travail. Plus que d'un enrichissement de la croissance en emploi, il conviendrait dès lors de parler d'un enrichissement de la croissance en effectifs.

Une explication complémentaire de l'évolution des effectifs peut être recherchée dans celle du coût du travail. D'une manière générale, la modération du coût du travail, sensible tout au long des dix dernières années, peut conduire progressivement à une moindre substitution du capital au travail. Mais ceci ne peut expliquer le profil atypique des effectifs dans les toutes dernières années. En revanche, la période récente a connu un abaissement spécifique du coût du travail pour les bas salaires. Les allègements généraux sont encore trop récents pour avoir produit tous leurs effets potentiels (CSERC, 1996b). De ce point de vue l'enrichissement du contenu en emploi de la production devrait se poursuivre dans l'avenir.

Un ralentissement des tendances à long terme de la productivité globale des facteurs et de la productivité apparente du travail est également à l'oeuvre. Certaines analyses considèrent que ce ralentissement est lié à celui du PIB, les périodes de croissance lente engendrant une moindre mise en oeuvre des progrès techniques. Dans ce cas, le ralentissement récent de la productivité ne serait pas

extrapolable à l'ensemble du cycle économique et plus particulièrement à une éventuelle phase de reprise durable de la croissance.

La part de la rémunération des salariés dans la valeur ajoutée avait retrouvé, au début des années quatre-vingt-dix, un niveau comparable à celui qui prévalait dans les années de croissance précédant le premier choc pétrolier. Elle est restée très stable au cours des années quatre-vingt-dix malgré l'importance des fluctuations de l'activité.

Cependant, le niveau élevé des taux d'intérêt réels, jusqu'en 1995, conduit à limiter la profitabilité des entreprises, c'est-à-dire l'écart entre le rendement des investissements physiques et des investissements financiers. De ce fait, comme en raison de la faiblesse de la demande, l'investissement productif a été notablement déprimé dans les années quatre-vingt-dix. De 1993 à 1996, le taux d'investissement s'est maintenu à son niveau le plus faible sur les trente dernières années. Les capacités d'autofinancement des entreprises ont été largement affectées à d'autres emplois qu'à l'investissement en France, notamment au désendettement. La baisse des taux d'intérêt nominaux et réels enregistrée depuis l'été 1995 (environ 1,5 % pour les taux d'intérêt réels à long terme) a contribué de façon sensible à la remontée de la profitabilité en 1996.

Dans un contexte de modération salariale, les revenus d'activité des ménages ont peu progressé, contrairement aux revenus de la propriété (même si ceux-ci ont ralenti depuis 1993). Contrairement à ce qui avait été observé dans les années quatre-vingt, les inégalités de niveaux de vie s'accroissent entre 1989 et 1994. Cette évolution marque une inflexion des tendances observées au cours des années quatre-vingt et analysées dans le premier rapport du CSERC (1996a). Elle est partiellement due à la différence de conjonctures entre le début et la fin de période. Elle traduit aussi la prolongation de tendances lourdes : détérioration de la situation des familles monoparentales, difficultés accrues pour les ménages jeunes, amélioration du niveau de vie des retraités.

La stabilité de la part de la rémunération des salariés dans la valeur ajoutée est assez atypique dans un contexte de ralentissement conjoncturel prononcé et paraît singulière au regard de l'expérience passée. Dans une économie où les ajustements de l'emploi ou des salaires à la situation conjoncturelle sont lents, la part de la rémunération des salariés dans la valeur ajoutée tend à s'accroître lors d'un ralentissement de l'activité, au détriment de la part de l'excédent brut d'exploitation. A l'inverse, la part salariale se réduit lors de la reprise. Ce mouvement traditionnel stabilise naturellement l'activité en soutenant la consommation en période de ralentissement et en la modérant lors de la reprise. La plus grande stabilité du partage de la valeur ajoutée constatée au cours des années quatre-vingt-dix proviendrait ainsi d'une sensibilité accrue de l'emploi et des salaires aux inflexions de la croissance.

Les effets contrastés de la flexibilité du marché du travail

Durant les années quatre-vingt ont été mises en place les conditions d'une flexibilité nettement accrue du marché du travail. Cette expression est entendue ici au sens de l'ensemble des changements intervenus dans le fonctionnement du marché du travail dont l'objectif est de faciliter l'adaptation de l'offre et de la demande de travail. Ils ont notamment pour effet de rendre l'emploi ou les salaires plus sensibles aux inflexions conjoncturelles. Ces changements concernent notamment la nature des emplois et des contrats de travail, les modalités de fixation de la durée du travail, les procédures d'embauche et de licenciement, les modes de fixation des rémunérations. Ces orientations ont été poursuivies au cours des années quatre-vingt-dix, en particulier à l'occasion de la loi quinquennale sur l'emploi de décembre 1993.

Cette flexibilité accrue concerne principalement les contrats de travail. L'embauche sous forme de contrat à durée déterminée est devenue la forme dominante dans les entreprises. Dès le milieu des années quatre-vingt, c'était déjà le cas pour les jeunes. Durant les années quatre-vingt-dix, ces contrats sont utilisés fortement pour l'embauche des salariés dans la tranche d'âge des 25 à 49 ans. Par ailleurs, le travail à temps partiel, le recours aux missions d'intérim, au chômage partiel et aux formes d'horaire flexible se sont très largement développés.

La nouveauté des années quatre-vingt-dix est un net accroissement, à partir de 1992, du recours au temps partiel. Les effectifs à temps partiel avaient augmenté de 800 000 du début des années quatre-vingt au début des années quatre-vingt-dix. Ils augmentent d'autant entre 1992 et 1996. Le recours

accru au temps partiel est, ainsi qu'il l'a été souligné précédemment, à l'origine d'une moindre détérioration de l'emploi dans la période récente. L'utilisation du temps partiel par les entreprises a été fortement encouragée par des dispositions légales et des allègements de charges.

Le développement tendanciel de l'emploi à temps partiel correspond en partie à un souhait d'une fraction de la population active. Le temps partiel se développe également en raison de la faiblesse de l'activité économique et il est aussi ressenti comme « contraint ». Un nombre croissant de personnes interrogées déclarent souhaiter travailler davantage et pour certaines engagent des recherches en ce sens. Il s'agit donc, en partie, d'une forme de sous emploi selon les définitions retenues par le Bureau International du Travail. Elle est en forte croissance : sur 3,6 millions de personnes travaillant à temps partiel en mars 1996, près de quatre sur dix souhaiteraient travailler davantage. En 1990, elles n'étaient que trois sur dix dans ce cas. La croissance du temps partiel contraint est particulièrement sensible chez les hommes et pour les jeunes de moins de trente ans. En 1996, 11 % des moins de 30 ans qui travaillent seraient en situation de sous emploi contre 6 % des personnes âgées de 30 à 49 ans. La France est ainsi, au sein de l'Europe, le pays où la part de l'emploi à temps partiel involontaire dans l'emploi total est la plus élevée alors que l'emploi à temps partiel est loin d'atteindre la place qu'il occupe dans certains pays européens.

Le mouvement de longue période d'extériorisation des fonctions tertiaires au sein des entreprises industrielles, le recours accru à la sous-traitance, l'utilisation importante de l'intérim, ont contribué au développement d'un tertiaire d'entreprise dont l'activité est plus directement en phase avec l'activité industrielle. Ces tendances ont ainsi pour contrepartie de concentrer, au sein des entreprises industrielles, la partie la plus stable de la force de travail qu'elles mettent en oeuvre. L'emploi industriel continue de s'ajuster à la variation du niveau d'activité avec des délais peu raccourcis ; l'emploi dans les services devient plus sensible à la variation d'activité, en particulier dans les services marchands aux entreprises.

Dans les années récentes, les secteurs non industriels ont connu des fluctuations de la production plus amples que par le passé et davantage en phase avec celles de l'industrie. Or, la part des salaires dans la valeur ajoutée est restée plus stable dans les secteurs marchands non industriels que dans l'industrie, où le profil conjoncturel classique s'est davantage maintenu. La réputation d'inertie conjoncturelle des services et son corollaire de stabilisateur de l'activité ne sont plus confirmés par les faits. Les services ont ainsi nettement perdu en spécificité dans les années récentes : ils ne sont plus abrités des fluctuations conjoncturelles et y ajustent plus rapidement les niveaux de l'emploi et des salaires.

L'intérim a permis des ajustements très importants des effectifs entre 1991 et 1992 au début de la phase de ralentissement, puis lors de la courte reprise de 1994. Les effectifs de l'intérim se sont accrus de 34 % en 1994, après une baisse de 20 % en 1992-1993. Par ailleurs, les contrats à durée déterminée représentent un mode de recrutement plus important dans les entreprises des services et commerces que dans l'industrie ; ceci est renforcé par le fait que les durées des contrats y sont en moyenne plus courtes. Enfin, le travail à temps partiel s'est développé le plus dans le tertiaire.

A cette sensibilité plus grande de l'emploi à l'évolution conjoncturelle s'ajoute-t-il une flexibilité plus grande des rémunérations ? Celle-ci a été recherchée dès le début des années quatre-vingt, notamment au travers de la désindexation des salaires et du développement des mécanismes d'intéressement et de participation. Néanmoins, les données disponibles ne permettent pas de conclure sur les effets macro-économiques de ces évolutions, qui sont probablement plus faibles que ceux relatifs à la flexibilité de l'emploi. Il est, au demeurant, difficile de séparer dans l'évolution des salaires une sensibilité conjoncturelle spécifique en dehors de la flexibilité accrue des contrats de travail. Même s'il représente encore une part faible du stock d'emploi (5 % environ de l'emploi salarié des secteurs marchands), le recours aux contrats à durée déterminée peut ainsi conduire, en redéfinissant plus fréquemment les contrats de travail, à limiter la progression des salaires à l'ancienneté pour les salariés concernés.

Gagnant en flexibilité au cours des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, l'économie française a-t-elle gagnée, de ce fait, en possibilité de croissance et d'emploi ? A cette question cruciale, on ne peut qu'apporter des éléments de réponse prudents. Les effets de la flexibilité du marché du travail sont, de

fait, observés sur une période, les années quatre-vingt-dix, où l'activité économique a été faible, et très fluctuante.

A court terme, les entreprises doivent faire face à la variabilité de leurs débouchés. A plus long terme, elles doivent s'adapter à l'évolution des marchés, des techniques et des conditions de la concurrence. Cette nécessaire adaptation des entreprises ne doit pas se réduire à la seule flexibilité de l'emploi. Il est souhaitable que l'adaptation concerne de manière cohérente tous les aspects de la stratégie de l'entreprise. En particulier les formes d'organisation, les qualifications, la durée du travail, doivent s'ajuster continûment dans le cadre de négociations contractuelles. L'ajustement des effectifs (par arrêt des recrutements ou par licenciement), le transfert des contraintes sur les sous-traitants, sont des formes de flexibilité externe qui, dans bien des cas, sont un pis aller à l'absence de flexibilité interne des entreprises.

Les rigidités du marché du travail sont souvent évoquées comme l'un des facteurs qui a pu conduire à une création d'emploi insuffisante et à un taux élevé de chômage. De fait, face aux chocs d'offre des années soixante-dix (augmentation des prix du pétrole, plus faible croissance de la productivité des facteurs), la trop grande rigidité de la formation des salaires et de l'emploi a été négative. Elle a contribué à une croissance plus faible de la production et au maintien de progrès rapides de la productivité apparente du travail (notamment dans les secteurs tertiaires) et donc au total à la dégradation de la situation de l'emploi. Les travaux réalisés par l'OCDE ou la Commission des Communautés européennes ont souligné ce point. Ils ont aussi rappelé qu'une trop grande flexibilité, externe, de l'emploi peut être un frein aux efforts de formation interne des entreprises et conduire à une dégradation du capital humain.

En outre, les effets de la flexibilité du marché du travail dépendent de la croissance. Une forte flexibilité du marché du travail permet de prolonger les phases de croissance, sans buter rapidement sur un trop fort degré d'utilisation des capacités de production et une accélération des prix. Par contre, elle peut aggraver les phases de basse conjoncture en amplifiant le ralentissement de la demande des ménages. Ainsi, dans les années quatre-vingt-dix, la généralisation du chômage et sa plus forte variabilité à court terme sont parmi les facteurs qui peuvent expliquer, avec le niveau élevé des taux d'intérêt, l'attentisme de l'investissement en logement et la faiblesse de la consommation des ménages. De fait, le taux d'épargne des ménages a été plus élevé que ce que laissaient prévoir ses déterminants traditionnels, le revenu et l'inflation, et n'a pas joué son rôle contra-cyclique habituel. En sens inverse, la moindre détérioration des revenus d'entreprise a pu éviter que l'impact négatif sur l'investissement de la faiblesse de la demande soit renforcé par une détérioration de la rentabilité ou une accentuation des contraintes de financement.

Les effets de court terme et de long terme de la flexibilité accrue du marché du travail sont ainsi contradictoires dans une phase de ralentissement de l'activité. Réaction mieux adaptée à des chocs d'offre, la flexibilité du marché du travail a, en revanche, contribué à l'insuffisance de la demande qui a caractérisé les années récentes, notamment en France. Aussi le CSERC estime que, dans la période présente, il convient de promouvoir l'adaptation interne et négociée des modes de gestion des entreprises plus que le recours accru à une flexibilité externe de l'emploi.

Le rôle des politiques de l'emploi

Les années quatre-vingt-dix ont connu une montée en charge importante des efforts financiers engagés en faveur des politiques spécifiques pour l'emploi. Par ailleurs, comme il a été analysé précédemment, deux orientations majeures et nouvelles ont été développées : les incitations législatives et financières au développement du temps partiel, l'abaissement du coût du travail sur les bas salaires. Elles reposent toutes deux sur un effort financier important demandé à la collectivité. Ces orientations ont pour objectif commun de modifier le lien entre la croissance de la production et celle des effectifs. Les politiques spécifiques ou générales d'aide à l'emploi sont-elles adaptées à la nature du chômage français ? Sans apporter de réponse complète à cette interrogation, cinq points peuvent être soulignés.

En premier lieu, le niveau élevé du taux de chômage actuel résulte pour partie d'une insuffisance de la demande et n'est pas lié uniquement aux facteurs d'offre.

En deuxième lieu, une partie du chômage peut être expliquée par le faible niveau de qualification de la main-d'oeuvre française au regard de celle des pays du Nord de l'Europe. La France a un niveau de coût salarial moyen qui la rapproche des pays dont les monnaies sont, comme la sienne, stables par rapport au Deutsch Mark. Mais la qualification de sa main-d'oeuvre est plus proche des pays de l'Europe du sud ou des Iles britanniques, à coûts de main-d'oeuvre plus faibles et qui ont retrouvé dans les années récentes des marges de compétitivité par le change. Ce facteur conduit à souligner l'importance de l'effort de qualification de la main-d'oeuvre qu'il convient d'accomplir et l'importance de la qualité de la formation qu'il faudrait attacher aux dispositifs d'aides à l'emploi.

En troisième lieu, le niveau élevé du chômage français ne peut être imputé, de manière majeure, à un niveau trop élevé du coût du travail par rapport à celui connu en moyenne dans les pays industrialisés. De plus, le coût du travail n'est pas particulièrement élevé au niveau des bas salaires, y compris vis-à-vis des pays d'Europe du nord. Cependant, l'importance du chômage des personnes peu qualifiées, en France comme dans les pays européens du Nord, et l'importance relative de cette partie de la population active, en France plus que dans ces pays, justifient les politiques d'allègements des charges sociales sur les bas salaires.

En quatrième lieu, le chômage des jeunes est caractérisé par des taux d'entrée en chômage élevés, des chances d'en sortir plus faibles, une durée plus courte, une moindre stabilité de l'emploi, une rotation plus intense dans chaque état. Quel que soit le niveau de qualification, l'entrée d'un jeune dans la vie active est en effet synonyme d'une transition entre l'école et l'entreprise. Cette entrée est d'autant plus longue et « tâtonnante » que la formation initiale, scolaire ou universitaire, est dépourvue d'une expérience professionnelle. Dans ces conditions, le développement des aides à l'emploi reposant sur de la formation en alternance demeure une orientation souhaitable.

Finalement, plusieurs constats peuvent être faits. Tout d'abord, les politiques classiques d'aides ciblées à l'emploi ne conduisent qu'à « faire tourner les chômeurs » sans modifier sensiblement le niveau de l'emploi. Pour autant, ces politiques ont un double avantage. Elles peuvent éviter que des personnes s'éloignent durablement des processus de socialisation par le travail, et limiter l'érosion de capital humain, s'il est vrai que la difficulté à occuper un nouvel emploi s'aggrave avec la durée du chômage. Elles peuvent également contribuer à l'acquisition de compétences nécessaires à l'entrée ou au retour dans l'emploi. Ensuite, l'accent mis sur la formation en alternance depuis le milieu des années quatre-vingt, avec la réforme de l'apprentissage comme avec le développement de différents contrats en alternance, s'est maintenu dans les années quatre-vingt-dix. L'effort portant sur les publics cibles que constituent les jeunes et les chômeurs de longue durée a été amplifié à la fois en nombre de personnes concernées mais aussi en taux de subvention à l'emploi. Enfin, l'emploi non marchand dans les collectivités territoriales, les services publics et les organismes privés à but non lucratif a été développé de manière massive avec les contrats emploi solidarité (puis les contrats emplois consolidés) allant jusqu'à concerner au total 450 000 personnes à la fin de 1995.

Les nouvelles formes du chômage

Le fait que l'emploi réagisse plus aux variations de l'activité a interféré avec le chômage. Tout d'abord, le chômage s'est davantage diffusé au sein des différentes catégories de la population. Ensuite, il semble être devenu plus sensible aux inflexions conjoncturelles.

Si les personnes moins qualifiées, les femmes, les jeunes restent les catégories les plus touchées par le chômage, l'écart relatif des taux de chômage avec les autres catégories tend à se réduire au cours des années quatre-vingt-dix. Les taux de chômage relatifs entre régions françaises se sont également rapprochés dans les années quatre-vingt-dix. Les travailleurs peu qualifiés et peu diplômés, les femmes et les jeunes ont ainsi une part dans le chômage beaucoup moins importante en 1996 qu'à la fin des années quatre-vingt. Inversement, le poids des chômeurs masculins, adultes et qualifiés n'a jamais été aussi élevé. Cette diffusion du chômage alimente le mouvement de modération salariale et peut exercer également une pression à la hausse sur les taux d'épargne. Par ailleurs, en se généralisant à l'ensemble des catégories de main-d'oeuvre, la montée du chômage dans les années quatre-vingt-dix paraît de nature moins catégorielle et davantage macro-économique.

Le taux de chômage connaît de fortes variations autour de sa tendance depuis le milieu des années quatre-vingt. Ce phénomène renvoie à l'instabilité conjoncturelle mais il s'explique également par la plus forte sensibilité de l'emploi aux variations de la croissance et par l'inertie des taux d'activité. En effet, plus les taux d'activité sont inertes, plus le chômage est volatil. Or, l'inertie des taux d'activité est plus marquée en France que dans la plupart des pays de l'OCDE et est d'autant plus singulière que le ralentissement de la croissance a été très prononcé depuis le début de la décennie. La plus grande volatilité des taux de chômage qui en résulte exerce, elle aussi, des effets de retour sur la croissance : en alimentant l'incertitude sur les revenus futurs, elle contribue à la faiblesse de la demande et amplifie le ralentissement conjoncturel.

Les évolutions du taux d'activité sont importantes à prendre en compte pour juger des performances d'un pays en matière d'évolution du taux de chômage. Ainsi, par exemple, dans l'ensemble des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, le taux de chômage a moins progressé au Royaume-Uni qu'en France. Cependant, cela résulte plus des évolutions du taux d'activité que des performances en matière d'emploi. Au Royaume-Uni, le taux d'activité est en baisse depuis 1989-1990, surtout pour les hommes âgés de 25 à 54 ans. Cette évolution peut traduire un important développement, dans ce pays, du nombre de personnes en âge de travailler qui se déclarent découragées de rechercher un emploi.

L'évolution des taux d'activité en France avait été caractérisée par deux mouvements de sens contraire. Dans les années quatre-vingt, la prolongation des études, d'une part, l'abaissement de l'âge de la retraite et le recours intensif aux préretraites, d'autre part, ont conduit la vie active à se concentrer sur une période courte : de 25 à 54 ans. Par ailleurs, le taux d'activité féminine s'était sensiblement élevé et se rapprochait des taux des pays de l'Europe du nord. Ces tendances se sont prolongées dans les années quatre-vingt-dix, du côté du retard à l'entrée sur le marché du travail des jeunes comme du taux d'activité féminine (renforcé par le développement du temps partiel). Par contre, une inflexion s'est manifestée sur les formes du retrait d'activité en fin de vie active. Un moindre retour aux préretraites explicites s'est accompagné d'un développement des dispenses de recherche du travail avec maintien de l'indemnisation du chômage et des droits à retraite. Un dispositif de préretraites pour les personnes ayant cotisé plus de 40 ans (ARPE) a été mis en place dans le cadre de l'UNEDIC.

La situation difficile du marché de l'emploi a conduit, entre autres facteurs, les plus jeunes à retarder leur entrée dans la vie active. Le processus d'insertion dans l'emploi concerne maintenant largement la classe d'âge comprise entre 25 et 29 ans. C'est aussi celle qui est la plus touchée par le chômage. Ce sont les jeunes qui sont sortis le plus récemment du système scolaire qui connaissent le plus fort taux de chômage, et qui sont les plus sensibles aux fluctuations de la conjoncture. Leur situation dépend aussi, fortement, des politiques spécifiques d'aide à l'emploi.

La récurrence du chômage s'est accrue au cours des années quatre-vingt dix. Le développement des contrats à durée déterminée et de l'intérim conduit à des passages plus fréquents par le marché du travail. Les fins de contrat à durée déterminée prennent une place majoritaire dans les motifs d'entrée en chômage. En avril 1996, la part des chômeurs de longue durée (inscription continue depuis plus d'un an) était de 33 %. Un chômeur sur deux avait connu plus de douze mois de chômage au cours des dix-huit derniers mois ; deux sur trois depuis juillet 1993. Cette montée du chômage récurrent aggrave les inégalités face à l'emploi et risque de développer des phénomènes cumulatifs de perte de capital humain ou d'accroissement des difficultés d'insertion.

Dans la première moitié des années quatre-vingt-dix, la part des chômeurs de longue durée dans le total du chômage s'est accru pour revenir aux niveaux les plus élevés observés au milieu des années quatre-vingt. Cependant, c'est plutôt le chômage d'une durée comprise entre trois mois et un an qui s'est accru sur la période. De mars 1989 à mars 1995, le chômage mesuré dans les enquêtes emploi s'est accru de plus de 800 000 personnes (+ 40 %), dont plus de la moitié pour ces moyennes durées. De manière conjoncturelle, l'effet de la mise en place du contrat initiative emploi a pu jouer dans l'évolution des durées de chômage de mars 1995 à mars 1996. L'accroissement du nombre de chômeurs s'est porté sur les personnes au chômage depuis moins d'un an ou depuis plus de trois ans. Au contraire, le nombre de chômeurs baisse entre un et trois ans. Cette évolution illustre un des effets

pervers des dispositifs d'aide comportant un seuil en terme de durée du chômage. Des dispositifs plus progressifs devraient être privilégiés.

La part des chômeurs indemnisés dans l'ensemble des chômeurs s'est réduite sensiblement : l'allongement du chômage, les difficultés croissantes des chômeurs à retrouver du travail, la modification des conditions d'indemnisation décidée en 1992 avec l'instauration de l'allocation unique dégressive ont contribué à cette évolution. De même, on observe une modification des profils de sortie du chômage indemnisé. La part des sorties pour reprise du travail se restreint sensiblement tandis que celle des sorties pour arrivée en fin de droits est en nette croissance.

Les revenus des ménages

L'évolution du revenu des ménages au cours des années quatre-vingt-dix connaît d'amples fluctuations. Durant les trois premières années (1990 à 1992), le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages croît régulièrement, à un rythme annuel de 2,2 %. A partir de la fin 1992 et jusqu'au milieu 1994 (période qui recouvre celle de la récession) il connaît une évolution plus heurtée et décroît au total à un rythme annuel de 0,5 %. Du milieu 1994 au milieu 1995, il augmente à un rythme très soutenu (près de 4 % l'an), les effets de la reprise économique se faisant sentir. A partir de la fin 1995, les évolutions du revenu deviennent moins favorables. Au total, dans les années quatre-vingt-dix, le pouvoir d'achat du revenu des ménages a cru à un rythme annuel supérieur à 1,5 %, proche de celui observé depuis la fin des années soixante-dix.

Compte tenu de l'accroissement de la population et de la diminution de la taille moyenne des ménages, le niveau de vie (c'est-à-dire le revenu par unité de consommation, qui tient compte de la structure des ménages) a connu, en moyenne, une progression d'environ 1 % par an dans les années quatre-vingt-dix.

Le pouvoir d'achat du salaire net a cru faiblement dans le secteur privé, au cours des années quatre-vingt-dix : 0,8 % par an entre 1989 et 1995 mais seulement 0,4 % entre 1991 et 1995. Les salaires bruts ont eu une évolution plus favorable (1,5 % entre 1989 et 1995, 1,3 % entre 1991 et 1995), mais les prélèvements (cotisations sociales et CSG) assis sur les salaires ont augmenté.

Cette évolution moyenne est due en large part à un effet de structure qui provient de l'augmentation de la part des emplois les mieux rémunérés dans la population salariée. Cet effet représente environ 0,6 % d'accroissement du salaire moyen, chaque année. Entre 1989 et 1995, le salaire net, hors effet de structure, a donc augmenté de 0,2 % par an. Il a diminué de 0,2 % par an entre 1991 et 1995. Ainsi, entre 1991 et 1995, le pouvoir d'achat du salaire moyen de chacune des grandes catégories (ouvriers, employés, professions intermédiaires, cadres) a diminué, pour partie du fait du renouvellement des générations de salariés, alors que celui du salaire moyen de l'ensemble des catégories est resté à peu près stable, du fait de l'effet de structure.

Les inégalités de niveau de vie

Par rapport aux résultats disponibles lors de la publication du premier rapport du CSERC, l'analyse des inégalités de revenu a pu être actualisée grâce à la disponibilité des enquêtes sur les budgets de famille de 1994. On peut ainsi comparer les caractéristiques des revenus de cette année avec celles de 1989, date de réalisation de l'enquête précédente. La comparaison intervient entre deux années marquées par des conjonctures différentes : 1989 se situe au centre d'une période de croissance forte, 1994 au début d'une phase de reprise après la plus forte récession connue depuis la guerre. Depuis, le revenu moyen des ménages s'est amélioré, sans que l'on sache précisément comment cela a influencé les disparités des situations individuelles.

Contrairement à ce qui avait été observé dans les années quatre-vingt, les inégalités de niveaux de vie s'accroissent dans la première moitié des années quatre-vingt-dix. La tendance à la baisse des inégalités s'est d'abord inversée (au milieu des années quatre-vingt) pour les ménages situés en haut de l'échelle des niveaux de vie, puis (à la fin des années quatre-vingt) pour les ménages situés en bas de l'échelle. Il convient de rappeler que les enquêtes sur les budgets de famille ne permettent pas de suivre des ménages mais que les évolutions retracées concernent des catégories de ménages. Le

maintien des efforts engagés aux plans français et européen pour constituer un panel de ménages apparaît très souhaitable pour pallier à cet inconvénient.

L'évolution des inégalités résulte principalement de trois facteurs. Tout d'abord, des mouvements structurels déjà à l'oeuvre se poursuivent au cours des années quatre-vingt-dix. Ensuite, la situation macro-économique a une influence importante. Enfin, plusieurs modifications du système de prélèvements (fiscaux et sociaux) et des droits sociaux (RMI, allocations chômage) ont eu lieu.

Les principaux facteurs macro-économiques à l'oeuvre sont la faiblesse de la croissance, le niveau élevé des taux d'intérêt et la montée du chômage. Parmi les facteurs structurels, trois ont une importance particulière : le renouvellement des générations, le nombre croissant de familles monoparentales, l'importance accrue des actifs patrimoniaux. Il est à noter que les inégalités de patrimoine (et non celles des revenus liés au patrimoine) ont eu tendance à se réduire au cours des années quatre-vingt-dix, du fait de la baisse des prix de l'immobilier et de la réduction du nombre de personnes âgées qui ne détiennent pas de patrimoine.

Depuis la seconde moitié des années soixante-dix, le renouvellement des générations entraîne un accroissement du niveau de vie des retraités. De jeunes retraités, disposant de pensions et d'un patrimoine plus élevés, prennent la place des générations plus âgées. Au cours des années quatre-vingt-dix, le renouvellement des générations joue toujours, ce qui pousse vers le haut le niveau de vie des retraités les moins aisés. Comme la croissance rapide des revenus du patrimoine pousse vers le haut celui des retraités les plus aisés, le niveau de vie moyen des retraités s'accroît, les inégalités en leur sein restant stables.

De 1989 à 1994, le niveau de vie des ménages actifs les plus aisés continue à augmenter assez rapidement, en partie du fait des revenus du patrimoine. Par contre, en bas de la distribution, les évolutions macro-économiques se font pleinement sentir : le niveau de vie stagne. Celui des ménages composés de personnes peu qualifiées et celui des jeunes décroît. La situation des familles où il n'y a qu'un adulte (plus fragiles face au risque du chômage) se dégrade.

Pour les ménages les plus jeunes (de moins de 25 ans), le niveau de vie enregistre une baisse entre 1989 et 1994. Ce résultat peut provenir en partie de l'entrée plus tardive des jeunes dans la vie active, qui retarde aussi l'âge de constitution des nouveaux ménages et peut modifier la composition socioprofessionnelle des catégories de ménages par tranches d'âge. Plus significatif est l'écart qui se creuse entre le niveau de vie des jeunes ménages de 25 à 29 ans et celui des ménages de 50 à 59 ans. Cet écart était d'environ 10 % en 1970. Déjà sensible en 1989 (de 20 à 30 %), il atteint de 30 à 40 % en 1994.

Au cours des années quatre-vingt-dix, la faiblesse de la croissance économique s'accompagne d'une dispersion accrue des revenus d'activité. En ce qui concerne les revenus d'activité non salariaux, il est difficile de départager les effets des différences de conjoncture entre 1989 et 1994 de tendances plus structurelles. Pour les revenus salariaux, les résultats présentés sont différents de ceux que l'OCDE a récemment commentés en utilisant les déclarations annuelles de données sociales (DADS). Selon l'OCDE, il y aurait une stabilité de la dispersion des salaires au cours des années quatre-vingt-dix en France, comme dans la plupart des autres pays, à l'exception des Etats-Unis et du Royaume-Uni.

Les divergences sont principalement dues à une différence d'approche. La dispersion des salaires nets mesurée dans les DADS concerne les salariés à temps complet. Il ne s'agit pas d'une dispersion des salaires effectivement perçus par les salariés. Le développement du temps partiel, celui des contrats aidés à temps partiel ou en alternance, les interruptions plus fréquentes des contrats de travail avec le développement du chômage ou des contrats à durée déterminée ont vraisemblablement entraîné un accroissement de la dispersion des revenus salariaux effectivement perçus, sans que la dispersion des salaires des salariés à temps plein se soit modifiée. Ainsi, dans les secteurs marchands et dans les services domestiques, la part du travail à temps partiel s'est accrue d'environ trois points (de 11 à 14 %). Cette hausse a principalement concerné des emplois peu qualifiés et peu rémunérés. Ce facteur a pu contribuer à élargir la dispersion des revenus salariaux perçus de manière d'autant plus significative, sur le plan social, qu'il s'agit souvent d'un temps partiel considéré par les personnes comme « contraint ». Il est souhaitable que ce sujet donne lieu à une analyse plus approfondie, ce qui est rendu possible par l'amélioration des données disponibles dans les DADS.

Ces facteurs ont pesé sur le niveau de vie des ménages jeunes, du fait de la fréquence du temps partiel, de la récurrence des périodes de chômage, de la plus faible durée des indemnités, liée à des carrières salariales plus courtes. Si l'on considère comme pauvres les ménages ayant un niveau de vie inférieur à la moitié du niveau de vie médian, le taux de pauvreté des moins de 30 ans a doublé depuis dix ans, largement du fait des évolutions survenues entre 1989 et 1994. Une autre indication est donnée par la croissance sensible du nombre de jeunes allocataires du RMI.

Les transferts (prestations sociales et prélèvements fiscaux) contribuent à réduire la dispersion des revenus. Cependant, entre 1989 et 1994, les transferts sociaux n'ont pas permis d'inverser la tendance à l'accroissement des inégalités résultant des revenus primaires (revenus d'activité -salariaux ou non salariaux-, retraites, revenus du patrimoine). Les années quatre-vingt-dix ont été marquées par de nombreux changements institutionnels affectant la redistribution des revenus : mise en place ou renforcement de différentes prestations sous conditions de ressources, notamment du RMI, modification du régime d'assurance chômage, mise en place de la cotisation sociale généralisée. Le bilan de l'ensemble de ces modifications du cadre institutionnel sur les disparités de niveau de vie ne peut être tracé dans le cadre de ce rapport. Il est d'autant plus délicat à établir que, pour l'instant, les informations tirées d'enquêtes sont obtenues auprès de ménages « ordinaires », à l'exclusion des personnes vivant dans des foyers, des centres d'hébergement et des personnes sans domicile fixe.

Cependant, une indication importante peut être fournie : celle de l'évolution du poids des prestations sous conditions de ressources dans l'ensemble des prestations. Elle résulte tout d'abord du fait que le nombre de bénéficiaires varie avec le revenu. Du fait de l'évolution défavorable de leur revenu, au cours des années quatre-vingt-dix, des personnes deviennent ainsi bénéficiaires de ces prestations. Cela devrait faire croître le poids des prestations sous conditions (les évolutions structurelles de longue période, qui réduisent les prestations sous conditions liées à la vieillesse, ont un impact bien inférieur).

Elle résulte aussi des modifications des réglementations. L'allocation d'insertion qui concerne des personnes à la recherche d'un emploi, en situation de précarité particulière, n'est plus versée depuis fin 1991 à de nouveaux bénéficiaires de moins de 25 ans. Le complément d'autonomie de l'allocation d'adulte handicapé a été mis en place en décembre 1993. Certaines allocations liées à la famille ont été revalorisées (majorations de l'allocation de rentrée scolaire en 1993, 1994 et 1995) et certaines prestations ont été ouvertes à de nouvelles catégories de bénéficiaires (extension de l'allocation logement aux étudiants, modifications des conditions d'octroi de l'allocation parentale d'éducation, etc.). De plus, le RMI a crû au cours des années quatre-vingt-dix.

Au total, dans l'ensemble des prestations sociales qui ne sont pas liées à la vieillesse et à l'emploi, la part des prestations accordées sous conditions de ressources est passée de 17,8 % en 1990 à 20,2 % en 1995.

La croissance du RMI au cours des années quatre-vingt-dix s'est accompagnée d'un changement des publics bénéficiaires. La fin de l'allocation d'insertion, les modifications de l'indemnisation du chômage, la montée du chômage conduisent à ce que deux types d'allocataires du RMI coexistent : aux personnes initialement visées, s'ajoutent des nouveaux entrants, plus jeunes, plus qualifiés, mieux intégrés, au profil plus proche de celui des chômeurs.

L'EMPLOI ET LE CHÔMAGE

Dans la première moitié des années quatre-vingt-dix, la croissance de l'économie française est exceptionnellement déprimée. Le produit intérieur brut augmente au rythme annuel moyen de 1,1 % entre 1990 et 1995 soit le niveau le plus faible sur les cinquante dernières années. Il a ainsi augmenté de 5,7 % en cinq ans, soit une performance inférieure à celle de l'ensemble des pays de l'OCDE ou des pays du G7 (8,5 %). Au sein des pays européens, cette performance est proche de celle de l'Italie (5,7 %) ou du Royaume-Uni (6 %), mais est plus faible que celle de l'Allemagne, du fait de la réunification, et des pays qui lui sont très liés économiquement.

Dans ce contexte de croissance lente, l'emploi recule et le taux de chômage augmente pour atteindre des niveaux sans précédent (12,6 % fin 1996). Les diverses formes d'emplois précaires, contrats à durée déterminée, mission d'intérim et stages, se généralisent. Elles deviennent un passage presque obligé pour l'insertion des jeunes dans la vie active. Par ailleurs, le risque de chômage se diffuse à des catégories jusque là relativement abritées, les cadres en particulier, et la durée du chômage s'allonge, surtout pour les travailleurs les plus diplômés.

Le tableau ainsi dessiné à grands traits paraît des plus sombres. Il mérite d'être nuancé. En fait, l'emploi ne s'est que faiblement réduit compte tenu du contexte conjoncturel et le chômage, au sens du BIT, a moins augmenté que l'on ne pouvait le craindre eu égard à l'expérience passée. En d'autres termes, le contenu de la croissance en effectifs employés s'est singulièrement accru depuis 1993. Près de 400 000 emplois ont ainsi été épargnés sur la période récente.

Cet enrichissement de la croissance en effectifs employés s'explique par les réorientations de la politique de l'emploi autour de nouvelles cibles au cours des années quatre-vingt-dix. La première de ces cibles privilégiées est le travail à temps partiel dont le développement était auparavant moins important en France que dans la plupart des pays d'Europe, surtout du Nord. Les diverses mesures d'allègement de charges consenties en la matière et l'assouplissement du cadre réglementaire ont eu un certain succès, comme en témoigne l'accélération de la diffusion du temps partiel à partir de 1992. Cette dernière explique la majeure partie de la réduction récente de la productivité par tête. Plus que d'un enrichissement de la croissance en emploi, il convient donc de parler d'un enrichissement de la croissance en effectifs.

La réduction des charges pesant sur l'emploi des travailleurs peu qualifiés est la deuxième orientation nouvelle de la politique de l'emploi dans les années quatre-vingt-dix. Les allègements de charges sur les bas salaires, qui ont été étudiés par le CSERC dans le cadre du rapport remis au Premier ministre le 31 mai 1996, représentent aujourd'hui près d'un tiers de l'effort budgétaire pour l'emploi, alors que leur poids était négligeable au début de la décennie. Allègements de charges sur les bas salaires et développement du temps partiel ont pour effet commun de diminuer le niveau tendanciel de la production par tête sans modifier nécessairement la nature du cycle de productivité. La contribution de la baisse des charges sur les bas salaires à l'enrichissement de la croissance en emploi est néanmoins encore réduite aujourd'hui, ce qui n'est pas surprenant dans le cas d'une stratégie dont l'impact est de long terme. Le message paraît donc optimiste pour l'avenir.

Enfin, la politique de l'emploi a également accordé dans cette première moitié de décennie une place importante aux aides dans la sphère non marchande qui atteignent désormais des niveaux historiquement élevés au travers notamment du développement des contrats emplois solidarité et des aides aux services domestiques (recensés dans les services non marchands par les comptes nationaux). En cela, elle a joué un rôle contra-cyclique en contribuant à stabiliser l'emploi total.

Au-delà de ces orientations nouvelles, la flexibilité du marché du travail a été poursuivie dans les années quatre-vingt-dix, entendue ici au sens de l'ensemble des changements intervenus dans le fonctionnement du marché du travail dont l'effet est de rendre l'emploi ou les salaires plus sensibles aux inflexions conjoncturelles. Les contrats à durée déterminée, l'intérim ou le chômage partiel y participent et leur développement est largement hérité des années quatre-vingt. La première moitié des

années quatre-vingt-dix n'a fait, en la matière, que poursuivre une évolution antérieure, avec notamment l'annualisation du temps de travail fixée par la Loi quinquennale sur l'emploi.

Afin de développer ces éléments, ce chapitre se compose de quatre parties. La première décrit le nouveau paysage institutionnel des années quatre-vingt-dix lié aux réorientations récentes de la politique de l'emploi. La deuxième dresse un bilan de la flexibilité du marché du travail dans les années quatre-vingt-dix. L'objet de la troisième partie est de s'interroger sur le contenu de la croissance en emploi. Cette présentation des spécificités des années quatre-vingt-dix serait toutefois incomplète sans une présentation des évolutions récentes des disparités face au chômage qui feront l'objet d'une dernière partie.

I. Les réorientations de la politique de l'emploi

Par politique de l'emploi, on entend un ensemble de mesures visant de manière principale à développer ou maintenir l'emploi de certaines catégories de travailleurs, et à réduire le chômage. Il ne s'agit pas, en la matière, d'une définition rigoureuse, puisque la plupart des politiques publiques ont une incidence sur l'emploi. Deux publications récentes, l'étude de la Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (DARES) sur « quarante ans de politique de l'emploi » et le rapport de la commission d'enquête sur les aides à l'emploi, présidée par M. Péricart, présentent l'essentiel des dispositifs que l'on peut intégrer sous le vocable des politiques d'emploi, le champ de la première étant cependant plus restrictif. Par ailleurs, toute politique de l'emploi n'a pas nécessairement une composante budgétaire identifiable dans laquelle on pourrait la résumer : nombre de modifications de l'environnement législatif ou réglementaire ont une incidence considérable sur l'emploi.

L'objet de cette première section n'est pas de dresser un bilan exhaustif de ces politiques, mais plutôt de s'arrêter sur leurs composantes les plus significatives pour dessiner un portrait synthétique des changements intervenus dans la première moitié des années quatre-vingt-dix. De nombreux dispositifs en oeuvre dans cette période sont largement hérités des années quatre-vingt. En particulier, les années quatre-vingt-dix ont prolongé par de nombreux aspects le renforcement de la flexibilité du marché du travail amorcé dans les années quatre-vingt. Au-delà de ces éléments de continuité, on peut toutefois dégager certaines orientations nouvelles.

La croissance rapide des efforts financiers dans le domaine de l'emploi et du chômage est le premier point notable. Elle résulte en partie de la dégradation de la situation de l'emploi qui a induit une augmentation considérable des indemnités de chômage partiellement tempérée par la réforme des modalités d'indemnisation avec la mise en oeuvre de l'allocation unique dégressive à partir de 1992. Elle résulte également de l'action des pouvoirs publics. Les aides à l'emploi des jeunes et celles orientées vers les chômeurs de longue durée se sont fortement développées. Par ailleurs, une part croissante a été accordée aux aides à l'emploi non marchand. Une orientation nouvelle réside dans le recours accru aux allègements de charges, à la fois pour réduire le coût du travail au niveau des bas salaires et pour encourager le développement du temps partiel.

Le contexte institutionnel

Les rigidités ou l'insuffisante flexibilité du marché du travail sont souvent évoquées comme des facteurs pouvant conduire à une création d'emplois insuffisante et à un taux élevé de chômage. Ce thème, qui fait l'objet d'un débat récurrent, a été particulièrement développé dans les travaux publiés par l'OCDE, notamment en 1993, ou par la Commission des communautés européennes. Toutefois, les termes employés peuvent recouvrir des sens très différents. Sans épuiser le sujet, le présent rapport aborde la flexibilité du marché du travail sous cinq angles différents.

La flexibilité des contrats de travail

A côté du contrat à durée indéterminée, qui est la référence principale dans le droit du travail français, se sont développées les formes de contrats à durée déterminée. Le recours aux contrats à durée déterminée, au travail temporaire, a été facilité par l'ordonnance du 11 août 1986 sur le travail différencié. La loi du 12 juillet 1990 précise de manière assez limitative les cas de recours au contrat à

durée déterminée au lieu du contrat à durée indéterminée. La majorité des embauches actuelles (plus de 80 % dans les établissements de plus de 50 salariés) se fait cependant dans des contrats à durée déterminée. La flexibilité du contrat de travail s'est aussi développée par le recours à l'intérim. Enfin, la multiplication des formules de stages conduit à définir des statuts de personnes au travail dans des conditions différentes du droit commun. A cet ensemble d'éléments conduisant à une flexibilité accrue du contrat de travail s'ajoute, depuis 1986, la suppression de l'autorisation administrative de licenciement.

La flexibilité du temps de travail

La durée du travail est traditionnellement déterminée de manière légale ou conventionnelle sur une base hebdomadaire. La loi fixe une durée hebdomadaire maximale (actuellement 48 heures) et une durée légale (39 heures) au-delà de laquelle interviennent le régime des heures supplémentaires qui majore le coût de l'heure travaillée et en-deçà de laquelle interviennent les procédures de chômage partiel indemnisé. A partir de 1982 se sont multipliées des mesures d'aménagement du temps de travail. Le recours aux contrats à temps partiel a été facilité par l'ordonnance du 11 août 1986 sur le travail différencié. Puis, la loi du 19 juin 1987 élargit les possibilités de modulations de la durée du travail. La Loi quinquennale sur l'emploi de décembre 1993 invite les employeurs et les organisations de salariés à négocier la répartition de la durée du travail au cours de l'année assortie d'une réduction de la durée collective de travail ; la durée du travail à temps partiel peut être calculée sur une base annuelle. Les incitations financières au temps partiel sont renforcées par l'ouverture à la plage de 16 à 32 heures de l'horaire hebdomadaire donnant droit à abattement forfaitaire des cotisations sociales, comme par la définition des modalités de l'allègement de cotisations sociales sur les bas salaires.

Le mouvement de flexibilisation du temps de travail a ainsi porté sur le passage à une gestion mensualisée ou annualisée du temps, d'une part, sur le développement du temps partiel, d'autre part. Dans ce dernier cas, le salarié ne travaille plus selon un horaire collectif (de l'entreprise ou de l'établissement) mais selon un horaire individualisé qui doit être précisé dans son contrat de travail. La possibilité de modifier les horaires comme celle d'utiliser des heures complémentaires fait du temps partiel, et notamment du temps partiel annualisé, une modalité d'ajustement de la durée du travail aux variations de l'activité de l'entreprise.

La flexibilité des salaires

Le développement des formes de rémunérations variables en fonction des résultats de l'entreprise (formules d'intéressement ou de participation) et celui de l'individualisation des salaires sont des formes de flexibilité institutionnelles des rémunérations. Elles doivent être distinguées de la sensibilité des salaires à la situation économique de l'entreprise ou de l'économie dans son ensemble (en particulier la sensibilité aux variations du taux de chômage).

L'incitation à la reprise d'emploi

Dans les études sur la rigidité du marché du travail a été mise en avant l'importance des indemnités de chômage et de leur durée. Un abaissement du montant de l'indemnité chômage ou un raccourcissement de la durée d'indemnisation serait susceptible, selon certains auteurs, d'inciter les personnes au chômage à accepter plus rapidement des propositions d'emploi. La réforme de l'indemnisation du chômage en 1992-1993 participe de ce mouvement. D'une part, l'intensité de la recherche d'emploi peut s'en trouver renforcée. D'autre part, les chômeurs peuvent accepter des propositions d'emplois aux rémunérations moins attractives.

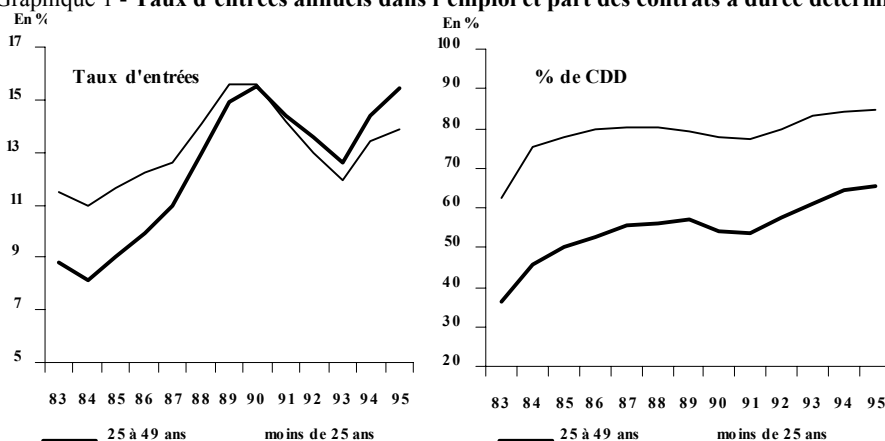
L'extériorisation des fonctions et l'appel à la sous-traitance

A ces différents facteurs de flexibilité du marché du travail s'ajoute la tendance au recours accru à la sous-traitance pour les fonctions n'étant pas au coeur de l'entreprise. Cette forme d'organisation a tendance à renforcer la flexibilité des entreprises qui la pratiquent en reportant sur les entreprises sous-traitantes la gestion des à-coups conjoncturels. Les entreprises sous-traitantes n'étant, en général, pas soumises aux mêmes conventions collectives que la donneuse d'ordre.

L'accroissement de la flexibilité de l'emploi

Dans ce contexte institutionnel, les formes d'emploi ne vont cesser de se diversifier à partir du milieu des années quatre-vingt (Marchand, 1996). Ces nouvelles formes d'emploi remettent en cause la référence quasi exclusive au statut d'emploi salarié à temps plein et à durée indéterminée (Belloc et Lagarenne, 1996). En particulier, les contrats à durée déterminée ont tendance à se diffuser au recrutement de travailleurs qualifiés et adultes et non plus essentiellement aux jeunes (graphique 1). Dans l'ensemble, ces contrats demeurent très minoritaires dans le stock des emplois salariés marchands, dont ils ne représentent qu'un vingtième, mais sont devenus largement majoritaires dans les flux d'embauche pour les établissements de cinquante salariés et plus, où ils représentent les quatre cinquièmes des embauches. Cet écart entre stock et flux renvoie notamment à la durée plus courte des contrats.

Graphique 1 - Taux d'entrées annuels dans l'emploi et part des contrats à durée déterminée



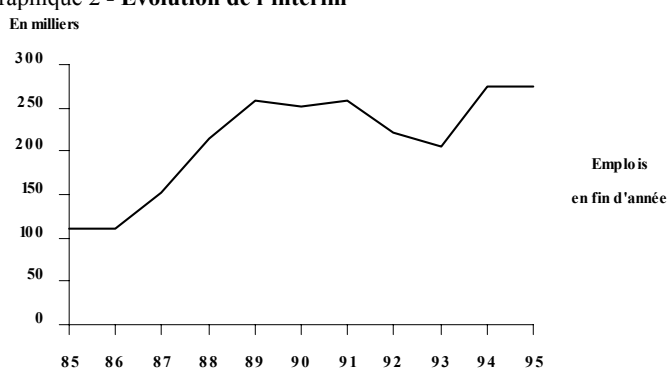
Lecture : le taux d'entrées rapporte le nombre d'entrées dans l'année pour chaque tranche d'âge à l'effectif salarié total.

Champ : Etablissements de 50 salariés et plus du secteur privé non agricole.

Source : INSEE. Ministère du Travail, déclarations de mouvement de main-d'oeuvre.

Le recours à l'emploi intérimaire paraît très sensible à la conjoncture, mais la tendance est nettement à la hausse. L'emploi intérimaire a été ainsi multiplié par près de trois entre 1985 et 1995. Là aussi, l'essentiel de l'expansion s'est fait à la fin des années quatre-vingt (graphique 2). Les années quatre-vingt-dix ne font en la matière qu'approfondir ou confirmer une évolution antérieure.

Graphique 2 - Evolution de l'intérim

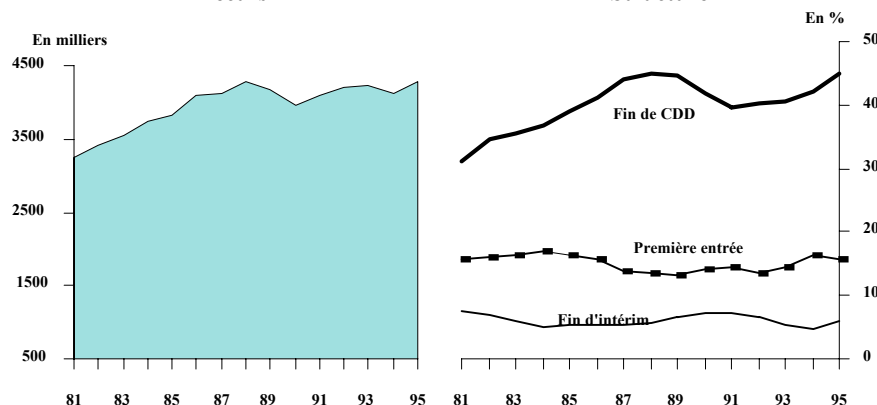


Source : INSEE, division emploi.

L'importance des embauches sur contrat à durée déterminée et sur intérim entraîne celle des sorties de contrat de même nature et, assez mécaniquement, celles des entrées et sorties du chômage. Dans les entrées recensées à l'ANPE, la part des fins de contrat à durée déterminée dans les motifs identifiés d'entrée en chômage s'est élevée sensiblement dans les années quatre-vingt et le mouvement s'est poursuivi dans les années quatre-vingt-dix après un creux conjoncturel au tournant de la décennie lié à la reprise de l'emploi de la fin des années quatre-vingt. Il en est de même dans les entrées en chômage

indemnisé, où la part des fins de contrats à durée déterminée représente la moitié des entrées annuelles de 1995 (graphique 3).

Graphique 3 - **Demands d'emploi enregistrées**
Effectifs Structure



Source : ANPE. Demands enregistrées dans le mois selon la raison de leur dépôt ; les pourcentages sont calculés sur les rubriques explicites (licenciements, démissions, fin de CDD, fin de mission d'intérim, premières entrées, retours).

Les nouvelles orientations de la politique de l'emploi

Encouragement massif au temps partiel, effort ciblé sur les travailleurs peu qualifiés par le biais d'allègement de charges, renforcement des aides aux emplois marchands et non marchands et aide à l'emploi des chômeurs de longue durée constituent les traits principaux des orientations de la politique d'emploi dans les années quatre-vingt-dix. Une étape importante est la loi quinquennale pour l'emploi et la formation professionnelle de 1993 qui vise à inscrire, avec difficulté, la politique de l'emploi dans un cadre pluriannuel.

Un très net accroissement des efforts financiers pour l'emploi

La dépense pour l'emploi, indicateur calculé par le ministère du Travail, (cf. encadré) a connu un très fort développement dans la période. D'un montant de 200 milliards en 1989, ces dépenses s'élèvent à 300 milliards cinq ans plus tard, soit une hausse de près de 30 % en francs constants selon les estimations de la DARES. Ces dépenses qui représentaient 3,3 points de PIB en 1989, représentent ainsi plus de quatre points cinq ans plus tard. Cette évolution traduit pour partie la montée du chômage. Mais elle résulte aussi des mesures spécifiques mises en place depuis le début de la décennie. Par ailleurs, se développe un effort financier non recensé dans la dépense pour l'emploi, effort destiné à alléger de manière générale le coût d'emploi des personnes à bas salaires, par le biais soit de réductions fiscales (emplois de service domestique à partir de 1992 mais surtout de 1993) soit d'allègement de cotisations sociales, notamment concernant les cotisations familiales et les cotisations maladies (CSERC, 1996b).

Un encouragement massif au développement du temps partiel

L'encouragement au développement du travail à temps partiel a initialement pris surtout la forme de modifications du cadre législatif ou réglementaire. Son développement s'est effectué jusqu'à la fin des années quatre-vingt de façon largement autonome (rapport Marimbert, 1992). L'expansion du temps partiel a été alors assez continue ; elle conduisait à se rapprocher assez lentement des pratiques des pays d'Europe du Nord. Elle répondait également à une aspiration des salariés jeunes et/ou féminins qui constituent le gros des effectifs à temps partiel. Au-delà de ce développement tendanciel, on relevait également une forte sensibilité à la conjoncture. Du côté des employeurs, le recours au temps partiel est en effet un moyen d'ajuster les heures travaillées à la situation de la demande : il est toujours plus élevé en période de basse conjoncture.

Quel effort financier pour l'emploi ?

La mesure des efforts financiers consentis pour développer l'emploi et lutter contre le chômage est un élément important de l'analyse des politiques de l'emploi, comme des comparaisons internationales. L'instrument le plus fréquemment utilisé, la «dépense pour l'emploi», est évalué par le ministère du Travail et des Affaires sociales. Il convient d'en rappeler la composition.

La dépense pour l'emploi (295 milliards de F en 1994) inclut les dépenses afférentes aux actions de politique de l'emploi menées par le ministère du Travail ou d'autres administrations sur des critères explicites de création ou de maintien de l'emploi, elle inclut également les dépenses liées aux sorties anticipées du marché du travail telles les préretraites (29 milliards de F).

La dépense pour l'emploi inclut également la participation des salariés et des employeurs au financement de ces mesures ainsi que l'indemnisation du chômage, par le biais de l'UNEDIC et le financement de la formation continue par les entreprises. Elle retrace aussi, dans la mesure très imparfaite où il est connu, l'effort des collectivités territoriales. La dépense pour l'emploi inclut également le coût de gestion du ministère du Travail et de l'ANPE.

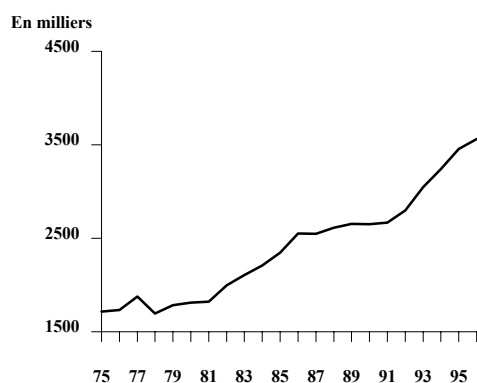
Certaines exonérations de cotisations sociales à objet spécifique (par exemple l'abattement temps partiel) ne font pas l'objet de compensation par l'Etat aux organismes de sécurité sociale ; elles n'étaient pas reprises jusqu'à présent dans la dépense pour l'emploi. Ces exonérations non compensées se sont beaucoup accrues à partir de 1989. Dans la publication par la DARES des comptes 1995 de l'emploi et de l'ouvrage sur « 40 ans de politique de l'emploi », ces dépenses ou plutôt ces manques à gagner pour les organismes de sécurité sociale sont inclus dans la dépense pour l'emploi.

Le champ de la dépense pour l'emploi est donc très large. Mais il ne reprend pas, par construction, toutes les dépenses qui ont un effet sur l'emploi : les allègements généraux de charges sur les bas salaires, mis en place depuis 1993, les aides fiscales ou sociales visant à développer une demande : par exemple, l'une des plus massives qui concerne la déduction fiscale consentie depuis 1992 pour l'emploi de personnel familial, dont le coût est de 4 milliards de F en 1995 pour environ 1,5 million d'employeurs. D'autres aides relèvent de la même logique, par exemple l'aide à la garde d'enfant à domicile (AGED, créée en décembre 1986, près de un milliard de F en 1995), ou l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA, créée en juillet 1990, 5,6 milliards de F en 1995).

Ces différentes formes d'aide à l'emploi, non prises en compte dans la dépense pour l'emploi, prennent une importance croissante dans les années récentes, jusqu'à représenter des montants très importants au regard des sommes recensées dans la dépense pour l'emploi. La dépense pour l'emploi a enfin fait l'objet d'un important changement de structure. Les dépenses actives pour l'emploi représentaient un tiers des dépenses passives en 1989, elles les dépassent aujourd'hui. Le changement s'est fait surtout au profit des dépenses de formation à destination des demandeurs d'emploi et des actifs occupés qui connaissent une progression spectaculaire depuis 1989 : leur montant est passé de 60 à 90 milliards, soit une hausse de 50 % entre 1989 et 1994.

La nouveauté des années quatre-vingt-dix est une forte accélération à partir de 1992 qui tranche avec la progression antérieure. Les effectifs à temps partiel avaient augmenté de 800 000 du début des années quatre-vingt au début des années quatre-vingt-dix. Ils augmenteront d'autant entre 1992 et 1995 (graphique 4).

Graphique 4 - Nombre d'actifs occupés à temps partiel



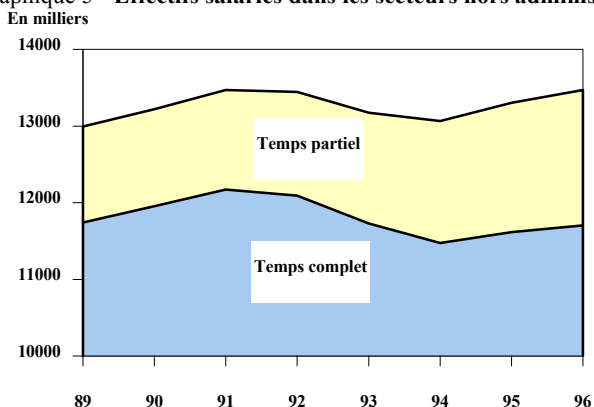
Champ : emploi total.

Source : INSEE, enquête emploi.

Cette accélération doit être rapprochée du calendrier des encouragements au temps partiel dans les années quatre-vingt-dix qui s'inscrivent d'ailleurs dans le mouvement plus vaste d'annualisation et de diversification du temps de travail. Le 1^{er} septembre 1992 est instauré un abattement forfaitaire de 30 % des cotisations employeurs sur les emplois à temps partiel (entre 19 et 30 heures de travail hebdomadaire), pour les contrats à durée indéterminée, conditionné sauf exception par l'existence de nouvelles embauches ou un passage volontaire au temps partiel de la part des salariés. Le taux d'abattement fut porté à 50 % le 1^{er} janvier 1993, et ramené à 30 % depuis avril 1994, mais avec une plage allant de 16 à 32 heures, cette durée pouvant désormais être appréciée sur une base annuelle. De plus, les allègements de charges sur les bas salaires mis en oeuvre en 1993 dans le cadre de la loi quinquennale, la réduction dégressive décidée lors du collectif budgétaire de l'été 1995 et la fusion de ces deux dispositifs au premier octobre 1996 comportent tous des encouragements au temps partiel. Ces allègements de charges sont en effet effectués sur la base d'un plafond de salaire mensuel, indépendamment de la durée du travail et sont cumulables avec l'abattement forfaitaire. Par ailleurs, l'incitation financière à la réduction du temps collectif de travail inscrit dans la loi quinquennale ayant rencontré peu de succès, le dispositif incitatif a été renforcé par la loi « de Robien » au début de 1996.

Le taux de temps partiel est de 16 % en 1995 pour l'ensemble de l'emploi salarié, contre 12 % en 1990. Il est plus élevé dans les secteurs non marchands et dans la fonction publique que dans les secteurs marchands, mais a augmenté partout depuis 1990. Entre l'enquête emploi de mars 1989 et celle de mars 1996, l'emploi salarié dans les secteurs marchands a augmenté de 470 000. Cette évolution se décompose en une réduction de 40 000 emplois à temps plein et une hausse de 510 000 des emplois à temps partiel (graphique 5). Le nombre d'emplois salariés recensés par l'enquête emploi est plus élevé en 1996 qu'en 1990 alors que le nombre d'emplois à temps plein s'est réduit entre les deux années.

Graphique 5 - Effectifs salariés dans les secteurs hors administration



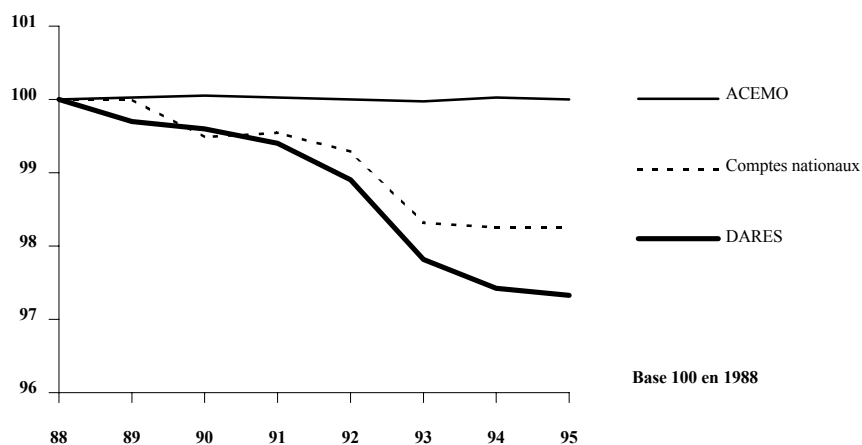
Champ : effectifs salariés hors agents de l'Etat, des collectivités territoriales, hors stagiaires et contrats aidés, hors salariés des services domestiques.

Source : INSEE, enquête emploi.

Cette expansion du temps partiel produit également des effets assez importants sur l'évolution de la durée moyenne du travail. La durée annuelle des comptes nationaux, qui prend en compte les congés annuels, les différentes formes d'absentéisme (maladie, grève ...) et surtout le travail à temps partiel, diminue assez nettement sur la période et est plus sensible à la conjoncture. Il en va de même de l'indicateur synthétique calculé par la DARES qui prend en compte le temps partiel, le chômage partiel et les heures supplémentaires (graphique 6). Par contre, la durée du travail reprise dans les comptes nationaux trimestriels, issue des données de l'enquête sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre (ACEMO), n'a pas encore intégré une correction qui s'avère nécessaire à une interprétation correcte des mouvements de la productivité (voir infra).

Souhaité par les entreprises qui bénéficient d'allègement de charges et de davantage de souplesse dans la gestion de leur main-d'oeuvre, le développement de l'emploi à temps partiel l'est en revanche de moins en moins par les salariés (Le Corre, 1995). Le temps partiel contraint est en effet en forte croissance : sur 3,6 millions d'actifs travaillant à temps partiel en mars 1996, 1,4 million, soit 38 %, déclarent souhaiter travailler davantage. Ils n'étaient que 800 000 en 1990 (30 %) pour 2,7 millions. Si l'on ajoute les personnes à temps complet ayant involontairement travaillé moins que d'habitude, du fait notamment du chômage partiel, on atteint presque 1,6 million de personnes en sous emploi en mars 1996 contre un million en 1990.

Graphique 6 - Evolution récente de la durée du travail selon différentes sources



Cette montée du temps partiel contraint est d'ailleurs plus forte en France qu'ailleurs : la France est, au sein de l'Europe, le pays où la part de l'emploi à temps partiel involontaire dans l'emploi total est la plus élevée alors que le taux de temps partiel est en France plutôt en situation médiane entre les pays du nord et du sud de l'Europe.

Les allègements de charges sur les bas salaires

Les allègements de cotisations sociales sur les bas salaires se sont progressivement développés depuis l'été 1993. Ils représentent une politique de vaste ampleur : environ 40 milliards de F leur seront consacrés, chaque année, à partir de 1997. Deux dispositifs sont intervenus successivement : une exonération totale ou de moitié des cotisations patronales famille depuis juillet 1993, pour des salaires inférieurs à des seuils relevés progressivement dans un calendrier fixé par la loi quinquennale sur l'emploi et la formation professionnelle de décembre 1993 ; une réduction dégressive des cotisations maladie jusqu'à 1,2 fois le SMIC depuis septembre 1995. Ces deux dispositifs ont fusionné le 1^{er} octobre 1996 en un allègement dégressif jusqu'à 1,33 fois le SMIC. Par ailleurs, ces baisses de charges sont fondées sur la rémunération mensuelle, indépendamment de la durée du travail. Ce sont donc de fortes incitations au développement du travail à temps partiel.

Ces dispositifs ont été expertisés par le CSERC dans le cadre d'un rapport intitulé « l'allègement des charges sociales sur les bas salaires » qui a été remis au Premier ministre le 31 mai 1996. On peut rappeler ici certains éléments de ce rapport.

Tout d'abord, une réduction du coût du travail produit des effets sur la demande de travail des entreprises par le biais de trois canaux. Un premier canal est un effet de profitabilité. Toutes choses égales par ailleurs, une réduction du coût du travail améliore les résultats des entreprises. Cette amélioration de la profitabilité tend, à terme, à développer l'offre des entreprises et à peser sur les prix. Cette baisse des prix stimule la demande, accroît la production et ainsi l'emploi.

Un deuxième canal met en jeu les effets de substitution entre facteurs de production. Une modification du coût relatif du travail peu qualifié vis-à-vis du travail qualifié et du capital encourage les substitutions au profit de l'emploi peu qualifié. Celles-ci ont lieu au sein de chaque entreprise et entre les entreprises. *Au sein de chaque entreprise*, la nature de la technologie est déterminante. A court terme, les facteurs employés par l'entreprise sont plutôt complémentaires et l'effet de substitution ne joue que sur l'extension des capacités de production : lorsque le coût du travail peu qualifié est réduit, des solutions techniques plus riches en main-d'oeuvre peu qualifiée sont privilégiées. A plus long terme, l'effet de substitution joue progressivement sur l'ensemble des capacités de production. *Entre les entreprises*, la structure de la demande de biens est déterminante. Une baisse du coût relatif du travail peu qualifié peut se traduire par une baisse du prix relatif des biens à fort contenu en main-d'oeuvre peu qualifiée. Il en résulte une hausse de la demande relative de ce type de bien qui conduit finalement le travail peu qualifié à se substituer au capital, au niveau macro-économique.

Un troisième canal est lié à la compétitivité extérieure. Une baisse du coût du travail change le coût relatif vis-à-vis du travail étranger. Comme dans le premier canal interviennent ici la sensibilité de la demande aux prix mais aussi le degré de concurrence sur les marchés d'exportations ou les marchés intérieurs exposés à la concurrence internationale. Ce dernier effet est donc d'autant plus important que les secteurs d'activité ont un contenu en emploi élevé, qu'ils sont exposés à la concurrence internationale et que la demande adressée aux entreprises concernées, qu'elle soit extérieure ou intérieure, est sensible aux prix. Pour être pleinement efficace, ce troisième canal suppose néanmoins qu'une appréciation du change ou encore des comportements de marge n'annulent pas l'effet de compétitivité initial. Elle suppose également que les mêmes politiques ne soient pas effectuées simultanément dans les pays concurrents.

Les paramètres essentiels susceptibles de peser sur l'efficacité d'une réduction du coût du travail sur la demande de ce facteur sont donc le contenu en emploi, les élasticités de substitution entre facteurs, le degré de concurrence sur les marchés des biens et la sensibilité de la demande aux prix. De plus, les estimations disponibles des paramètres de la demande de travail indiquent généralement que la main-d'oeuvre non qualifiée est assez substituable avec la main-d'oeuvre qualifiée et avec le capital (qui sont eux-mêmes deux facteurs de production plutôt complémentaires). Elles indiquent également que l'élasticité de la demande de travail à son coût est plus forte au niveau des bas salaires. Ces informations permettent de calculer les ordres de grandeur des effets directs de la baisse de charges en fonction des paramètres clés de la demande de travail, avant bouclage macro-économique. Un

allègement de charge sur les bas salaires de dix milliards de F se traduirait ainsi par des créations d'emplois comprises entre 50 000 et 70 000.

Les administrations économiques ont réalisé plusieurs travaux où sont analysées les conséquences du bouclage macro-économique. Les modèles macro-économiques Metric et Amadeus, ainsi que des maquettes d'équilibre général calculable conduisent à des estimations de créations d'emploi comprises entre 55 000 et 80 000 à moyen et long terme pour un allègement de charges de dix milliards qui ne serait pas compensé par un autre prélèvement compensatoire. L'effet sur l'emploi, en définitive, est plus faible lorsque l'on tient compte du financement des mesures.

Au vu des différents éléments disponibles, un déplacement de dix milliards de F de charges sociales, des bas salaires vers d'autres assiettes, conduirait finalement à un accroissement net compris entre 10 000 et 50 000 emplois. Le transfert de cotisations patronales sur les bas salaires vers d'autres sources de financement de la Sécurité sociale a donc des effets limités mais positifs sur l'emploi.

Les aides à l'emploi non marchand

Une dernière dimension nouvelle de la politique de l'emploi dans les années quatre-vingt-dix concerne le développement de l'emploi non marchand. Ce développement résulte de deux politiques d'emploi différentes. Le soutien de la demande d'emplois familiaux ou de services à domicile par le biais de réduction d'impôt ou d'allègements de charges sociales a contribué à une croissance très forte des emplois de services aux particuliers, classés dans les secteurs non marchands¹. On dénombrait ainsi 303 000 de ces emplois en mars 1989 et 470 000 en mars 1996. Les chiffres doivent cependant être nuancés dans la mesure où une partie probablement importante des créations d'emplois familiaux peut être attribuée à des déclarations d'emplois préexistants et jusqu'ici non déclarés. D'autre part, les emplois aidés dans les collectivités territoriales, les services publics, ou les associations se sont très vivement développés avec les contrats emploi solidarité (CES), et les contrats emploi consolidés (CEC). On dénombrait dans le secteur non marchand en effet 170 000 emplois aidés en 1989, contre 400 000 cinq ans plus tard. L'emploi non marchand occupe une part croissante dans l'emploi directement aidé : de près d'un dixième en 1989, à près d'un cinquième de l'ensemble en 1994. Fin décembre 1995, on dénombrait, en métropole, 445 000 salariés employés en CES ou CEC (pour 700 000 contrats signés dans l'année).

La dégressivité des allocations chômage

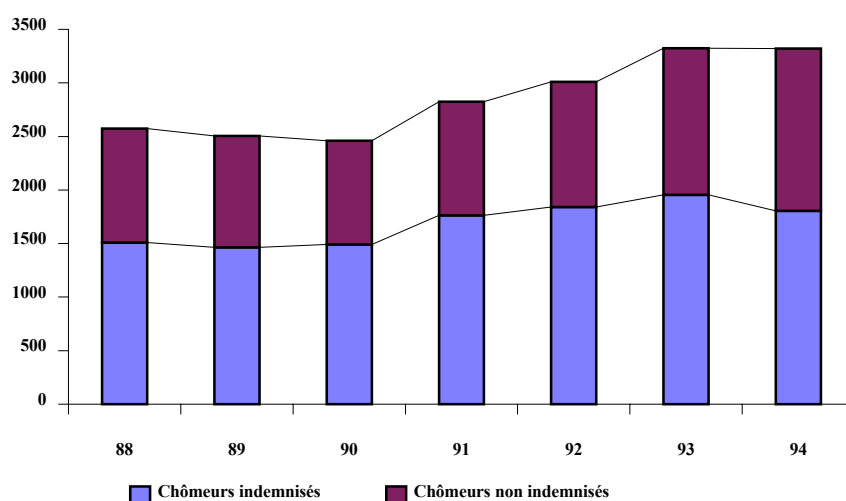
L'indemnisation du chômage a, elle aussi, fait l'objet d'une modification sensible dans les années quatre-vingt-dix avec l'instauration de l'allocation unique dégressive (AUD) en juillet 1992. La mise en oeuvre d'une plus grande dégressivité de l'allocation chômage répondait à plusieurs objectifs : un objectif budgétaire, l'allocation unique dégressive permettant de réduire le coût de l'indemnisation dans un contexte où le chômage se maintient à des niveaux élevés ; un objectif économique également, la dégressivité étant souvent présentée comme le moyen d'inciter les chômeurs à effectuer une recherche d'emploi plus dynamique. Il est encore trop tôt pour dresser un bilan de cette réforme au regard de ce second objectif. On se limitera donc à souligner quelques faits.

Tout d'abord, la part des chômeurs indemnisés dans l'ensemble des chômeurs recule depuis 1992 (graphique 7). Plus précisément, alors que le nombre de chômeurs est resté globalement assez stable, celui des chômeurs non indemnisés par l'UNEDIC augmente de façon assez régulière depuis 1992. Il en résulte de façon mécanique une réduction du coût moyen du chômeur, le taux de couverture de l'indemnisation diminuant.

(1) Cette curiosité apparente de la nomenclature des activités et produits s'explique par le fait que le particulier employeur fait réaliser par le salarié qu'il emploie une production qu'il autoconsomme. La production correspondante est donc non marchande.

Graphique 7 - L'indemnisation des demandeurs d'emploi

En milliers



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE (catégorie 1) fin décembre.

Source : UNEDIC.

Ensuite, le profil des entrées en chômage indemnisé s'est sensiblement modifié au profit des filières courtes et longues et au détriment des filières moyennes². Dans les entrées en chômage indemnisé, ce sont en effet les filières intermédiaires (5, 6 et 7 correspondant à 14 mois de cotisations dans les 24 derniers mois) qui diminuent dans les années récentes, tandis que les entrées en filière courte s'accroissent³ (tableau 1).

Tableau 1 - Entrées par filières

En milliers

Filières	Conditions d'accès	Durée d'indemnisation	1993	1994	1995
1	4 dans les 8	4 mois	145	140	162
2	6 dans les 12	7 mois dont 4 à taux plein	160	154	183
3	8 dans les 12				
3	moins de 50 ans	15 mois dont 4 à taux plein	349	306	345
4	50 ans et plus	21 mois dont 7 à taux plein	14	13	15
	14 dans les 24				
5	moins de 25 ans	30 mois dont 7 à taux plein	235	220	205
6	de 25 à 49 ans	30 mois dont 9 à taux plein	666	630	596
7	50 ans et plus	45 mois dont 15 à taux plein	26	30	31
	27 dans les 36				
8	50 à 54 ans	45 mois dont 20 à taux plein	34	40	38
9	55 ans et plus	60 mois dont 27 à taux plein	44	39	42
Total			1673	1572	1621

Lecture : la filière 2 d'indemnisation correspond aux chômeurs ayant été affiliés six mois durant les douze derniers mois ; ils perçoivent une allocation pendant au maximum sept mois dont quatre mois à taux plein. 183 000 personnes sont entrées dans cette filière d'indemnisation durant l'année 1995.

Source : UNEDIC.

Cette montée en charge des filières courtes renvoie aux fins de contrats à durée déterminée et à celles des missions d'intérim. Ce sont en effet naturellement ces filières qui connaissent le plus de situations de fin de contrat à durée déterminée ou d'intérim : en 1995, 88 % pour la filière la plus courte (quatre mois de cotisations dans les huit derniers mois), 84 % dans la suivante (six mois dans les douze derniers mois) ; filières qui donnent aussi les durées les plus courtes d'indemnisation (respectivement

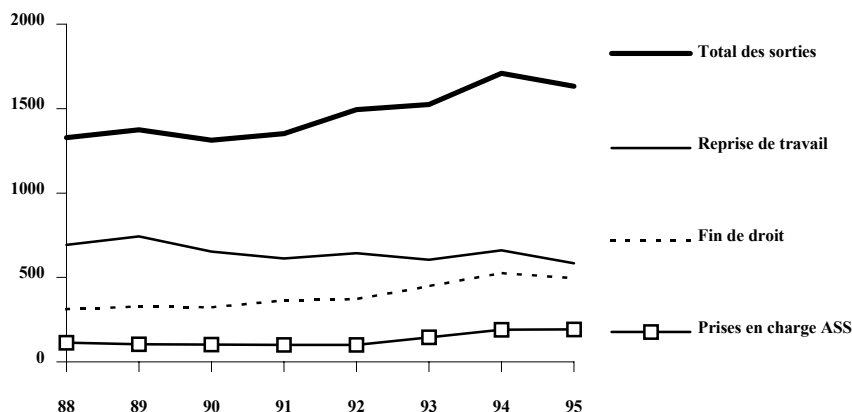
(2) Depuis la réforme de 1992, on distingue neuf filières d'indemnisation suivant la durée de cotisations et l'âge ; les filières courtes correspondent aux filières un et deux.

(3) Les modifications de modalités d'indemnisation du fait de la réforme de 1992 rendent délicates les analyses en plus longue période.

quatre et sept mois) et aussi l'espérance d'indemnisation la plus faible⁴. Or, depuis le début des années quatre-vingt-dix, les entrées en chômage, suite à des fins de contrats à durée déterminée, ont connu une forte progression (graphique 8). Pour cette raison également, le coût moyen de l'indemnisation du chômage a été réduit.

Enfin, le profil des sorties d'indemnisation par l'UNEDIC s'est lui aussi modifié depuis 1992. Les sorties d'indemnisation connaissent une croissance assez marquée et la part des sorties pour reprise du travail se restreint sensiblement tandis que celle des sorties pour arrivée en fin de droit est en nette croissance. Les entrées en allocation de solidarité spécifique (ASS) avaient tendance à se réduire jusqu'en 1992, elles augmentent sensiblement depuis.

Graphique 8 - Sorties d'indemnisation du régime d'assurance selon le motif. Prises en charge par l'ASS
En milliers



Source : UNEDIC.

II. Un marché du travail plus réactif ?

Dans les années quatre-vingt-dix, l'emploi paraît avoir davantage réagi aux inflexions de l'activité. Cette plus grande sensibilité de l'emploi au contexte conjoncturel permet d'expliquer, davantage que celle des salaires, la grande stabilité du partage de la valeur ajoutée dans les années quatre-vingt-dix. La flexibilité de l'emploi, associée à une forte inertie des taux d'activité, s'est par ailleurs traduite par une plus grande volatilité du taux de chômage sur la période et par la montée en puissance de sa dimension conjoncturelle. Au-delà de ces aspects macro-économiques, la flexibilité accrue du marché du travail a eu des effets différenciés selon les secteurs d'activité : la sécurité de l'emploi s'est surtout dégradée dans les services.

L'emploi est devenu plus sensible aux variations de la croissance

De 1990 à 1995, l'emploi total s'est faiblement contracté : l'économie française a perdu plus de 150 000 emplois, sur un total de plus de 22,3 millions atteint en 1995 (tableau 2). Cette faible réduction masque toutefois des inflexions très marquées par sous-période, qui sont déterminées principalement par celles de l'emploi salarié dans les secteurs marchands non agricoles.

La baisse du nombre de non-salariés est continue sur la période et atteint au total 368 000. Cette évolution prolonge une tendance longue mais le mouvement récent est cependant plus accentué que par le passé : la baisse du nombre de non-salariés est, en moyenne, de 56 000 chaque année entre 1975 et 1989 contre 72 000 depuis.

L'emploi non marchand augmente de 565 000 dans la première moitié des années quatre-vingt-dix. Avec un rythme annuel moyen de 110 000, cette hausse va bien au-delà des tendances passées : l'emploi non marchand augmentait en effet de 62 000 chaque année en moyenne entre 1975 et 1989. L'effort effectué pour le développement des contrats emploi solidarité CES et des contrats consolidés CEC qui touchaient près de 450 000 personnes à la fin de 1995 et les allègements de coût du travail accordés aux emplois familiaux permettent d'expliquer cette progression.

L'évolution de l'emploi salarié des secteurs marchands non agricoles est, en revanche, nettement moins favorable puisqu'on y relève une baisse de 348 000 de 1990 à 1995. C'est aussi dans ce secteur que l'ajustement

(4) Mesurée par le rapport des prestations recevables sur la totalité de la période d'indemnisation à la masse des cotisations versées sur la période de cotisation.

de l'emploi au niveau de l'activité provoque les plus amples variations conjoncturelles. En trois ans, de 1990 à 1993, il a reculé de 4,7 points, soit la baisse la plus forte depuis 1970.

Tableau 2 - **Evolution de l'emploi**

En moyenne annuelle, en milliers

	Emploi intérieur	Emploi non salarié	Emploi salarié non marchand	Emploi salarié marchand non agricole
De 90 à 91	24	- 68	203	- 111
De 91 à 92	- 163	- 94	161	- 230
De 92 à 93	- 260	- 97	150	- 312
De 93 à 94	-16	- 64	- 79	127
De 94 à 95	263	- 45	130	178
De 90 à 95	- 152	- 368	565	- 348
<i>Emploi en 95</i>	<i>22 326</i>	<i>2 549</i>	<i>6 273</i>	<i>13 504</i>

Source : INSEE, comptes de la nation 1995.

Cette baisse de l'emploi salarié dans les secteurs marchands non agricoles est liée en premier lieu au ralentissement de la croissance. Entre 1991 et 1993, le rythme annuel moyen de la croissance française est de 0,2 %, soit le niveau le plus faible depuis l'après-guerre. De 1993 à 1995, la croissance revient à un rythme annuel moyen proche de celui de la période 1975-1989 (2,5 %). Toutefois, ces inflexions de la croissance n'expliquent pas tout. Pour une variation donnée de l'activité, l'emploi semble réagir dans les années quatre-vingt-dix plus fortement que par le passé, et il en va de même du chômage.

Tableau 3 - **Croissance, emploi et chômage**

En %

Taux de croissance...	1990	1991	1992	1993	1994	1995
... du PIB	2,5	0,8	1,2	-1,3	2,8	2,2
... de l'emploi total	1,0	0,1	-0,7	-1,2	- 0,1	1,2
... de l'emploi salarié marchand non agricole	1,5	- 0,8	-1,7	-2,3	1,0	1,3
Taux de chômage en fin d'année	8,9	9,4	10,3	11,6	12,3	11,6

Source : INSEE, comptes de la nation 1995.

Il s'agit là d'une conséquence attendue du mouvement de flexibilité du marché du travail. Le développement des formes d'emploi précaire, des contrats à durée déterminée, de l'intérim sont autant de voies par lesquelles les variations de l'activité exercent plus fortement leur influence sur l'emploi.

Cette évolution est confirmée empiriquement. D'une part, la reprise des créations d'emploi a été plus rapide en 1994 qu'en 1988-1989 (Audirac, Berthélemy, Jaulent, 1996). D'autre part, l'estimation d'une équation d'emploi montre que la sensibilité de court terme de l'emploi aux inflexions de l'activité s'est accrue dans les années quatre-vingt-dix (d'Escrivan, 1996). En d'autres termes, l'emploi s'ajuste plus rapidement au contexte conjoncturel et le cycle de productivité paraît se raccourcir, surtout dans les services où la diffusion des nouvelles formes d'emploi est la plus importante.

Une stabilité peu ordinaire du partage de la valeur ajoutée

Traditionnellement, le partage de la valeur ajoutée se déforme dans la conjoncture et cette déformation contribue au lissage de l'activité. Il exerce ainsi un effet de stabilisateur automatique des fluctuations conjoncturelles. Un ralentissement de l'activité se traduit en effet par des ajustements progressifs des salaires et de l'emploi si bien que la part des rémunérations des salariés dans la valeur ajoutée augmente à court terme et soutient ainsi la consommation. Inversement, une expansion de l'activité réduit la part des salaires dans la valeur ajoutée.

Dès lors, plus les salaires et l'emploi vont s'ajuster rapidement au contexte conjoncturel, moins cet effet de stabilisateur sera important. Le partage de la valeur ajoutée entre les rémunérations des salariés et l'excédent brut d'exploitation fournit ainsi un indicateur synthétique du degré de flexibilité conjoncturel du marché de travail. Plus l'emploi et les salaires seront réactifs à la conjoncture, moins le partage de la valeur ajoutée sera déformé par les inflexions de l'activité et moins l'effet de stabilisateur automatique jouera. En d'autres termes, dans un monde où emploi et salaires seraient

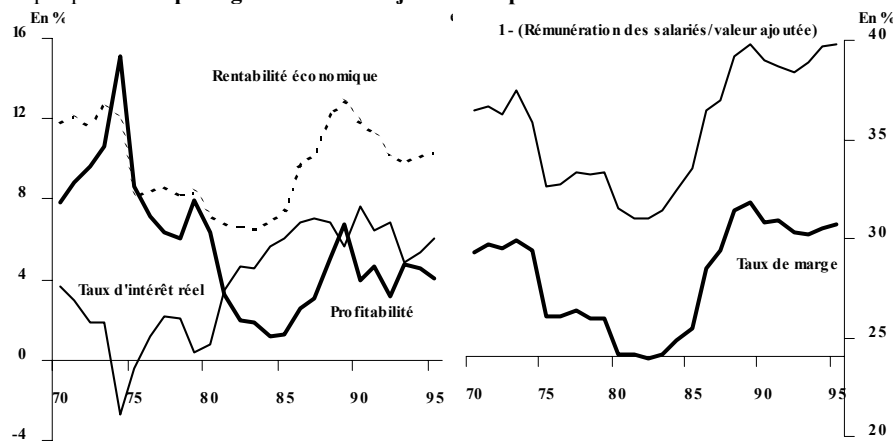
déterminés indépendamment de la conjoncture, la masse salariale le serait également et seul le profit supporterait les inflexions conjoncturelles. La flexibilité des salaires et de l'emploi a ainsi pour effet d'amortir les conséquences des accidents conjoncturels sur le profit en les faisant supporter également par les salariés. Elles contribuent l'une et l'autre à la stabilisation du partage de la valeur ajoutée.

Si la flexibilité de l'emploi est avérée dans les années quatre-vingt-dix, celle des salaires paraît plus contrastée. La flexibilité des rémunérations recouvre en effet sur la période récente des évolutions parfois contradictoires : l'individualisation des salaires marque le pas, la part des primes dans la masse salariale reste constante depuis 1990, l'intéressement recule mais la participation se diffuse (Sandoval, 1996). De plus, les équations de salaires ne font pas apparaître d'inflexions de la sensibilité des salaires au chômage dans les années quatre-vingt-dix.

Le partage de la valeur ajoutée dans les années quatre-vingt-dix est demeuré très stable (graphique 9). Le phénomène est d'autant plus remarquable que le contexte conjoncturel était quant à lui, rappelons-le à nouveau, particulièrement heurté. La flexibilité du marché du travail serait ainsi telle que les inflexions de l'emploi auraient amorti complètement les effets de la conjoncture sur le partage de la valeur ajoutée.

Autre fait remarquable, la part des salaires dans la valeur ajoutée de l'ensemble des sociétés et quasi sociétés hors grandes entreprises nationales s'est stabilisée à un niveau qui est le plus faible atteint depuis 1970 (le graphique représente le complément à l'unité de la part des salaires dans la valeur ajoutée). Le taux de marge, qui rapporte l'excédent brut d'exploitation à la valeur ajoutée est donc, quant à lui, particulièrement élevé sur la période. Le point singulier est ici que ce taux de marge particulièrement élevé n'a pas permis à la profitabilité d'atteindre un niveau comparable. Celle-ci est la différence entre la rentabilité économique, qui rapporte l'excédent net d'exploitation au capital net, y compris stocks, et dépend donc du taux de marge, et les taux d'intérêt réels. La profitabilité est en effet très inférieure aux niveaux des années soixante-dix et a, par ailleurs, tendance à se réduire dans les années quatre-vingt-dix. Il y a deux raisons à cela. D'une part, la rentabilité économique s'affaiblit au cours des années quatre-vingt-dix, du fait de l'importance croissante des amortissements en période de croissance ralentie. D'autre part, les taux d'intérêt réels se maintiennent à des niveaux élevés ou plus précisément se réduisent moins vite que ne le fait la rentabilité économique.

Graphique 9 - Du partage de la valeur ajoutée à la profitabilité



Le taux d'intérêt réel est le taux d'intérêt des obligations privées déflaté par le prix de la consommation des ménages.

Champ : sociétés et quasi-sociétés hors grandes entreprises nationales.

Source : INSEE, comptes de la nation 1995.

De l'emploi au chômage : les taux d'activité sont demeurés très inertes

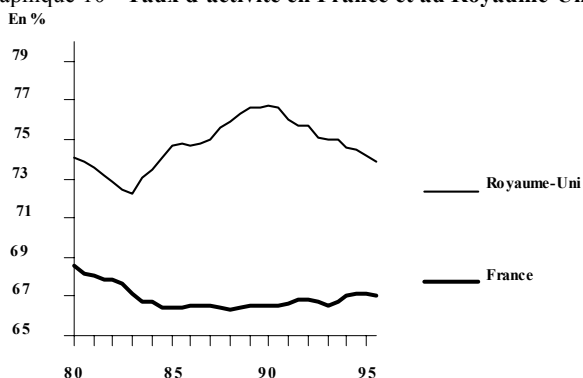
Si l'emploi est devenu plus sensible aux inflexions de la conjoncture, il n'en va pas nécessairement de même pour le chômage. Entre ici en jeu l'évolution des taux d'activité. Dans le cas où les taux d'activité sont très sensibles à la conjoncture, des variations amples de l'emploi sont compatibles avec de faibles variations du chômage. La « flexion » des taux d'activité joue ainsi le rôle d'un amortisseur conjoncturel des mouvements de l'emploi sur ceux du chômage.

Dans le cas de la France, dans les années quatre-vingt-dix, le constat est celui d'une grande inertie des taux d'activité qui paraissent très peu sensibles aux inflexions d'une conjoncture heurtée. L'affaiblissement des effets de flexion est d'ailleurs confirmé empiriquement par l'estimation récente d'équation d'offre de travail (Jacquot, 1996). Les résultats de Elmeskov et Pichelman (1993) qui plaçaient la France dans une position extrême au sein des pays de l'OCDE, avec les effets de flexion les plus faibles, semblent ainsi toujours d'actualité. Il en va de même des travaux plus anciens de Salais (1977) qui relevait que les comportements d'activité devenaient plus rigides, surtout ceux des femmes.

Une autre confirmation est donnée par l'observation directe des taux de chômage. Or, depuis le début des années quatre-vingt-dix, le chômage a connu des variations d'ampleur inhabituelle. En cinq ans, de 1990 à 1994, la hausse du taux de chômage atteint 3,4 points, représentant près d'un million de chômeurs. Il s'agit là de la variation la plus forte réalisée depuis 1970 sur des périodes d'ampleur comparable. Des variations d'une telle ampleur seraient difficilement compatibles avec une flexion renforcée des taux d'activité.

Quelques éléments de comparaison internationale éclairent la spécificité française dans les années quatre-vingt-dix. Ainsi, la situation de la France s'oppose à celle du Royaume-Uni.

Graphique 10 - Taux d'activité en France et au Royaume-Uni



Le taux d'activité est ici calculé comme le rapport des actifs à la population de 15 à 64 ans.

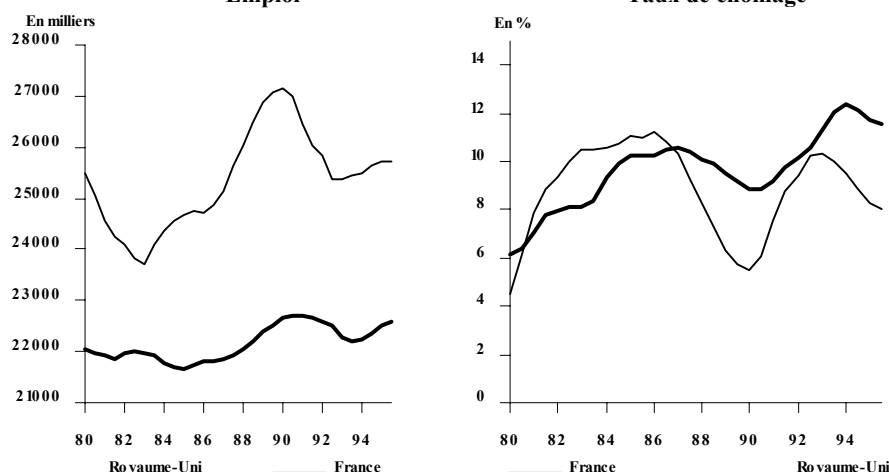
Source : OCDE, perspectives économiques juin 1996.

Au Royaume-Uni, les taux d'activité paraissent très sensibles aux inflexions de la croissance et ont un profil largement procycliques (ils s'élèvent dans la phase d'expansion du cycle). En France, au contraire, ils paraissent plutôt de nature acyclique, insensibles aux retournements conjoncturels (graphique 10). En particulier depuis le début de la décennie, le taux d'activité s'est sensiblement réduit au Royaume-Uni, alors qu'il avait une légère tendance à se redresser en France. Ces écarts renvoient notamment aux différences dans les systèmes d'indemnisation du chômage entre les deux pays.

C'est la raison pour laquelle le taux de chômage a augmenté davantage en France qu'au Royaume-Uni depuis 1989 alors même que l'évolution de l'emploi était bien plus favorable à la France. Depuis 1989, en effet, le Royaume-Uni perd environ 1,1 million d'emplois alors que l'emploi en France progresse d'un peu moins de 200 000 (graphique 11). Pour autant, le taux de chômage augmente de 3,1 points en France contre 2,1 points au Royaume-Uni. La différence correspond à la réduction du taux d'activité plus forte au Royaume-Uni qu'en France (Lefresne, 1996).

Graphique 11 -

Comparaison Royaume-Uni et France



Source : OCDE, perspectives économiques juin 1996.

L'inertie des taux d'activité français, assez remarquable dans un contexte conjoncturel mouvementé, paraît donc singulière du point de vue de la comparaison internationale (encadré). Son renforcement sur la période récente n'est peut-être pas étranger au développement des formes temporaires d'emploi et à celui du temps partiel. Ces formes d'emploi touchent en effet plus particulièrement les jeunes et les femmes et peuvent contribuer ainsi à un effet d'appel important d'inactifs sur le marché du travail qui compenserait la flexion naturelle des taux d'activité dans une période de ralentissement conjoncturel. Toutefois, cette hypothèse ne peut être confirmée puisque l'on ne dispose pas de travaux empiriques sur l'évolution récente de la flexion des taux d'activité par sous-catégories de population.

Taux d'activité et chômage : une comparaison internationale

Il est possible de mieux comprendre les mouvements du taux d'activité en s'appuyant sur les enquêtes de Eurostat sur les forces de travail (enquête emploi pour la France) dont les résultats détaillés sont disponibles jusqu'en 1994. L'évolution longue du taux d'activité provient pour l'essentiel de trois composantes : le taux d'activité des jeunes, avec le retard progressif à entrer dans la vie active, le taux d'activité féminine, l'âge d'entrée en retraite ou en préretraite. L'ensemble des données sont reprises dans le tableau ci-contre qui compare la situation de la France et du Royaume-Uni.

Le taux d'activité au Royaume-Uni est en moyenne nettement plus élevé qu'en France, mais les évolutions sur la période récente vont vers un rapprochement jouant sur 0,6 point en cinq ans, expliquant comptablement l'écart d'évolution du taux de chômage.

Les écarts sur l'évolution des taux d'activité entre les deux pays résultent :

- de l'augmentation des taux d'activité féminine de 25 à 54 ans, beaucoup plus rapide en France, essentiellement sous forme de temps partiel (l'emploi féminin à temps plein s'étant réduit) ; il s'agit là d'un phénomène de rattrapage d'un standard fréquent dans les pays du nord de l'Europe ;
- de la réduction plus sensible des taux d'activité masculine au Royaume-Uni, notamment entre 25 et 54 ans, pouvant traduire des attitudes de découragement à se porter sur le marché du travail liées au système d'indemnisation chômage ;
- de la réduction plus rapide des taux d'activité des jeunes de 20 à 24 ans en France qui compense partiellement les effets précédents.

Comparaison France Royaume-Uni		1989 (en %)	1994 (en %)	Ecart
Taux de chômage	France	9,6	12,7	3,1
	Royaume-Uni	7,4	9,7	2,3
Taux d'activité	France	55,2	55,5	0,3
	Royaume-Uni	62,0	61,7	- 0,3
Taux d'activité <i>15-19 ans</i>	France		10,6	
	Royaume-Uni		48,4	
Taux d'activité <i>20-24 ans</i>	France	71,8	60,1	- 11,7
	Royaume-Uni	84,0	78,0	- 6,0
Taux d'activité <i>femmes 25-49 ans</i>	France	73,2	78,0	4,8
	Royaume-Uni	72,7	74,5	1,8
Taux d'activité <i>femmes 50-54 ans</i>	France	61,1	66,3	5,2
	Royaume-Uni	67,9	71,0	3,1
Taux d'activité <i>femmes 55-59 ans</i>	France	41,3	41,8	0,3
	Royaume-Uni	54,1	55,4	1,3
Taux d'activité <i>hommes 25-49 ans</i>	France	96,8	95,9	- 0,9
	Royaume-Uni	95,9	93,8	- 2,1
Taux d'activité <i>hommes 50-54 ans</i>	France	88,6	90,0	1,4
	Royaume-Uni	90,2	87,0	- 3,2
Taux d'activité <i>hommes 55-59 ans</i>	France	62,1	60,6	- 1,5
	Royaume-Uni	80,4	76,1	- 4,3
Taux d'activité <i>hommes 60-64 ans</i>	France	19,2	13,0	- 6,2
	Royaume-Uni	54,6	51,0	- 3,6

Quelques éléments de comparaison européenne

Sans reprendre tous les détails de l'analyse bilatérale précédente, on peut noter au sein de l'Europe des douze et pour la période 89-95 :

- que la France est le pays d'Europe où le taux d'activité a le moins varié ;
- que certains pays ont pu concilier élévation sensible du taux d'activité et abaissement du taux de chômage ;
- que dans presque tous les pays, les taux d'activité des jeunes de 20 à 24 ans ont baissé, la France ayant avec l'Italie le plus réduit ces taux ;
- que le taux d'activité féminine s'est presque partout accru jusqu'à la tranche 50-54 ans.

Comparaison européenne

	Taux de chômage - ensemble		Taux d'activité	
	1995 (en %)	Variation de 89 à 95	1995 (en %)	Variation de 89 à 95
Belgique	9,3	1,0	50,5	2,8
Danemark	7,0	- 1,1	64,6	- 2,2
Allemagne	8,2		57,7	
Grèce	9,1	1,6	49,2	- 0,5
Espagne	22,7	5,4	48,2	1,1
France	11,9	2,3	55,4	0,2
Irlande	12,0	- 4,1	53,9	2,6
Italie	11,8	0,7	47,4	- 1,6
Luxembourg	2,9	1,3	50,8	0,4
Pays-Bas	7,5	- 1,3	59,3	4,0
Portugal	7,1	1,9	58,1	0,2
Royaume-Uni	8,7	1,3	61,5	- 0,5

Champ : 15 ans et plus.

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail.

Le chômage est devenu plus instable

Croissance moins régulière, emploi plus sensible aux inflexions de la croissance et inertie des taux d'activité concourent à une plus forte volatilité du chômage dans les années quatre-vingt-dix. Celle-ci contraste avec la période de montée du chômage jusqu'au milieu des années quatre-vingt, où l'évolution tendancielle du chômage épouse étroitement son évolution effective et la dimension conjoncturelle paraît pouvoir être négligée. En revanche, depuis le milieu des années quatre-vingt, la relative inflexion de la progression tendancielle du chômage coïncide avec une amplitude plus forte de ses fluctuations conjoncturelles.

La tendance du taux de chômage augmente régulièrement du début des années soixante-dix au milieu des années quatre-vingt et sa progression paraît se modérer depuis (encadré).

La décomposition statistique entre chômage conjoncturel et tendanciel

La distinction entre une composante tendancielle et une composante conjoncturelle du chômage suppose la mise en oeuvre de techniques statistiques de décomposition entre tendance et cycle. Ces techniques ont pour caractéristique essentielle de décrire les évolutions de long terme et les inflexions conjoncturelles autour de ces évolutions, sans nécessiter la mise en oeuvre d'une modélisation économique *a priori*. Elles ne posent en effet aucune hypothèse sur la nature des déterminants de court et de long terme de la variable considérée et se limitent à l'information contenue dans la série elle-même. Leur attrait réside dans cette économie d'hypothèse, commune aux méthodes traditionnelles procédant par lissage ou par estimation d'une tendance déterministe, ou à leurs prolongements récents mettant en oeuvre des techniques sophistiquées de filtrage.

Pour autant, ces techniques ne sont pas dénuées de tout *a priori*. Elles supposent de se donner une représentation initiale des caractéristiques de la tendance ou du cycle. Cette représentation porte essentiellement sur le degré d'inertie de la tendance qui résume l'évolution à long terme, ou de façon complémentaire sur la volatilité de la composante résiduelle qui décrit la dynamique de court terme. En choisissant l'ordre d'une moyenne mobile, pour prendre l'exemple le plus simple, on fait une hypothèse implicite sur la volatilité de la composante tendancielle de la série étudiée. Il en va de même avec le degré d'une tendance polynomiale déterministe qui limite le nombre de points d'inflexion que pourra subir la tendance ou encore avec le paramètre λ du filtre de Hodrick-Prescott qui impose un rapport donné entre la variabilité de la tendance et celle du cycle. En d'autres termes, aucune de ces techniques n'est tout à fait neutre sur un plan économique. Elles comportent chacune une part d'arbitraire résidant dans une certaine conception du long terme et de la stabilité de l'équilibre qui y est atteint^(a).

Toutes les techniques d'extraction de tendance reviennent à arbitrer entre la volatilité de la composante tendancielle et celle de la composante résiduelle. Un avantage du filtre de Hodrick-Prescott, qui est probablement à l'origine d'une partie de son succès en macro-économie, est d'explicitier les termes de cet arbitrage^(b). Le choix du modélisateur consiste à fixer un paramètre λ qui représente le poids accordé à l'inertie de la tendance par rapport à celle de la composante cyclique.

Si $\lambda = 0$, le modélisateur n'accorde aucun intérêt à l'inertie de la tendance et celle-ci va épouser parfaitement la série historique (la composante cyclique est alors nulle). A l'extrême inverse, si $\lambda = \infty$, la tendance devient parfaitement linéaire. Un choix standard dans le cas des séries trimestrielles est de retenir une valeur de 1600 qui permet de filtrer les cycles de grande période (supérieure à huit ans). Une fois λ ainsi fixé, le filtrage consiste à minimiser l'expression :

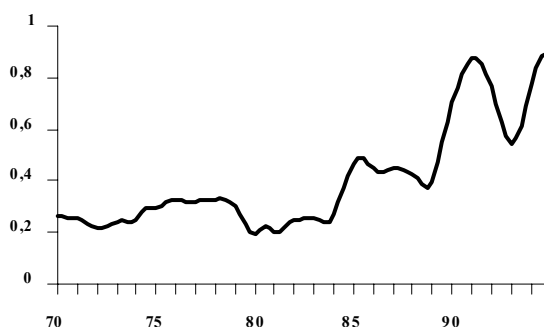
$$\sum_1^n (C_t)^2 + \lambda \sum_1^n (\Delta T_t - \Delta T_{t-1})^2$$

où la composante cyclique C_t est égale par définition à $T_t - Y_t$. Le premier terme mesure la variabilité de la composante cyclique et le second celui du taux de croissance de la tendance.

Les graphiques 12 et 13 utilisent le filtre de Hodrick-Prescott. Ils représentent le taux de chômage tendanciel et le taux de chômage conjoncturel ou résiduel. Ils conduisent dans l'ensemble à des résultats qualitativement proches de ceux obtenus sur la base d'une moyenne mobile ou d'une tendance polynomiale d'ordre deux ou trois. On relève toujours une plus forte volatilité du chômage conjoncturel à partir du milieu des années quatre-vingt, confirmée ensuite par les évolutions du début des années quatre-vingt-dix.

Pour illustrer cette volatilité accentuée du chômage conjoncturel, on a représenté dans le graphique ci-dessous l'écart-type glissant de la composante résiduelle (calculé sur 20 trimestres). Celui-ci reste inférieur à 0,3 jusqu'au milieu des années quatre-vingt, connaît une première hausse dans la deuxième moitié des années quatre-vingt où il est proche de 0,5 et une deuxième hausse dans les années quatre-vingt-dix, où il avoisine l'unité. Suivant cet indicateur, la cyclicité du chômage français se serait donc nettement accrue dans la phase de reprise conjoncturelle de la deuxième moitié des années quatre-vingt et le mouvement aurait été confirmé dans la phase de ralentissement conjoncturel débutant au tournant de la décennie.

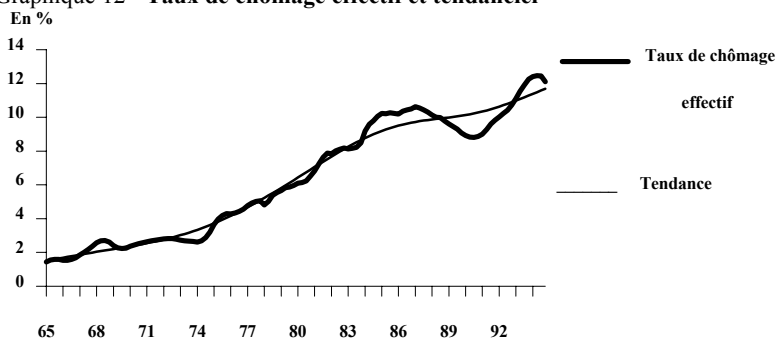
Volatilité de la composante conjoncturelle du chômage



(a) On trouvera une présentation récente des différentes méthodes univariées de décomposition tendance-cycle dans Doz, Rabault et Sobczak (1994).

(b) Le filtre de Hodrick-Prescott est présenté dans King et Rebello (1993), Allard (1994) et Germain et Rabault (1994). Il est appliqué sur le PIB français par Allard (1994), Chateau et Hénin (1994), et Canelon et Hénin (1995). Pour une comparaison internationale sur les pays du G 10 utilisant ce filtre, voir également Bouthevillain (1996).

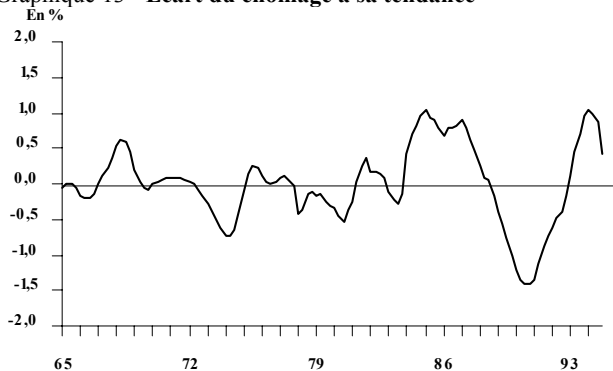
Graphique 12 - Taux de chômage effectif et tendanciel



Lecture : taux de chômage au sens du BIT et sa tendance issue d'un filtre de Hodrick-Prescott.

Si la tendance ainsi évaluée est très proche de l'évolution historique du chômage jusqu'au milieu des années quatre-vingt, les écarts se creusent en fin de période (graphique 13). Si l'on excepte le premier choc pétrolier, ces écarts restent compris dans un intervalle de plus ou moins 0,5 point de pourcentage jusqu'au milieu des années quatre-vingt. La dimension conjoncturelle du chômage ainsi évaluée aurait donc été assez négligeable durant toute la période de montée régulière du chômage. En revanche, depuis le milieu des années quatre-vingt, cet intervalle a triplé.

Graphique 13 - Ecart du chômage à sa tendance



La sécurité de l'emploi s'est surtout dégradée dans le tertiaire

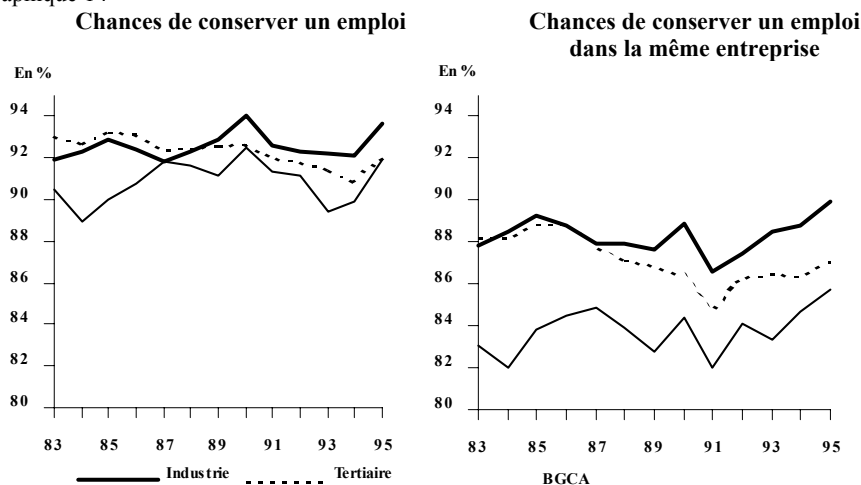
Parce que la diffusion des formes d'emploi précaires n'est pas la même suivant les secteurs d'activité, et qu'elle concerne en particulier davantage les activités de services, les évolutions du risque de chômage et de la stabilité de l'emploi peuvent différer entre secteurs d'activité.

Au niveau de l'ensemble de la population active, la proportion d'actifs occupés une année donnée qui le demeurent l'année suivante paraît assez stable durant toutes les années quatre-vingt. En revanche, elle baisse assez sensiblement depuis le début des années quatre-vingt-dix : la sécurité de l'emploi s'est détériorée dans les années récentes. En distinguant trois grands secteurs d'activité, l'industrie, le bâtiment et le tertiaire, on peut préciser ce constat et tenter de localiser l'origine de cette plus forte instabilité de l'emploi. Les données de l'enquête emploi permettent de distinguer, au sein des actifs occupés qui ont conservé un emploi, ceux qui sont demeurés dans la même entreprise. Le constat diffère suivant que l'on observe la sécurité de l'emploi sous l'un ou l'autre de ces deux angles.

La probabilité de conserver un emploi dans la même entreprise s'est accrue dans les trois secteurs au cours des années quatre-vingt-dix, dans une période de ralentissement conjoncturel et d'augmentation du chômage (graphique 14). Elle s'était au contraire réduite à la fin des années quatre-vingt dans une phase ascendante du cycle économique et a ainsi eu une évolution plutôt contra-cyclique. Ce constat rejoint celui de Lagarde, Maurin et Torelli (1994) établi sur données individuelles. Il peut s'interpréter par le fait que l'on quitte plus souvent son entreprise en phase de haute conjoncture que d'activité déprimée où les perspectives d'embauche extérieures sont plus faibles.

En revanche, les chances de conserver un emploi se sont progressivement dégradées au cours des années quatre-vingt-dix après s'être légèrement améliorées à la fin des années quatre-vingt. Ce mouvement pro-cyclique est plus net dans l'industrie et le bâtiment. L'année 1995 marquerait cependant un tournant : la reprise de l'emploi cette année-là, qui fait suite à celle de l'activité en 1994, a été suffisamment forte pour que les chances de conserver un emploi rejoignent leur niveau le plus élevé de 1990 dans l'industrie et le bâtiment. Mais ceci se produit dans des secteurs dont le niveau d'emploi s'est globalement réduit. Seul le tertiaire n'a pas retrouvé en 1995 le niveau de chances de conserver son emploi atteint dix ans plus tôt, même si le niveau de l'emploi y a augmenté.

Graphique 14 -



Lecture : proportion d'actifs occupés l'année n-1 qui le sont encore l'année suivante (partie gauche) ou qui le sont encore dans la même entreprise l'année suivante (partie droite).

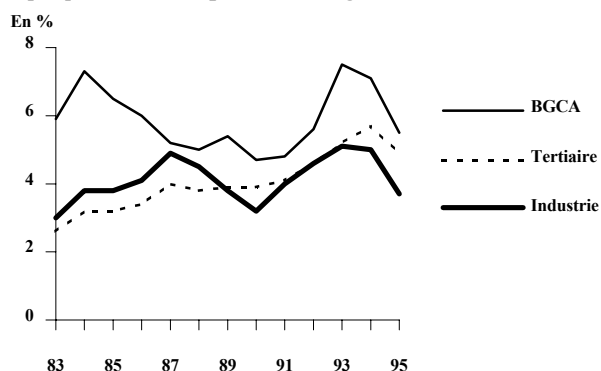
Source : INSEE, enquêtes emploi.

Parmi les actifs occupés qui quittent l'emploi chaque année, on peut distinguer deux destinations possibles : l'inactivité ou le chômage. La fréquence des départs de l'emploi vers l'inactivité, tout d'abord, est peu différente dans les trois grands secteurs d'activité. Elle est proche de 3 % en 1995 et s'est réduite dans les trois secteurs depuis le début des années quatre-vingt même si la baisse a été un peu plus forte dans l'industrie que dans le tertiaire. Cette baisse des transitions de l'emploi vers

l'inactivité est moins prononcée à la fin des années quatre-vingt et devient plus nette dans les années quatre-vingt-dix.

Les trois grands secteurs d'activité se distinguent davantage en matière de transition de l'emploi vers le chômage (graphique 15). Le risque d'entrée au chômage est beaucoup plus élevé dans le bâtiment : au milieu des années quatre-vingt, il y était deux fois plus important que dans l'industrie et l'est encore une fois et demie en 1995. Le risque de chômage fait également l'objet des fluctuations conjoncturelles les plus fortes dans ce secteur : la part des actifs occupés qui deviennent chômeurs l'année suivante y a augmenté de plus de trois points entre 1990 et 1993, contre moins de deux dans l'industrie. Dans le tertiaire, le risque de chômage augmente assez régulièrement depuis le début des années quatre-vingt.

Graphique 15 - Le risque de chômage



Lecture : proportion d'actifs occupés l'année n-1 qui sont chômeurs l'année suivante.

Source : INSEE, enquêtes emploi.

III. Une croissance plus riche en emploi ?

Dans la première moitié des années quatre-vingt-dix, la croissance moyenne de l'économie française est exceptionnellement faible. Le produit intérieur brut croît au rythme annuel moyen de 1,1 % entre 1990 et 1995 et le PIB marchand croît de 0,9 %. Il s'agit là des rythmes moyens les plus faibles atteints sur une période de cinq ans depuis cinquante ans. Cette faiblesse de la croissance moyenne tient pour beaucoup au creux lié à la récession de 1993 où le PIB total recule de 1,3 % et où le PIB marchand perd 2 %, mais elle s'explique également par le ralentissement d'activité qui débute au tournant de la décennie et à la faiblesse de la reprise en 1994 et 1995.

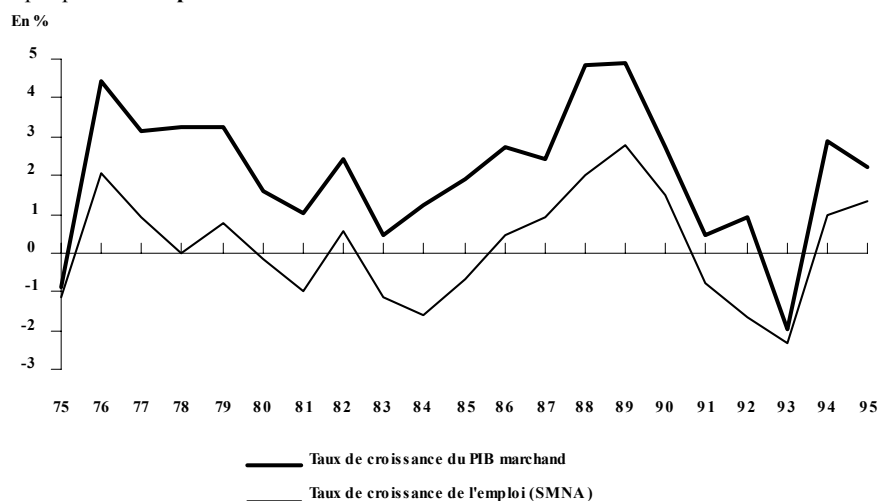
Dans ce contexte conjoncturel déprimé, il n'est pas surprenant de constater un recul de l'emploi et un approfondissement du chômage. Entre 1990 et 1995, on dénombre ainsi près de 350 000 emplois salariés de moins, en moyenne annuelle, dans les secteurs marchands non agricoles et le taux de chômage augmente de 2,7 points (il passe de 8,9 points en 1990 à 11,6 points en 1995).

Néanmoins, ce recul de l'emploi et cette montée du chômage sont sans commune mesure avec le ralentissement de l'activité. En effet, ce dernier paraît exceptionnellement prononcé si on se réfère aux cinquante dernières années, mais il n'en va pas de même des inflexions de l'emploi et du chômage. Dans la première moitié des années quatre-vingt, par exemple, les secteurs marchands avaient perdu plus de 500 000 salariés et le taux de chômage avait augmenté de 3,8 points soit des accroissements très supérieurs à ceux du début des années quatre-vingt-dix, dans un contexte où la croissance de l'activité était plus soutenue : le rythme annuel moyen de croissance du PIB marchand était alors de 1,9 point.

En d'autres termes, on a connu sur la période récente une forte baisse des gains de productivité apparente du travail. Celle-ci est très nette sur le graphique 16 où l'on superpose le taux de croissance de l'emploi salarié dans les secteurs marchands non agricoles et celui du PIB marchand. L'écart entre les deux courbes donne comptablement le rythme de croissance de la productivité apparente du travail.

A partir du début des années quatre-vingt-dix, on relève un rapprochement sensible des deux courbes, synonyme d'un ralentissement de la productivité.

Graphique 16 - **Emploi et activité dans les secteurs marchands**



Source : INSEE, comptes de la nation 1995.

Depuis le début des années quatre-vingt-dix, on assisterait ainsi à un enrichissement du contenu de la croissance en emploi. Plus précisément, le ralentissement conjoncturel de la première moitié des années quatre-vingt-dix a été moins destructeur d'emplois et moins producteur de chômage que par le passé.

L'enjeu d'un tel constat paraît crucial pour l'avenir : si le phénomène était amené à se poursuivre, une reprise de l'activité se traduirait par une forte remontée de l'emploi et une réduction importante du chômage. On précisera, dans un premier temps, les contours de cette énigme de la productivité en utilisant les différents travaux réalisés récemment sur ce thème au sein de l'administration économique : études de S. Duchêne, G. Forgeot et A. Jacquot de l'INSEE, de G. d'Escrivan au CSERC, travaux de F. Chouvel et A. Gubian à la DARES sur l'utilisation d'un indicateur synthétique de durée du travail et de J-M. Germain et B. Sédillot de la Direction de la Prévision. Puis on discutera successivement les principales explications d'un tel phénomène afin de s'interroger sur sa pérennité.

Les équations d'emploi

Il est normal de constater un affaiblissement des gains de productivité par tête dans une phase de ralentissement conjoncturel. La productivité est en effet une variable traditionnellement pro-cyclique du fait de l'existence de délais d'ajustement entre l'activité et l'emploi. On sait en effet que le lien entre les inflexions de la conjoncture et celles de l'emploi n'est pas immédiat puisqu'une variation de la production ne se traduit pas spontanément par un ajustement du stock de facteurs. Les variations des stocks de produits, puis celles des degrés d'utilisation des facteurs permettent en effet de retarder l'ajustement du stock de capital ou celui de l'emploi, par nature plus irréversibles donc plus coûteux. L'utilisation des heures supplémentaires, le recours au chômage partiel, ou encore les modifications dans l'organisation du travail, sont autant de façons de modifier la productivité par tête. Une fois ces marges de manoeuvre épuisées, c'est-à-dire lorsque la variation initiale de la demande apparaît durable, l'ajustement de l'emploi finit par s'imposer.

La seule observation du niveau de la productivité par tête est donc insuffisante pour se prononcer sur le contenu de la croissance en emploi. Il importe de corriger ce niveau de l'état de la conjoncture, c'est-à-dire de prendre en considération la position dans le cycle de productivité. Ceci impose de recourir à des estimations économétriques du lien entre croissance et emploi où sont distinguées la dimension de court terme, reflétant le cycle de productivité, et la dimension de long terme exprimant le niveau de la productivité tendancielle. Cette distinction est commune à l'ensemble des équations d'emplois utilisées à des fins de prévisions au sein de l'administration économique. Dans ce cadre, une réduction des gains de productivité dans une phase de ralentissement conjoncturel s'interprète soit comme une réduction des gains tendanciels de productivité, soit comme un rappel moins fort vers cette productivité de long terme, soit enfin comme un allongement du cycle de

productivité (l'emploi s'ajuste moins vite à une activité en baisse). C'est évidemment l'inverse en phase de reprise conjoncturelle. A priori, seul un ralentissement des gains tendanciels de productivité a un impact durable, les autres effets étant limités aux inflexions cycliques de la productivité qui sont par nature sans conséquences à long terme.

Les différentes estimations récentes de telles équations d'emploi se distinguent sur deux points essentiels : la spécification retenue pour l'emploi et l'hypothèse posée quant à la forme des gains de tendanciels de productivité. Les choix retenus sont susceptibles de modifier l'ampleur de « l'emploi retrouvé » dans la période récente.

En premier lieu, l'emploi peut-être spécifié en effectif ou en heures travaillées (soit les effectifs multipliés par la durée moyenne du travail). Comme les heures travaillées sont plus sensibles à la conjoncture que les effectifs, le cycle de productivité horaire est moins accentué que celui de la productivité par tête. Néanmoins, ces deux approches conduisent au même diagnostic à long terme si la durée du travail décroît de façon régulière.

En second lieu, les estimations d'équation d'emploi se distinguent selon l'hypothèse retenue pour les gains tendanciels de productivité. On peut supposer tout d'abord, comme le font l'INSEE ou la direction de la Prévision, que les gains de productivité sont constants depuis le milieu des années soixante-dix. On peut supposer ensuite, comme le font la DARES, la Banque de France ou l'OFCE, que les gains de productivité sont décroissants^(a). Ces choix de spécification ne sont pas indépendants.

Sur les vingt dernières années, la productivité horaire décroît plus fortement que la productivité par tête. Une spécification en heures travaillées est donc plutôt compatible avec l'hypothèse de gains de productivité horaire décroissants, alors qu'une spécification en effectif l'est davantage avec celle de gains constants. Il est difficile de trancher entre ces deux séries de spécifications qui reposent davantage sur des considérations empiriques d'adéquation aux données que sur des éléments d'origine théorique.

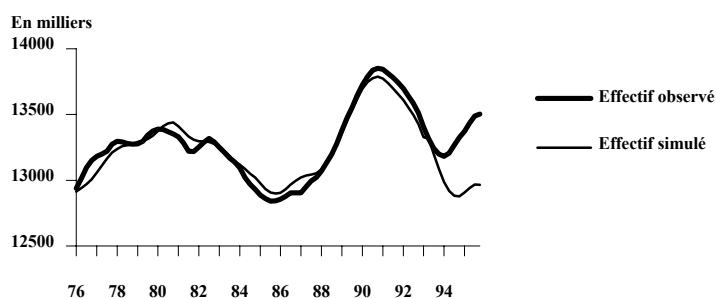
(a) Si les gains de productivité sont constants, la productivité à long terme est du type $q - n = \alpha + \beta t$ où q et n désignent respectivement le logarithme de la production et celui de l'emploi ou des heures travaillées. Si les gains de productivité sont décroissants, la spécification est du type $Q/N = \alpha + \beta t$ où Q et N désignent cette fois-ci le volume de production et les effectifs, et non leurs logarithmes.

Près de 400 000 emplois épargnés

Les résultats des estimations d'équations d'emploi sont sensibles au champ d'observation, à la prise en compte du temps de travail et aux hypothèses effectuées sur la productivité tendancielle. Néanmoins, toutes les estimations mettent en évidence une rupture dans l'évolution de l'emploi dans les années quatre-vingt-dix.

Une simulation d'une « équation d'emploi » qui ne retient pas la durée du travail comme variable explicative fait apparaître (graphique 17) une nette rupture localisée autour du troisième trimestre de 1993 (entre 1993-2 et 1993-4 selon les estimations), c'est-à-dire au coeur du retournement conjoncturel. Fin 1995, on dénombre ainsi près de 400 000 emplois supplémentaires inexplicables, soit environ quatre points de productivité du travail.

Graphique 17 - Effectif observé et effectif simulé



Lecture : Les effectifs simulés sont issus d'une simulation dynamique à partir de 1992-4 d'une équation estimée sur la période 1976-1/1992-4 par les moindres carrés ordinaires. La variable expliquée est les effectifs salariés de l'ensemble des secteurs marchands non agricoles. Les gains de productivité tendanciels sont supposés constants. La spécification est la suivante :

$$\Delta n_t = \sum_i a_i \Delta n_{t-i} + \sum_i b_i \Delta q_{t-i} + \lambda(q_{t-1} - n_{t-1} - \alpha - \beta t)$$

q et n sont respectivement le logarithme de la valeur ajoutée et celui de l'emploi.

Quelques éléments de comparaison sectorielle et internationale permettent de compléter ce constat. Tout d'abord, la rupture est essentiellement, voire totalement, localisée en dehors de l'industrie. Une estimation sur l'industrie manufacturière conduit, fin 1995, à de faibles résidus cumulés, mais leur profil est pro-cyclique traduisant un ajustement plus rapide des effectifs aux variations de l'activité. En dehors de l'industrie, ce sont les services marchands non financiers qui concentrent une grande partie de l'inexpliqué et tout particulièrement les services aux ménages.

Cette évolution singulière est-elle spécifique à la France ? On ne relève pas dans les années quatre-vingt-dix de ralentissement sensible de la productivité apparente du travail dans les différents pays de l'OCDE, sauf peut-être en Belgique et de façon moins nette aux Pays-Bas (d'Escrivan, 1996). Mais on ne dispose pas d'estimations comparables menées dans d'autres pays avec des données suffisamment récentes permettant d'approfondir la comparaison.

Les origines de la faiblesse de la productivité

Il convient avant tout d'être prudent sur l'interprétation des constats précédents, établis sur des données encore provisoires. On ne peut en effet encore complètement exclure que l'ampleur de l'inexpliqué s'atténue ou même disparaisse lorsque l'on disposera de données définitives. Les séries des comptes nationaux trimestriels, sur lesquelles reposent les estimations, font en effet l'objet de révisions parfois importantes. Même si les données les plus récentes n'ont pas modifié le diagnostic, il n'est donc pas encore possible aujourd'hui de trancher définitivement entre une explication économique et un pur aléa statistique.

Si l'on accorde une confiance suffisante aux données, on peut tenter de rendre compte de ce ralentissement récent de productivité. On doit alors mettre en question des changements intervenus dans la formation des effectifs, dont les effets seraient plutôt localisés dans les services, qui seraient assez spécifiques à l'économie française et dont l'ampleur serait suffisante pour rendre compte du surplus d'emploi inexpliqué.

Une conséquence du mouvement de tertiarisation de l'économie ?

Une première explication peut être recherchée dans le développement des activités de services. Sur les vingt dernières années, la productivité a augmenté de façon continue dans l'industrie comme dans les services. Toutefois la productivité demeure plus faible dans les services et sa progression y a été moins vive : les gains annuels de production par tête sont en moyenne de 2,3 % dans les services et de 3,4 % dans l'industrie depuis

1975. L'écart s'est donc creusé. La baisse de la productivité relative, d'environ 1 % chaque année, est assez régulière depuis le milieu des années soixante-dix.

L'impact de la tertiarisation sur la productivité est net à partir de 1975 où l'on assiste à un décrochage entre l'évolution effective de la productivité, en niveau comme en taux de croissance, et l'évolution qui aurait résulté d'une stabilité de la productivité relative et d'un maintien du poids du tertiaire dans l'emploi à son niveau de 1970 (L'Horty, Méary, 1996). Le développement des services a donc eu une contribution importante au ralentissement tendanciel de la productivité que l'on connaît depuis le premier choc pétrolier. Un point intéressant réside dans la comparaison de la cyclicité de la productivité dans les deux secteurs. Les amplitudes des fluctuations de l'emploi et de la production se sont rapprochées entre l'industrie et les services, mais il n'en est pas de même de celles de la productivité. Les fluctuations sont demeurées d'amplitudes plus fortes dans l'industrie. Une autre conséquence du développement des services est ainsi de lisser les fluctuations conjoncturelles de la productivité.

Le développement des services a donc un impact marqué sur l'évolution tendancielle et conjoncturelle de la productivité. Néanmoins, il n'y a pas eu de rupture dans ces évolutions au cours des années quatre-vingt-dix. Plus généralement, on ne relève pas de modification dans le rythme de réallocation des effectifs entre secteurs d'activité, des plus vers les moins productifs, susceptible de rendre compte du surplus d'emploi observé (Duchêne et alii, 1996). Le surplus d'emplois ne saurait donc s'expliquer par un biais d'agrégation.

Un effet du ralentissement de l'investissement ?

Les années quatre-vingt-dix ont été le lieu en France d'une réduction importante du taux d'investissement. Dans le champ des sociétés et quasi-sociétés, le taux d'investissement se situe, à partir de 1993, autour de 16,5 %. Ainsi, pendant quatre années consécutives, de 1993 à 1996, il se maintient à son niveau le plus faible sur les trente dernières années. Un tel ralentissement du rythme d'accumulation n'est pas sans conséquence sur la productivité apparente du travail d'autant plus qu'il va de pair avec un vieillissement du stock de capital. En diminuant le rythme tendanciel de la production par tête, il fournit une piste permettant de rendre compte du surplus d'emploi observé sur la période récente.

Néanmoins, on ne dispose pas d'étude empirique ayant exploré cette voie de façon approfondie. On peut toutefois rappeler que le recul des gains de productivité est essentiellement localisé dans les services. Or l'intensité capitalistique y est la plus faible, ce qui paraît peu compatible avec une explication laissant jouer à l'accumulation du capital un rôle de premier plan.

L'explication principale : le temps partiel

Comme il l'a déjà été signalé, les indicateurs permettant de mesurer l'évolution de la durée du travail divergent sur la période récente. La durée mesurée avec l'enquête ACEMO, qui est utilisée dans les comptes trimestriels, est très stable dans les années quatre-vingt-dix. La durée des comptes annuels, en revanche, diminue sensiblement. La différence tient essentiellement à la prise en compte du développement du travail à temps partiel qui a été favorisé sur la période récente par des aides spécifiques de l'Etat (abattement forfaitaire des cotisations sociales pour partage au temps partiel, modalités de l'allègement des charges sociales sur les bas salaires qui encouragent fortement le temps partiel). C'est pourquoi, la DARES a construit un indicateur trimestriel synthétique de durée du travail prenant en compte le temps partiel, les heures supplémentaires et le recours au chômage partiel. Cet indicateur baisse sur toutes les années quatre-vingt-dix et plus fortement après 1993 (tableau 4).

Tableau 4 - Evolution de la durée du travail et de ses déterminants depuis 1990 En %

	Durée	dont temps partiel	Chômage partiel	Heures supplémentaires
1990	- 0,1	0	0	- 0,1
1991	- 0,2	- 0,1	- 0,1	0
1992	- 0,5	- 0,4	- 0,1	- 0,1
1993	- 1,1	- 0,6	- 0,3	- 0,2
1994	- 0,4	- 0,5	0,1	0
1995	- 0,1	- 0,3	0,2	0

Champ : secteurs marchands.

Source : DARES.

Une telle baisse de la durée du travail a un effet immédiat sur la production par tête, même si elle laisse inchangée la production par heures travaillées. Il existe aussi un effet contraire en théorie, suivant lequel le temps partiel augmente la productivité horaire individuelle. Mais cet effet paraît faible en pratique et est, dans tous les cas, très insuffisant pour compenser l'effet comptable de partage du temps de travail.

De fait, l'utilisation de cet indicateur synthétique réduit très sensiblement l'emploi inexpliqué. Il est susceptible d'expliquer la quasi-totalité avec une équation où les gains tendanciels de productivité sont décroissants. Avec les données les plus récentes des comptes trimestriels, le résidu cumulé de la simulation dynamique passe de 480 000 à 60 000 emplois (Chouvel, 1996). Le solde est proche de l'écart type de l'estimation.

Certes, cet indicateur est encore fragile et a d'ailleurs été révisé récemment. Mais cette révision n'a rien enlevé à son pouvoir explicatif. Dès lors, plus que d'un enrichissement de la croissance en emploi, ou en heures travaillées, il convient de parler d'un enrichissement en effectif employé. L'effet dominant n'est pas un accroissement de la quantité de travail mais un changement dans la répartition de cette quantité. L'impact est évidemment favorable sur le taux de chômage, mesuré au sens du BIT, mais ne l'est pas nécessairement sur le sous-emploi effectif. Ce n'est que lorsque le développement du temps partiel permet la création d'activités qui ne seraient pas apparues rentables avec du personnel à temps plein qu'il devient effectivement créateur d'emploi.

Une influence encore limitée du coût du travail

Dans les années quatre-vingt-dix, la progression du coût du travail a été très modeste du fait d'un contexte de modération salariale et des politiques de l'emploi qui ont utilisé plus fréquemment la voie des allègements de charges pour soutenir l'emploi de diverses catégories de main-d'oeuvre. De plus, la période récente a connu un abaissement spécifique du coût du travail pour les bas salaires dont les effets sur l'emploi sont plus favorables du fait de la possibilité de substitution entre catégories de travailleurs (CSERC, 1996b).

Toutefois, l'effet du coût du travail pose un problème de calendrier. La montée en charge des dispositifs d'allègement de charges a lieu dans les années quatre-vingt-dix, mais son effet théorique sur l'emploi est à moyen long terme ce qui paraît difficilement compatible avec l'apparition quasi-immédiate de résidus importants dans les équations. Les allègements généraux de charges sont donc encore trop récents pour avoir produit tous leurs effets potentiels.

L'évolution du coût du travail n'explique encore qu'une faible fraction du surplus d'emploi observé sur la période récente. L'introduction directe du coût du travail dans l'équation d'emploi réduit au plus d'un cinquième la part de l'inexpliqué, la majeure partie étant due à la modération salariale, une part marginale à la politique de l'emploi (Duchêne et alii, 1996). Les effets de substitution liés aux diverses mesures d'exonération de charges sociales auraient contribué en 1995 à un surcroît d'emploi cumulé de l'ordre de 40 000 à 50 000 emplois selon les estimations de l'INSEE et de la Direction de la prévision.

Le partage effectué entre l'influence du temps de travail et celle du coût du travail, et éventuellement entre d'autres hypothèses candidates, est évidemment essentiel en termes de prévisions d'emploi. Dans ce domaine, il est toutefois difficile de déterminer la pérennité respective de l'influence de la durée ou de celle du coût du travail. La réduction du coût du travail a un effet de plus long terme, et de ce point

de vue l'enrichissement du contenu en emploi de la production devrait se poursuivre dans l'avenir. Mais son impact sur les gains de productivité s'atténue avec le ralentissement des dépenses d'aide à l'emploi. La réduction du temps de travail peut avoir un impact permanent sur les gains de productivité par tête si le temps partiel poursuit son développement au même rythme que sur la période récente.

IV. Le chômage s'est généralisé dans les années quatre-vingt-dix

Singularité des années quatre-vingt-dix, la montée du chômage a touché des populations qui en étaient jusqu'ici relativement abritées. En s'élevant, le chômage s'est généralisé. Si la situation des cadres a retenu l'attention, il ne s'agit là que d'un aspect parmi d'autres. Les taux de chômage se sont en effet rapprochés non seulement entre les différentes qualifications, mais aussi entre les tranches d'âge, entre hommes et femmes, ainsi qu'entre les différentes régions françaises (encadré). Les hommes adultes et qualifiés occupent ainsi un poids croissant dans le chômage. Le recul de l'emploi s'est davantage diffusé que par le passé et l'expression « chômage de masse » n'a peut-être jamais été autant d'actualité.

Les taux de chômage se sont rapprochés

Ce phénomène de diffusion du chômage est le plus notable entre les catégories socioprofessionnelles. Durant les années soixante-dix et quatre-vingt, la montée des taux de chômage ne s'est pas poursuivie au même rythme pour toutes les catégories. Elle a particulièrement concerné les catégories les moins qualifiées. Ainsi, non seulement le taux de chômage des ouvriers et des employés s'est-il maintenu constamment à un niveau supérieur à la moyenne, mais encore l'écart des taux de chômage s'est-il accru entre les qualifications. Dans ce contexte, la montée du taux de chômage dans les années quatre-vingt-dix fait figure d'exception. Pour la première fois, il semble qu'elle ait touché de façon relativement uniforme toutes les catégories socioprofessionnelles. Ainsi, l'une des caractéristiques essentielles de l'histoire récente du chômage est sa diffusion à des catégories socioprofessionnelles jusqu'ici relativement abritées du phénomène, les cadres et les professions intermédiaires. Depuis le début des années quatre-vingt-dix, la montée du taux de chômage s'est en effet accompagnée d'un resserrement de l'éventail des taux de chômage par qualification (graphique 18).

Graphique 18 - Taux de chômage par catégorie socioprofessionnelle



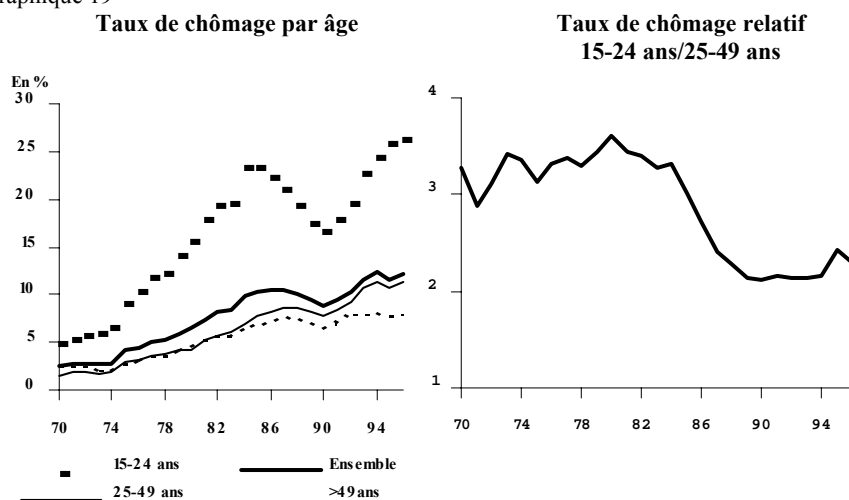
Source : INSEE, enquêtes emploi.

Le rapprochement des taux de chômage entre classes d'âge a débuté au milieu des années quatre-vingt. Ainsi, le taux de chômage des jeunes, qui se situait aux environs de 5 % au début des années soixante-dix, a connu une progression régulière jusqu'en 1985 où il culminait à plus de 23 %. Il a connu une réduction progressive jusqu'en 1990 (16,5 %) et s'est accru par la suite. Il est donc resté et demeure encore très supérieur au taux de chômage des personnes de 25 à 49 ans qui, lui, n'a jamais dépassé 8,7 % avant 1990 (graphique 19). Toutefois, cet écart persistant entre taux de chômage des jeunes et des 25-49 ans peut être relativisé lorsqu'on observe le rapport des deux taux. Ce dernier est resté

relativement stable du début des années soixante-dix jusqu'au milieu des années quatre-vingt : le taux de chômage des moins de 25 ans et celui des personnes de 25 à 49 ans ont en réalité crû au même rythme. Le taux de chômage des moins de 25 ans était alors 3,3 fois plus élevé que celui des 25-49 ans. Le taux de chômage élevé des jeunes, relativement à celui des 25-49 ans, est ainsi une caractéristique permanente du marché du travail français.

A partir de 1985 cependant, le rapport s'est nettement réduit et le taux de chômage des jeunes « n'est plus que » 2,1 fois plus élevé que celui des adultes en 1990. De même, le taux de chômage des 25-49 ans s'est rapproché du taux de chômage moyen depuis le début des années quatre-vingt-dix. On assiste donc à un mouvement de convergence depuis le milieu des années quatre-vingt qui s'est renforcé depuis le début des années quatre-vingt-dix.

Graphique 19 -

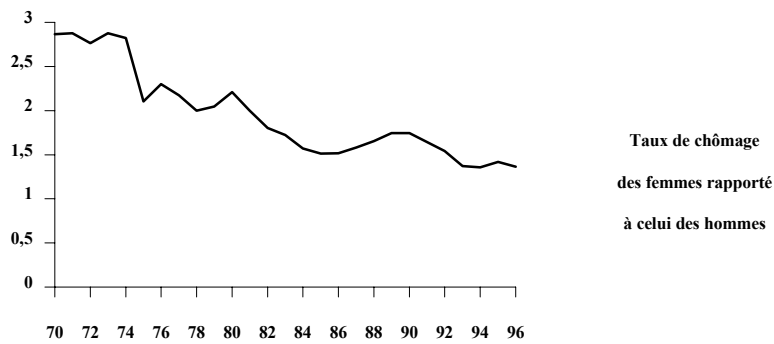


Source : INSEE, enquêtes emploi.

Le taux de chômage des femmes se caractérise depuis le début des années soixante-dix par un écart constant d'environ deux points avec celui des hommes (graphique 20). La montée du taux de chômage dans les années soixante-dix et sa persistance à des niveaux élevés ensuite n'ont pas modifié cet écart. Depuis le milieu des années quatre-vingt, toutefois, la différence entre les taux de chômage masculin et féminin s'est légèrement accrue et elle s'est ensuite réduite depuis le début des années quatre-vingt-dix dans la phase de remontée du chômage.

En termes relatifs, par conséquent, cet écart s'est réduit progressivement depuis le début des années soixante-dix. La fin des années quatre-vingt marque une pause dans ce mouvement. Depuis le début des années quatre-vingt-dix, en revanche, le rapport des taux de chômage féminin et masculin s'est de nouveau réduit. Il est aujourd'hui à son niveau le plus faible depuis 1970 : sur les vingt cinq dernières années, les taux de chômage des hommes et ceux des femmes n'ont jamais été en France aussi peu différents.

Graphique 20 - Taux de chômage relatifs par sexe



Source : INSEE, enquêtes emploi.

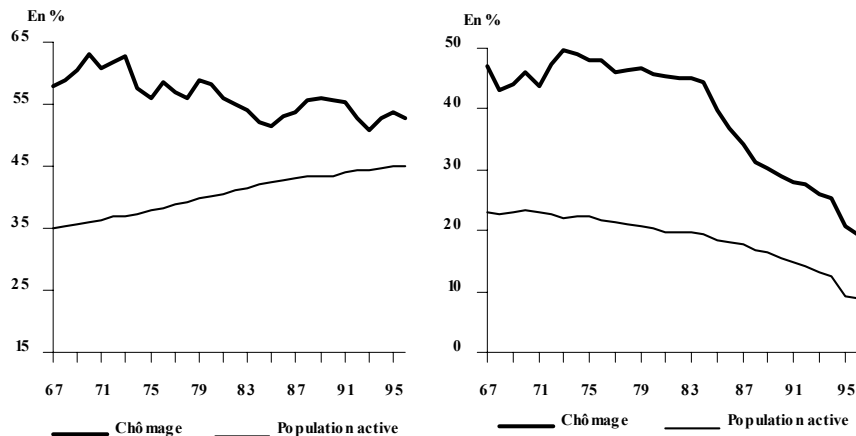
Une composition plus homogène du chômage

Le resserrement des taux de chômage entre catégories socioprofessionnelles, tranches d'âge ou sexes a pour conséquence mécanique de modifier la composition du chômage dans ces différentes dimensions. Les travailleurs peu qualifiés et faiblement diplômés, les femmes et les jeunes occupent ainsi un poids beaucoup moins important dans le chômage en 1996 que dix ou vingt ans plus tôt. Inversement, le poids des chômeurs adultes, masculins et qualifiés, n'a jamais été aussi important. Même si des différences non négligeables persistent dans l'exposition de ces différents groupes au chômage, l'expression « chômage de masse » n'a peut-être jamais été aussi pertinente.

Près de deux chômeurs sur trois étaient des femmes au début des années soixante-dix. Aujourd'hui, les femmes au chômage ne sont guère plus nombreuses que les hommes (graphique 21). La proportion de femmes dans l'ensemble des chômeurs diminue ainsi progressivement. Elle n'est remontée de façon significative qu'à la fin des années quatre-vingt pour se réduire à nouveau depuis le début des années quatre-vingt-dix. Cette évolution est d'autant plus remarquable que le poids des femmes dans la population active n'a, quant à lui, pas cessé de croître depuis 1970. Les femmes sont ainsi de moins en moins surreprésentées dans le chômage.

Au début des années soixante-dix, près d'un actif sur quatre avait moins de 25 ans, contre un chômeur sur deux. Le poids des jeunes dans la population active s'est depuis réduit tendanciellement du fait de l'allongement de la scolarité. Jusqu'au milieu des années quatre-vingt, leur poids dans le chômage a diminué au même rythme, laissant donc inchangé la surreprésentation des jeunes dans le sous-emploi. En revanche, on assiste à un net rapprochement des deux évolutions à partir du milieu des années quatre-vingt et ce rapprochement s'est poursuivi, quoique à un rythme plus faible, dans les années quatre-vingt-dix.

Graphique 21 - Part dans le chômage et la population active...
...des femmes ...des 15-24 ans

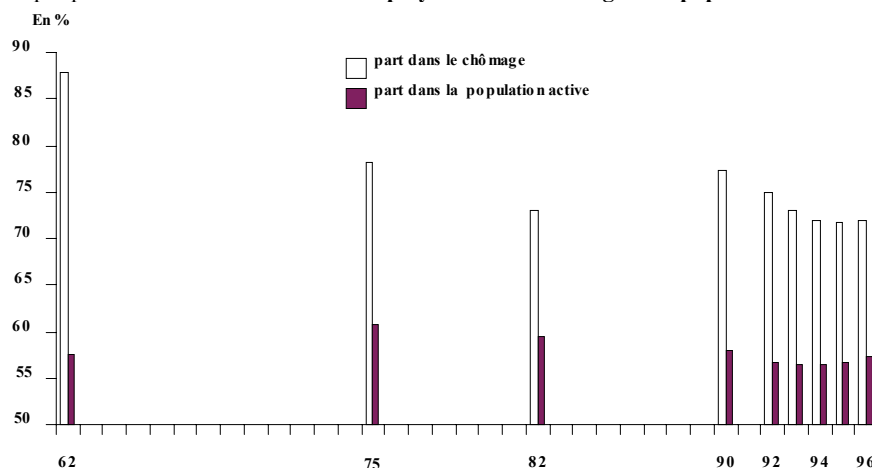


Lecture : l'écart entre les deux courbes indique une sur-représentation de la population concernée dans le chômage compte tenu de son poids dans la population active.

Source : INSEE, enquêtes emploi.

Trois chômeurs sur quatre sont employés ou ouvriers. Ce n'est le cas que d'un peu plus d'un actif sur deux (graphique 22). Les disparités se réduisent dans les années quatre-vingt-dix : la part des ouvriers et employés dans le chômage s'est réduite de près de cinq points alors que leur poids dans la population active est demeuré pratiquement inchangé. La part des ouvriers et employés dans le chômage est aujourd'hui la plus faible depuis le début des années soixante.

Graphique 22 - Part des ouvriers et employés dans le chômage et la population active



Source : INSEE, recensements de la population de 1962 à 1990 ; enquêtes emploi de 1992 à 1996.

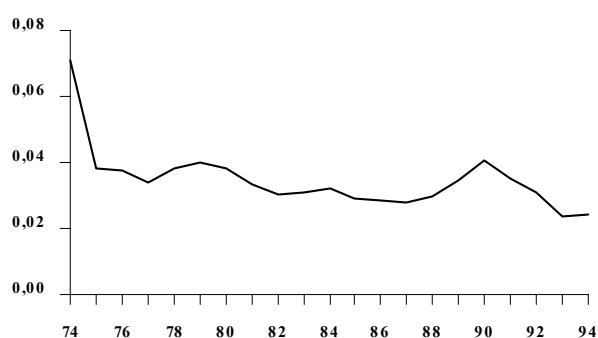
Les taux de chômage se sont également rapprochés entre les régions françaises

Depuis le début des années quatre-vingt-dix, les taux de chômage se sont fortement resserrés entre les régions françaises, après s'être écartés à la fin des années quatre-vingt. Au terme de cette évolution, les taux de chômage n'ont jamais été aussi proches entre régions françaises depuis les vingt dernières années.

Pour décrire la dispersion régionale des taux de chômage français, on rapporte le taux de chômage de chacune des 22 régions au taux de chômage national, et on calcule la variance de ces taux de chômage relatifs en utilisant comme pondération le poids de chaque région dans la population active totale. En fait, dans le cas de la France, le poids de chaque région dans la population active nationale est très stable au cours du temps. Dès lors, les inflexions de la variance des taux de chômage relatifs vont surtout s'expliquer par celles des taux de chômage régionaux. Par ailleurs, la répartition de la population active sur le territoire est marquée par une forte surreprésentation de l'Ile-de-France qui concentre à elle seule près du quart des actifs. Quatre régions rassemblent ainsi près de la moitié de la population active : Ile-de-France (environ 22 % en moyenne sur les années soixante-dix et quatre-vingt); Rhône-Alpes (9,5 %), Nord-Pas-de-Calais (6,5 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (7 %). De faibles écarts de taux de chômage entre ces régions vont donc peser fortement sur la variance des taux de chômage relatif.

Globalement, la variance des taux de chômage régionaux est à la fois très stable et très faible depuis 1975 avec une tendance à la baisse sur longue période (graphique A). La dispersion des taux de chômage régionaux présente par ailleurs un profil assez procyclique à partir de 1988. Elle s'est élevée dans la phase de reprise de la fin des années quatre-vingt où les taux de chômage se sont réduits moins rapidement dans les régions initialement les plus touchées. Elle s'est réduite ensuite, dans la phase de ralentissement conjoncturel où les taux de chômage se sont élevés plus fortement dans les régions les moins touchées par le chômage.

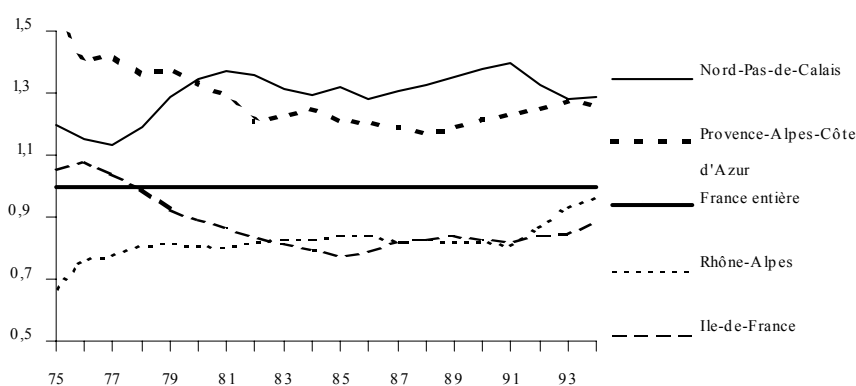
Graphique A - Variance des taux de chômage régionaux relatifs



Champ : 22 régions françaises (les taux de chômage régionaux sont pondérés par le poids de chaque région dans la population active française).

Si on limite l'observation aux quatre régions les plus importantes, qui concentrent près de la moitié de la population active, l'évolution est tout aussi nette. Depuis le début des années quatre-vingt-dix, le taux de chômage de l'Ile-de-France, du Nord-Pas-de-Calais et de la région Rhône-Alpes se sont rapprochés de la moyenne nationale. Seul celui de la Provence-Alpes-Côtes-d'Azur s'en est éloigné (graphique B).

Graphique B - Taux de chômage relatifs dans les quatre plus grandes régions



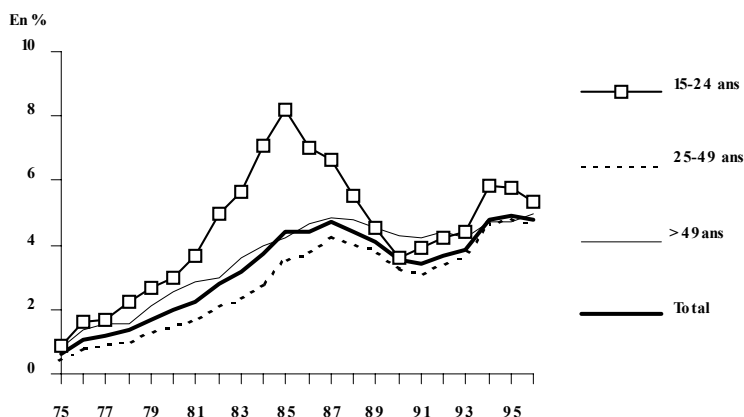
Lecture : le graphique représente le taux de chômage des quatre régions les plus importantes en terme de nombre d'emplois rapporté à la moyenne nationale.

Source : INSEE, enquêtes emploi.

La durée du chômage s'est allongée, surtout pour les plus diplômés

Entre 1990 et 1995, la durée du chômage s'est allongée quel que soit l'indicateur considéré. Ainsi, la part des chômeurs de plus d'un an passe de 35,3 % à 39,5 % (graphique 23) et l'ancienneté dans le chômage passe de 13,9 à 14,6 mois.

Graphique 23 - Part des chômeurs de plus d'un an dans la population active



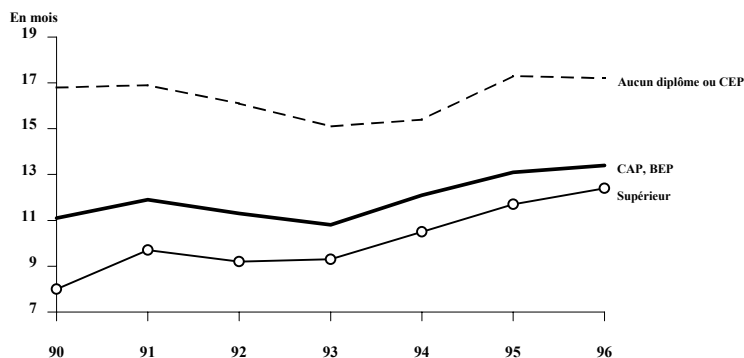
Source : INSEE, enquêtes emploi.

L'arrivée de nouvelles générations de chômeurs diminue mécaniquement l'ancienneté moyenne et la part des chômeurs de plus d'un an. A long terme, en revanche, la montée du chômage et son maintien à des niveaux élevés tendent à élever ces indicateurs de durée de chômage. C'est pourquoi les points bas correspondent aux années 1993 et 1994 où la montée du chômage est la plus forte. De 1990 à 1993, l'ancienneté dans le chômage passe de 13,9 mois à 12,4 mois et la proportion de chômeurs de longue durée passe de 35,3 % à 31,4 %. L'allongement de la durée du chômage est plus nette si l'on considère la part des chômeurs de longue durée dans l'ensemble de la population active. Cette part a augmenté de plus d'un point depuis 1989.

L'évolution de l'ancienneté de chômage selon la catégorie professionnelle est singulière au cours des années quatre-vingt-dix. L'allongement de l'ancienneté de chômage a été la plus forte chez les catégories de main-d'oeuvre les plus qualifiées (graphique 24). Le mouvement de convergence des taux de chômage relatifs relevé au cours des années quatre-vingt-dix est ainsi confirmé également si l'on observe les durées du chômage. Le fait est nouveau : jusqu'ici, les catégories de travailleurs les plus qualifiées étaient plus abritées du risque de chômage de longue durée.

Par ailleurs, la récurrence du chômage s'est également accrue au cours des années quatre-vingt dix. Le développement des contrats à durée déterminée et de l'intérim conduit à des passages plus fréquents par le marché du travail. Les fins de contrat à durée déterminée prennent en effet une place majoritaire dans les motifs d'entrée en chômage, aussi bien au niveau des inscriptions à l'Agence nationale pour l'emploi que pour une indemnisation dans le régime d'assurance chômage. En 1995, près de 44 % des entrées en chômage indemnisé correspondent à des réinscriptions de moins d'une année. La proportion n'était que de 38 % en 1989 et de moins de 37 % en 1991. Ainsi, l'ancienneté moyenne des demandeurs d'emploi était de 407 jours en avril 1996, mais la durée moyenne d'inscription à l'agence depuis juillet 1993 est de 650 jours. Cette montée du chômage récurrent aggrave les inégalités face à l'emploi et risque de développer les difficultés d'insertion.

Graphique 24 - Ancienneté de chômage selon le niveau de formation



Source : INSEE, enquêtes emploi.

Le chômage de moyenne durée s'est accru sur la période. De 1989 à 1995, le chômage mesuré dans les enquêtes emploi a augmenté de plus de 800 000 personnes (+ 40 %), dont plus de la moitié pour des durées comprises entre trois mois et un an. Cet accroissement concerne particulièrement la tranche d'âge médiane (25 à 49 ans). L'effet de la mise en place du contrat initiative emploi a pu jouer dans l'évolution des durées de chômage de mars 1995 à mars 1996 : l'accroissement du nombre de chômeurs a porté sur les chômeurs de moins d'un an et sur ceux déclarant trois ans et plus de chômage, alors que les effectifs au chômage baissent pour les durées intermédiaires (tableau 5). Cette évolution illustre un des effets pervers de dispositifs d'aide comportant des seuils en terme de durée du chômage.

Tableau 5 - **Variation du chômage en fonction de la durée, de 1995 à 1996**

	15-24 ans	25-49 ans	50 ans et +	Ensemble
Moins d'un an	8	152	12	172
1 an à 1 an et demi	- 15	- 20	- 1	- 35
1 an et demi à 2 ans	0	- 39	3	- 34
2 ans à 3 ans	- 3	- 18	- 8	- 29
3 ans et plus	0	55	27	82
Total	- 10	128	35	155

Champ : chômeurs ayant déclaré une durée de chômage.

Source : enquêtes emploi de mars 1995 et 1996.

Chapitre II

LES INÉGALITÉS

Les principales caractéristiques macro-économiques des années quatre-vingt-dix (croissance faible, taux d'intérêt élevés, chômage en hausse ...) ont des conséquences sur l'évolution des revenus. En moyenne, ceux-ci augmentent peu, la part des revenus d'activité se réduisant au profit de celle des revenus du patrimoine et des transferts. De plus, les inégalités s'accroissent, phénomène qui n'était pas observé dans les années quatre-vingt (Synthèses n° 1). La première partie de ce chapitre analyse les inégalités de salaire. La dispersion des salaires des personnes employées à temps plein n'augmente pas. Cependant, le développement d'emplois précaires, la montée du travail à temps partiel et du chômage expliquent un accroissement de la dispersion des revenus salariaux perçus par les ménages. L'évolution des inégalités de revenus est présentée dans la seconde partie.

I. Les salaires

La dispersion des salaires dans les pays de l'OCDE

Au cours des années quatre-vingt-dix, parmi les pays de l'OCDE, seuls le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont enregistré un accroissement fort et persistant des inégalités salariales. Aux Etats-Unis, par exemple, depuis une dizaine d'années, la croissance des salaires réels a été faible voire négative pour la plupart des emplois à bas salaires. Dans la plupart des autres pays, les inégalités ont été stables ; dans quelques-uns (Canada, Finlande et Allemagne) elles se sont réduites.

Les comparaisons internationales des inégalités de salaires ont deux limites principales. D'une part, la photographie des inégalités « instantanées » peut ne donner que de faibles informations sur les inégalités au cours du cycle de vie (CSERC, 1996a). En particulier, il est crucial de savoir si les personnes moins rémunérées le sont de manière durable. D'autre part, il est difficile de pouvoir effectuer ces comparaisons sur des périodes récentes et sur des champs qui soient suffisamment larges tout en étant semblables d'un pays à l'autre.

Une analyse dynamique des inégalités salariales dans les différents pays a été effectuée par l'OCDE (1996), qui a étudié la mobilité salariale dans huit des grands pays développés, de 1986 à 1991⁵. Cette période ne recouvre pas les années quatre-vingt-dix, les données de carrières salariales étant difficiles à constituer. Cependant, deux enseignements principaux peuvent être tirés.

Tout d'abord, la mobilité salariale est assez semblable dans tous les pays étudiés en dépit des différences importantes entre les institutions du marché du travail et entre les situations économiques. Ainsi, quand on classe les salariés en cinq quintiles (le premier composé des 20 % les moins bien rémunérés ... le cinquième des 20 % les mieux rémunérés), on constate que la moitié d'entre eux a changé de quintile entre 1986 à 1991. Cependant, une part importante de l'inégalité observée sur une année a un caractère très persistant⁶.

Le second enseignement est qu'il y a une forte rotation dans les emplois à bas salaire dans tous les pays. Pour de nombreux jeunes, un emploi faiblement rémunéré semble avoir été, dans cette période (entre 1986 et 1991), une manière d'accéder au marché du travail, le salaire augmentant ensuite. Par contre, les travailleurs plus âgés occupant un emploi à bas salaire ont une probabilité bien moindre que les jeunes de connaître une période de mobilité vers le haut. Ils font plutôt des allers-retours entre une situation d'emploi faiblement rémunéré et une situation sans emploi.

⁽⁵⁾ Cette comparaison porte sur les travailleurs à plein temps, ce qui permet de mieux faire la part entre les différences de rémunération et les différences de durée du travail. En contrepartie, cela a l'inconvénient de ne pas tenir compte du fait que les mouvements du temps partiel n'affectent pas de manière semblable tous les niveaux de salaire.

⁽⁶⁾ Environ les deux tiers de la variance transversale des salaires annuels correspondent à des différences persistantes des salaires relatifs (Atkinson et alii, 1992).

Inégalité de salaire et emploi

L'augmentation des inégalités de salaire dans certains pays et la montée tendancielle du chômage des personnes peu qualifiées dans d'autres, ont souvent été interprétées comme des conséquences de l'évolution technique ou de l'accroissement de la concurrence des pays à bas salaires.

Ces points ont été largement développés dans les deux rapports précédents du CSERC. En fait, d'autres éléments tels que le mode de fixation des salaires ou le dispositif de protection sociale ont eu une incidence sur la proportion de bas salaires (OCDE, 1996). Ainsi, dans les pays où le coût du travail au niveau du salaire minimum légal est élevé par rapport à la moyenne, la proportion des bas salaires a tendance à être faible ; de même, dans ceux où la couverture conventionnelle est vaste et le taux de syndicalisation élevé il y a généralement une moindre proportion d'emplois faiblement rémunérés.

Sur ce dernier point, on observe, qu'en France, la négociation de branche semble conditionner les salaires, alors même que les salaires effectivement versés par les entreprises sont souvent bien supérieurs aux minimaux conventionnels. La négociation de branche influence les disparités de salaire au sein des entreprises et les disparités entre branches (Sandoval, 1996). Elle a une importance considérable dans les entreprises qui pratiquent les plus bas salaires (à l'inverse de la négociation d'entreprise, qui est l'apanage des moyennes et des grosses firmes, où les salaires sont plus élevés).

Les dispositifs qui limitent le nombre des emplois faiblement rémunérés ont-ils conduit à diminuer les chances qu'ont les travailleurs peu qualifiés de trouver un emploi ? La comparaison des différents pays développés apporte quelques enseignements. Ainsi, selon l'OCDE, les taux d'emploi ou de chômage des jeunes, des femmes et des travailleurs sans qualifications ne présentent pas (dans les différents pays) une corrélation significative avec la proportion des emplois à bas salaire. Des facteurs autres que les salaires relatifs (tel que le niveau de la demande ou l'importance de la formation reçue), seraient peut-être plus déterminants pour la réussite de ces groupes sur le marché du travail.

En France : une stabilité apparente qui recouvre des situations contrastées

La source utilisée par l'OCDE pour étudier la dispersion des salaires en France (les déclarations annuelles de données sociales -DADS-) a deux limites. D'une part, elle n'était disponible, au moment de la réalisation de l'étude de l'OCDE, que jusqu'en 1992, les données postérieures résultant d'actualisations effectuées à partir d'informations tirées de diverses enquêtes (telle que l'enquête « activités et conditions d'emploi de la main-d'oeuvre ») ; l'analyse des évolutions plus récentes devra être effectuée ultérieurement. D'autre part, les DADS mesurent la dispersion des « salaires nets offerts » par les entreprises à des salariés à temps plein. Celle-ci n'est ni la dispersion des coûts salariaux, ni celle des salaires perçus par les travailleurs. Cette dernière doit tenir compte du fait que certains salariés occupent un emploi à temps partiel ou ont des interruptions de travail au cours de l'année (et connaissent notamment des périodes de chômage).

Pendant les années quatre-vingt-dix les disparités de salaires, dans le secteur privé et semi-public, seraient assez stables, au vu des DADS. Un phénomène structurel joue même en faveur de leur réduction : l'accroissement des qualifications des femmes se répercute sur les salaires. Ainsi, les salaires des femmes se rapprochent de ceux des hommes, prolongeant en cela la tendance observée depuis la fin des années soixante (Synthèses, à paraître). Ainsi, alors que le salaire moyen des femmes représentait 75 % de celui des hommes en 1989, il en représente 78 % en 1995.

Par ailleurs, un léger resserrement des inégalités entre catégories sociales est observé entre 1989 et 1995⁷ (tableau 1). Selon les DADS, la situation des ouvriers (particulièrement les ouvriers qualifiés) se serait améliorée relativement à celle des cadres.

Ces évolutions se sont produites dans un contexte où la croissance moyenne des salaires nets (en francs constants) a été relativement faible : 0,8 % par an entre 1989 et 1995 mais seulement 0,4 % entre 1991 et 1995 (période qui exclut les années 1989 et 1990 où la croissance des salaires a été forte). Les salaires bruts ont eu une évolution plus favorable (1,5 % entre 1989 et 1995, 1,3 % entre 1991 et 1995), mais les prélèvements assis sur les salaires ont augmenté.

⁽⁷⁾ Le champ retenu est celui du secteur privé et semi-public, pour les salariés à temps complet. On se restreint aux catégories suivantes : cadres et ingénieurs d'entreprise ; professions intermédiaires des entreprises, techniciens, contremaîtres et agents de maîtrise ; employés administratifs d'entreprises, employés de commerce, personnels des services directs aux particuliers ; ouvriers hors ouvriers agricoles.

Cette évolution moyenne est due en large part à un effet de structure (CSERC, 1996a). Celui-ci provient de l'augmentation de la part des emplois les mieux rémunérés dans la population salariée. Il représente environ 0,6 % d'accroissement du salaire moyen, chaque année. Entre 1989 et 1995, la hausse du salaire net, hors effet de structure, a donc été de 0,2 % par an. Entre 1991 et 1995, elle a été négative de - 0,2 % par an. On trouve ainsi une explication à une évolution apparemment paradoxale : le salaire moyen de chacune des grandes catégories (ouvriers, employés, professions intermédiaires, cadres) a diminué, en partie du fait du renouvellement des générations ; celui du salarié moyen est resté à peu près stable (Bayet et Demailly, 1996).

Tableau 1 - Salaire annuel moyen net par catégorie sociale et par sexe

	En proportion des cadres			
	Hommes		Femmes	
	1989	1995	1989	1995
Cadres	100,0	100,0	100,0	100,0
Professions intermédiaires	55,3	55,9	62,9	61,9
Employés	38,1	37,1	44,1	43,3
Ouvriers qualifiés	35,6	37,8	40,8	41,0
Ouvriers non qualifiés	30,5	31,8	34,0	34,0

Source : INSEE, DADS. Les cadres ne comprennent pas les chefs d'entreprise.

Deux éléments permettent d'évaluer qualitativement les évolutions de la dispersion des salaires depuis 1992.

Un premier élément va dans le sens d'une stabilisation des disparités. Depuis 1992, c'est parmi les cadres que la proportion de personnes n'ayant pas eu d'augmentation est la plus forte (tableau 2). Cette proportion a augmenté dès 1992, fortement pour les cadres et les employés. Depuis, elle s'est établie à environ 20 % chaque année pour les cadres.

Tableau 2 - Proportion de salariés non augmentés selon la catégorie socioprofessionnelle

	En %			
	Ouvriers	Employés	Techniciens, agents de maîtrise	Cadres
1991	4	4	6	9
1992	7	17	12	19
1993	17	19	15	23
1994	14	15	16	20
1995	9	14	10	17

Source : DARES, enquêtes « individualisation ».

Un deuxième élément intervient en sens inverse : l'évolution du SMIC permet de comprendre, depuis 1992, une part de l'évolution des inégalités. Certes, en juillet 1995 le SMIC horaire brut a été relevé de 4 %, soit 2,2 % de plus que l'obligation légale⁸. Mais ce « coup de pouce » a fait suite à deux années de revalorisations strictement limitées à l'obligation légale. Compte tenu de l'évolution des taux des cotisations sociales et de la suppression de la remise forfaitaire de 42 F, le SMIC net de prélèvements n'a augmenté que de 1 % en 1995 et il a baissé, au total, de 0,5 % depuis 1993. Durant cette période le salaire moyen net aurait augmenté de 0,5 %, compte tenu des effets de structure (Bayet, 1996).

Au vu des éléments disponibles, le diagnostic de l'OCDE, fondé sur une analyse des écarts entre les déciles de salaire, semble vérifié en France : il n'y aurait pas de modification majeure de la dispersion des salaires des travailleurs à temps complet au cours des années quatre-vingt-dix.

La prise en compte du temps partiel

Les années quatre-vingt-dix sont caractérisées par un événement important en ce qui concerne l'accès à l'emploi : le temps partiel a crû très fortement (cf. chapitre I).

⁽⁸⁾ Le SMIC a une double influence sur le salaire moyen et la dispersion des salaires. Une influence comptable, tout d'abord, un peu plus de 10 % des salariés étant rémunérés au SMIC. Une influence plus indirecte, par le jeu des mécanismes de diffusion à l'ensemble des salaires. Selon la DARES (1996) un accroissement de 1 % du SMIC a ainsi comme conséquence une hausse de 0,2 % du taux de salaire horaire des ouvriers.

Le temps partiel a plusieurs caractéristiques (Bisault et alii, 1996), dont certaines sont fortement corrélées avec des facteurs déterminant les salaires. Tout d'abord, il concerne principalement les femmes (tableau 3). Ensuite, il touche moins les catégories les plus qualifiées (cadres et professions intermédiaires) et plus les employés et les ouvriers non qualifiés. Enfin, il a augmenté pour toutes les catégories considérées, mais plus fortement pour les moins qualifiées. Ainsi, chez les ouvrières non qualifiées, le taux de temps partiel a crû de dix points dans les années quatre-vingt-dix ; chez les employées de près de huit points. Dans ces deux catégories, une femme sur trois est actuellement à temps partiel (contre une sur quatre en 1989).

Tableau 3 - Taux de temps partiel par sexe et catégorie sociale

	En %	
	Taux de temps partiel	
	1989	1995
Cadres hommes	0,9	1,7
Cadres femmes	7,0	11,2
Professions intermédiaires hommes	1,5	2,3
Professions intermédiaires femmes	11,3	14,0
Employés hommes	7,5	12,1
Employés femmes	28,4	36,0
Ouvriers qualifiés hommes	1,9	3,2
Ouvriers qualifiés femmes	16,5	19,6
Ouvriers non qualifiés hommes	5,0	8,5
Ouvriers non qualifiés femmes	24,0	34,8

Source : INSEE, enquêtes emploi.

Il est nécessaire de prendre en compte cette évolution dans la mesure de la dispersion individuelle des salaires et des revenus. Pour cela un travail statistique approfondi, reposant sur la mobilisation de plusieurs sources, aurait été nécessaire. On indique ici, à titre illustratif, comment les disparités de salaire entre catégories sociales auraient pu évoluer, quand on prend en compte le temps partiel en faisant des hypothèses simplifiées.

La montée du temps partiel influence la dispersion des revenus par deux canaux principaux. D'une part, en raison de la montée plus rapide chez les personnes les moins qualifiées, la dispersion des revenus *salariaux* peut s'accroître. A l'inverse, si cette montée du temps partiel a permis d'éviter le chômage à des personnes peu qualifiées, la dispersion des revenus *totaux* a pu se réduire⁹.

Le calcul effectué repose sur un découpage de la population salariée en dix catégories : cinq catégories sociales (cadres, professions intermédiaires, employés, ouvriers qualifiés, ouvriers non qualifiés) et deux sexes. La catégorie « employés » est elle-même très hétérogène et il serait souhaitable de la décomposer en deux. Malheureusement cela n'a pas été possible ici.

En 1989 et en 1995, la hiérarchie des salaires annuels nets (à temps complet) est sans surprise : dans chaque catégorie sociale les hommes gagnent plus que les femmes ; le salaire est plus élevé pour les catégories les plus qualifiées¹⁰.

L'analyse croisant le sexe et la qualification apporte plusieurs enseignements (tableau 4). Pour les hommes, entre 1989 et 1995, l'évolution est négative à l'exception des ouvriers. Ainsi, le salaire réel a baissé pour les cadres, les professions intermédiaires et surtout les employés (de près de 1 % par an). Les ouvriers, au contraire, ont eu une croissance positive de leur salaire réel (plus forte pour les ouvriers qualifiés). Quant aux femmes, elles ont connu un accroissement du salaire réel dans toutes les catégories.

La prise en compte du temps partiel vient nuancer le diagnostic porté sur l'amélioration relative de la situation des femmes¹¹.

⁽⁹⁾ D'autres mécanismes peuvent être à l'oeuvre. Ainsi, si le développement du temps partiel correspond à un accroissement de l'offre de travail de femmes faisant partie de ménages aisés, la dispersion des revenus des ménages peut augmenter.

⁽¹⁰⁾ On retrouve la même hiérarchie dans l'enquête sur la structure des salaires de 1992 (Colin 1995).

Comme le temps partiel a augmenté dans toutes les catégories, la croissance du revenu salarial moyen, une fois pris en compte le temps partiel, est plus faible que celle du salaire des personnes à temps complet. Les catégories composées des ouvriers non qualifiés (hommes et femmes) et des femmes employées voient ainsi leur revenu salarial réel diminuer (légèrement) dans les années quatre-vingt-dix quand on prend en compte la montée du temps partiel. Ainsi, même à un niveau très agrégé la prise en compte du temps partiel modifie le diagnostic sur les disparités de salaire. De plus, il est vraisemblable qu'au sein même de chacune des catégories concernées la montée du temps partiel concerne plus les personnes les moins rémunérées. Au total, l'effet de la montée du temps partiel sur la dispersion des revenus individuels est plus important que cela n'apparaît au niveau catégorie 1.

Tableau 4 - Salaire moyen net par sexe et catégorie sociale

Taux de croissance annuel moyen entre 1989 et 1995, en %

	Temps complets (a)	Tous temps (b)	Ecart
Cadres hommes	- 0,5	- 0,6	0,1
Cadres femmes	0,8	0,4	0,4
Professions intermédiaires hommes	- 0,3	- 0,4	0,1
Professions intermédiaires femmes	0,5	0,2	0,3
Employés hommes	- 0,9	- 1,3	0,4
Employés femmes	0,5	- 0,3	0,8
Ouvriers qualifiés hommes	0,5	0,4	0,1
Ouvriers qualifiés femmes	0,8	0,6	0,2
Ouvriers non qualifiés hommes	0,2	- 0,1	0,3
Ouvriers non qualifiés femmes	0,8	- 0,3	1,1

(a) DADS, (b) CSERC.

Source : DADS. Les cadres ne comprennent pas les chefs d'entreprise.

On peut maintenant résumer l'évolution des disparités au cours des années quatre-vingt-dix, telles qu'elles sont appréhendées par les indicateurs présentés ici. Un premier résultat est que les femmes rattrapent (partiellement) les hommes. En moyenne, la qualification des emplois qu'elles occupent s'accroît, mais la dispersion des revenus qu'elles en tirent augmentent, en raison du développement du temps partiel, avant tout pour les moins qualifiées.

Quant aux disparités entre catégories sociales, elles sont plus importantes quand on prend en compte le temps partiel (tableau 5). Cette analyse étant effectuée à un niveau très agrégé, au niveau individuel, les dispersions des situations sont plus importantes.

Tableau 5 - Les disparités de salaire et de revenu salarial par catégorie sociale

Base 100 pour les cadres

	Salaire (temps complets)		Revenu salarial (avec prise en compte du temps partiel)	
	1989	1995	1989	1995
<i>Cadres hommes</i>	100	100	100	100
Professions intermédiaires hommes	55	56	55	56
Employés hommes	38	37	37	35
Ouvriers qualifiés hommes	36	38	35	38
Ouvriers non qualifiés hommes	30	32	30	31
<i>Cadres femmes</i>	100	100	100	100
Professions intermédiaires femmes	63	62	62	61
Employés femmes	44	43	39	38
Ouvriers qualifiés femmes	41	41	39	39
Ouvriers non qualifiés femmes	34	34	31	30

Source : CSERC.

⁽¹¹⁾ Le salaire à temps complet d'une catégorie est multiplié par un coefficient égal à 1 moins 0,5 fois le taux de temps partiel de la catégorie. Ce calcul suppose que tous les salariés à temps partiel de la catégorie travaillent à mi-temps et que, toutes choses égales par ailleurs, le salaire horaire est le même pour les personnes travaillant à temps plein et pour celles travaillant à temps partiel (ce qui est une hypothèse acceptable, au vu de l'enquête sur la structure des emplois).

La fonction publique d'Etat

En termes réels, le salaire net moyen des agents civils de l'Etat a augmenté à un rythme annuel de 1,3 % entre 1988 et 1995. La hausse a été plus forte en 1992, en 1993 et à nouveau en 1995 (tableau 6).

L'effet de structure (tel qu'il est mesuré dans la fonction publique d'Etat) vaut environ 1 % par an (Eenschooten et Quarré, 1996). De 1988 à 1995, le pouvoir d'achat des salaires nets, à structure constante, a donc augmenté faiblement : 0,3 % par an environ. En 1995, il augmente d'un peu moins de 1 %.

Tableau 6 - Evolution, en termes réels, du salaire net moyen (agents civils de l'Etat)
En % par an

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Salaire net moyen	1,4	1,4	0,6	2,3	1,7	0,1	1,8
<i>dont effet de structure</i>	<i>0,7</i>	<i>0,8</i>	<i>0,8</i>	<i>1,1</i>	<i>1,2</i>	<i>1,2</i>	<i>0,9</i>
<i>dont évolution à structure constante</i>	<i>0,7</i>	<i>0,5</i>	<i>- 0,3</i>	<i>1,2</i>	<i>0,5</i>	<i>- 1,1</i>	<i>0,9</i>
Salaire net moyen des agents présents deux années consécutives	2,7	2,7	2,1	3,8	3,1	1,5	3,3

Champ : agents titulaires et non titulaires. La Poste et France-Télécom sont exclus du champ après 1990.

Source : INSEE.

Les agents qui entrent (ou qui sortent) de la fonction publique d'Etat sont situés sur des emplois de début (ou de fin) de carrière correspondant à leur qualification. L'écart entre le salaire moyen des entrants (et des sortants) et celui des personnes en place, ainsi que les flux d'entrées et de sorties, induisent un effet négatif particulièrement important. L'évolution du pouvoir d'achat des personnes présentes deux années consécutives est beaucoup plus favorable que celle du seul salaire net moyen. Ainsi, de 1988 à 1995, le pouvoir d'achat du salaire net des agents présents deux années consécutives a crû de 2,7 % par an. En 1995, il augmente de 3,3 %.

Cette évolution résulte pour une part importante des mesures de revalorisation qui sont intervenues depuis 1989 dans la fonction publique d'Etat. Le plan « Durafour » a commencé en 1990 et s'achève en 1996. Il concerne une large part de la fonction publique. Pour les personnels enseignants deux plans ont été mis en application : le plan « Jospin » en 1989 et le plan « Lang » en 1993¹². Ces mesures, différenciées par catégories, n'ont pas bénéficié uniformément à l'ensemble des agents.

Plus généralement, l'évolution moyenne recouvre des disparités individuelles importantes que l'on peut illustrer par un simple fait : même quand on prend en compte des périodes relativement longues une part non négligeable des agents ne connaît pas de hausse de pouvoir d'achat (tableau 7).

Tableau 7 - Proportion d'agents dont le pouvoir d'achat baisse ou est stable En %

Entre 1989 et 1994	12
Entre 1990 et 1994	16
Entre 1991 et 1994	20
Entre 1992 et 1994	31
Entre 1993 et 1994	48

Source : INSEE, fichiers de paie des agents des services civils de l'Etat (Eenschooten, 1996).

Ainsi, 12 % des agents civils de l'Etat n'ont pas eu d'augmentation du salaire net entre 1989 et 1994. Pourtant, même s'ils ne changent ni de corps ni de grade, la plupart des agents ont eu un changement d'échelon au cours de cette période (la plupart des échelons durent entre 1 et 3 ans). Cependant, bien que la valeur du point d'indice ait connu une évolution moyenne proche de celle des prix, les hausses

⁽¹²⁾ Ils se poursuivent au-delà de 1996, en particulier en ce qui concerne l'intégration des professeurs d'éducation générale des collèges en professeurs certifiés.

des prélèvements assis sur les salaires ont cependant été telles que le pouvoir d'achat d'un agent sur dix a baissé (ou est resté stable) en cinq ans.

Entre 1990 et 1994, la hausse annuelle du pouvoir d'achat des personnes en place a été de 2,5 %. Cependant, 16 % des agents n'ont pas eu de hausse, un sur quatre a eu moins de 0,6 % par an et un sur deux moins de 2 %. A l'inverse certains agents ont eu des évolutions plus favorables que la moyenne : un sur dix a eu plus de 7 % d'augmentation annuelle. Au cours de cette période, ce sont parmi les agents ayant les rémunérations les plus élevées que l'on trouve la plus grande proportion de baisses de pouvoir d'achat (tableau 8).

Tableau 8 - Les agents dont le pouvoir d'achat baisse ou est stable entre 1990 et 1994

	En %
1er quintile de salaire	11
2ème quintile de salaire	14
3ème quintile de salaire	17
4ème quintile de salaire	25
5ème quintile de salaire	33
Ensemble	16

Source : INSEE, fichiers de paie des agents des services civils de l'Etat (Eenschooten, 1996).

Au total, dans les années quatre-vingt-dix, l'éventail des salaires nets des agents de la fonction publique d'Etat reste à peu près stable (ainsi, par exemple, le rapport entre le neuvième et le premier décile de salaire s'établit toujours à environ 2,5). Ce mouvement moyen recouvre l'amélioration relative, par rapport à la situation médiane, des catégories les moins bien rémunérées d'une part, et des catégories les mieux rémunérées d'autre part.

Parmi les seuls titulaires, l'écart entre les deux déciles extrêmes se réduit légèrement (il passe de 2,42 à 2,38 entre 1990 et 1994). Au cours de cette période, les réformes catégorielles ont largement profité aux agents les moins rémunérés. Ainsi l'extinction de la catégorie D a contribué à relever les salaires du bas de l'échelle : il y avait 86 000 agents dans cette catégorie en 1990 et pratiquement aucun en 1995.

Au cours des années quatre-vingt-dix, le temps partiel s'est développé dans la fonction publique d'Etat, à un rythme cependant moins soutenu que dans le secteur privé. En 1994, 17,3 % des agents civils de l'Etat étaient employés à temps partiel. Contrairement aux évolutions observées dans le secteur privé, c'est dans les catégories les plus qualifiées que se développe le plus le travail à temps partiel. De ce fait, le temps partiel ne semble pas responsable d'un accroissement de la dispersion des salaires dans la fonction publique.

II. Les revenus

Dans les années quatre-vingt-dix, la faiblesse de la croissance économique se répercute sur les revenus des ménages. Ainsi, entre 1989 et 1994¹³, que l'on se base sur les enquêtes auprès des ménages ou sur la comptabilité nationale, l'ensemble des revenus des ménages a crû à un rythme annuel un peu supérieur à 1,5 %, proche de celui observé depuis la fin des années soixante-dix.

(¹³) Les deux dernières enquêtes de l'INSEE sur les budgets de famille ont été réalisées en 1989 et 1994.

Tableau 9 - Le revenu du ménage « moyen »

	Niveau en 1989 (en milliers de francs 1994)	Niveau en 1994 (en milliers de francs 1994)	Taux de croissance annuel entre 1989 et 1994 (%)	Part dans le revenu total en 1994 (%)
Revenu d'activité	110,1	107,5	- 0,5	58,5
Retraites	32,6	36,4	2,3	19,8
Autres revenus sociaux	13,1	14,4	1,9	7,8
Revenus du patrimoine	19,7	23,9	3,9	13,0
Versements réguliers d'autres ménages	1,4	1,6	2,7	0,9
<i>Revenu total avant impôt</i>	<i>176,9</i>	<i>183,8</i>	<i>0,8</i>	<i>100,0</i>

Le revenu monétaire est corrigé pour les retraites et les patrimoines.

Source : enquêtes sur les budgets de famille.

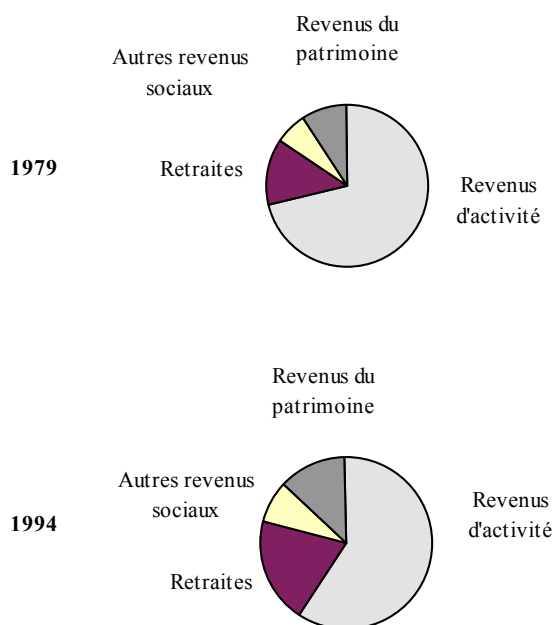
Entre 1989 et 1994, les revenus d'activité du ménage moyen ont chuté de 0,5 %, les revenus sociaux ont cru de 2 % et les revenus du patrimoine de 4 % (tableau 9). Le mouvement observé depuis 1989 s'inscrit dans la continuation des évolutions de long terme (encadré). En effet, même si une part des évolutions des revenus résulte des politiques sociales mises en oeuvre (montée du RMI, réforme du système d'indemnisation du chômage, fixation des retraites, etc.), une autre part est liée à des phénomènes économiques et sociaux majeurs tels que le renouvellement des générations, la montée du chômage ou le niveau des taux d'intérêt¹⁴. Au total, les revenus d'activité représentent un peu moins des trois cinquièmes du revenu du ménage moyen¹⁵.

⁽¹⁴⁾ Ainsi, par exemple, les revenus d'activité représentent près de 80 % des revenus des actifs et moins de 10 % des revenus des retraités. La baisse de la part des revenus d'activité dans le revenu du ménage moyen provient en partie de la baisse de la part des actifs dans la population liée au vieillissement.

⁽¹⁵⁾ Mesuré par l'enquête sur les budgets de famille, le revenu du ménage moyen s'établit à 165 000 F, mais des corrections doivent être effectuées sur les patrimoines et (pour les années antérieures à 1994) sur les retraites.

L'évolution de la structure du revenu du ménage « moyen » depuis 1979

En quinze ans, la part des revenus d'activité a baissé de 12 points. A l'inverse, celle des revenus sociaux a cru de 7,5 points (pour les trois quarts cela est dû aux retraites), celle des patrimoines aurait augmenté de 4 points (en ce domaine les chiffres, plus fragiles, sont à considérer avec précaution) et celle des versements réguliers aux ménages de 0,5 point (elle atteint près de 1 % du revenu du ménage moyen en 1994).

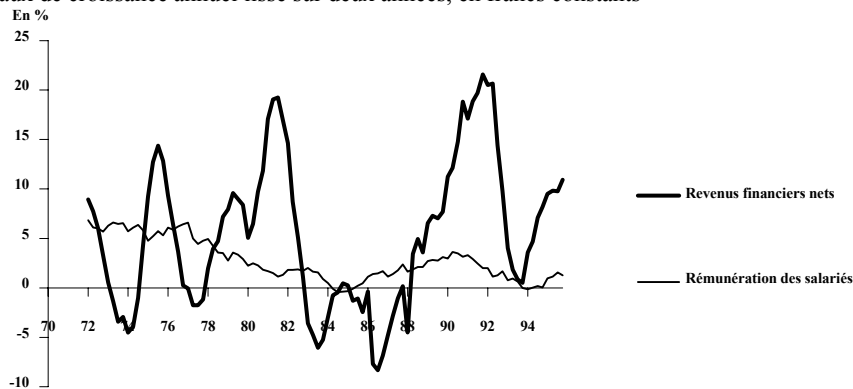


Sources : enquêtes sur les Budgets de Famille. Les chiffres présentés ici sont différents de ceux du tableau 9, les « autres revenus » (non disponibles en 1979) n'étant pas pris en compte. Le revenu monétaire est corrigé pour les retraites et les patrimoines. Les versements réguliers d'autres ménages (0,4 % du revenu en 1979, 0,9 % en 1994) ne sont pas représentés.

Au sein des revenus primaires, la rémunération des salariés (y compris l'ensemble des cotisations sociales) et les revenus financiers nets des ménages (intérêts, dividendes et participation reçus moins intérêts versés) ont des évolutions qui soulignent une forte spécificité des années quatre-vingt-dix (graphique 1).

Graphique 1 - Rémunération des salariés et revenus financiers nets des ménages

Taux de croissance annuel lissé sur deux années, en francs constants



Les revenus financiers sont la somme des intérêts, des dividendes et de la participation reçus, moins les intérêts versés.

Source : INSEE, comptes nationaux trimestriels.

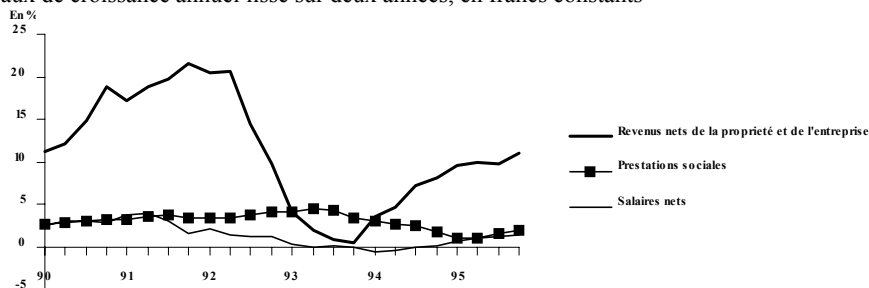
Les revenus financiers ont des fluctuations beaucoup plus importantes que celles de la rémunération des salariés. Dans les années soixante-dix et quatre-vingt, ils connaissent des périodes de forte croissance (plus de 10 % par an, en francs constants) et de forte baisse (5 % par an). Dans les années quatre-vingt-dix ce phénomène se poursuit. Au début des années quatre-vingt-dix, sous l'effet conjugué du niveau de la rémunération unitaire et du désendettement des ménages (qui accroît les actifs nets), les revenus nets de la propriété croissent à un rythme annuel proche de 20 %. Puis un net ralentissement se produit. En 1993, ils n'augmentent plus qu'à un rythme annuel de 2 %. Depuis, une nouvelle accélération s'est produite.

Cependant, alors que dans les années soixante-dix et quatre-vingt, les revenus nets de la propriété ont eu des périodes relativement longues au cours desquelles leur évolution a été moins favorable que celle de la rémunération des salariés, ce n'est plus le cas dans les années quatre-vingt-dix.

Cette singularité des années quatre-vingt-dix est encore plus marquée quand on analyse l'évolution des salaires nets (et non plus de la rémunération des salariés). En 1993 et 1994, les salaires nets diminuent en francs constants (graphique 2). Depuis, ils s'accroissent à nouveau, à un rythme modéré. Au cours de cette période, les prestations sociales ont eu une évolution plus soutenue, maximale en 1993. Mais leur rythme de croissance a été bien inférieur à celui des revenus de la propriété.

Graphique 2 - Les différents revenus des ménages dans les années quatre-vingt-dix

Taux de croissance annuel lissé sur deux années, en francs constants



Source : INSEE, comptabilité nationale.

L'évolution du revenu ne reflète que partiellement celle du niveau de vie. Pour mesurer le niveau de vie d'un ménage, il est nécessaire de prendre en compte le nombre et l'âge des personnes qui le composent, afin d'appréhender les économies d'échelle réalisées (par exemple, sur le logement ou l'équipement). Pour cela, on utilise des « échelles d'équivalence » qui permettent de définir le nombre « d'unités de consommation » d'un ménage¹⁶. On considère que le revenu par unité de consommation mesure le niveau de vie.

Le niveau de vie du ménage « moyen » a connu une évolution moins favorable que l'ensemble des revenus des ménages. En effet, le nombre d'unités de consommation augmente assez rapidement (0,7 % par an depuis la fin des années soixante-dix) du fait des évolutions démographiques mais aussi des comportements familiaux. Ainsi, depuis 1989, la croissance du niveau de vie serait d'environ 1 % par an.

Des inégalités en hausse

En 1994, selon le panel européen¹⁷, les 10 % des ménages les plus pauvres ont un revenu annuel inférieur à 55 000 F alors que les 10 % les plus riches dépassent un montant de revenu annuel de 310 000 F. Le rapport entre ces deux chiffres (qualifié de rapport interdécile) vaut 5,7.

L'écart des niveaux de vie (les revenus par unité de consommation, corrigés de la sous-évaluation des revenus du patrimoine) est plus réduit. Selon les données de l'enquête sur les Budgets de Famille, un ménage sur dix a moins de 40 000 F de revenu par unité de consommation par an¹⁸ (soit 3 300 F par

⁽¹⁶⁾ Le « poids » accordé à un membre d'un ménage dépend de son âge. Le premier adulte d'un ménage « pèse » pour 1 ; les autres adultes pour 0,7 ; les enfants pour 0,5. Une définition précise est présentée dans Synthèses n° 5 (1996).

⁽¹⁷⁾ Panel de ménages, dont les évolutions de l'emploi, des revenus et des conditions de vie sont suivies. Ce panel est constitué au niveau européen. Seule la première vague (1994), pour la France, est utilisée ici.

⁽¹⁸⁾ Avant paiement de l'impôt sur le revenu mais après paiement des cotisations sociales et de la CSG.

mois pour une personne seule ou 9 000 F par mois pour un couple avec deux enfants). A l'opposé, un ménage sur dix a plus de 180 000 F de revenu par unité de consommation par an (soit 15 000 F par mois pour une personne seule ou 40 000 F par mois pour un couple avec deux enfants). Le rapport interdécile des niveaux de vie est égal à 4,5.

Entre 1989 et 1994, selon les enquêtes sur les Budgets de Famille, les inégalités de niveaux de vie s'accroissent clairement. Contrairement aux années quatre-vingt (cf. Synthèses n° 1), tous les indicateurs utilisés traditionnellement pour mesurer ce phénomène sont orientés à la hausse. Ainsi, par exemple, le rapport interdécile des niveaux de vie passe de 4,19 en 1989 à 4,48 en 1994 (Synthèses n° 5). Ce diagnostic est confirmé par une autre source : les enquêtes de Conjoncture auprès des ménages.

Cette hausse des inégalités fait suite à une baisse (plus importante) à la fin des années soixante-dix. La tendance à la baisse des inégalités s'est d'abord inversée au milieu des années quatre-vingt, pour les ménages situés en haut de la distribution des niveaux de vie, puis à la fin des années quatre-vingt, pour les ménages situés en bas de la distribution.

L'évolution des inégalités a été différente chez les actifs et chez les retraités. En effet, la faiblesse de la croissance au cours de la première moitié des années quatre-vingt-dix touche différemment ces deux catégories. La situation des plus jeunes est devenue particulièrement difficile, du fait de la dégradation du marché du travail (chapitre III).

Les évolutions moyennes

Entre 1989 et 1994, le niveau de vie du ménage retraité moyen aurait continué de s'accroître légèrement plus vite que celui de l'actif moyen¹⁹ (environ 1,5 % par an, contre 1,0 % selon les enquêtes Budget).

Dans le revenu moyen du ménage actif, la part des revenus d'activité diminue d'environ 2 points entre 1989 et 1994 (tableau 10) : ainsi, le revenu salarial moyen²⁰ n'a pas augmenté entre 1989 et 1994, le développement du temps partiel et la montée du chômage ayant compensés l'accroissement des qualifications ; la part des revenus d'indépendants a diminué, du fait de la réduction du nombre de ménages indépendants. Ce sont les parts des revenus sociaux (autres que les retraites) et des revenus du patrimoine qui s'accroissent (chacune d'environ un point). Parmi les revenus sociaux, le RMI, les aides au logement et les revenus liés au chômage sont en hausse. Ainsi, entre 1989 et 1994, la masse de ces indemnités liées au chômage (y compris les indemnités de licenciement) a crû au même rythme que le chômage au sens du BIT (qui a augmenté de près d'un quart). Au sein des revenus liés au chômage, l'évolution des indemnités de licenciement a été plus forte que celle des allocations au sens strict.

Tableau 10 - L'évolution de la structure du revenu moyen entre 1989 et 1994 En %

	1989		1994	
	Ménage actif		Ménage retraité	
Revenu total avant impôt	100,0	100,0	100,0	100,0
Revenu d'activité	80,3	78,5	11,0	8,6
Retraites	1,9	1,6	64,8	65,1
Autres revenus sociaux	8,7	9,5	3,8	3,8
Revenus du patrimoine	8,2	9,3	20,1	22,3
Versements réguliers d'autres ménages	0,9	1,1	0,3	0,2

Le revenu monétaire est corrigé pour les patrimoines. La catégorie du ménage est définie par celle de la personne de référence. Ainsi, il peut y avoir un actif dans un ménage retraité (ou l'inverse).

Source : enquêtes sur les budgets de famille.

(¹⁹) En 1994, le niveau de vie moyen (le revenu par unité de consommation) des retraités est supérieur de 10 % à celui des salariés et à peu près équivalent à celui des indépendants.

(²⁰) Parmi les seuls ménages percevant des salaires.

Dans le revenu moyen du ménage retraité, la part des revenus d'activité diminue aussi (d'environ deux points) et celle des revenus du patrimoine s'accroît d'autant, l'évolution des revenus du patrimoine ayant été relativement soutenue.

La montée de la part des retraites dans le revenu du ménage moyen (présentée précédemment) ne signifie pas que le revenu individuel de chaque retraité croisse fortement. Au début des années quatre-vingt-dix comme à la fin des années quatre-vingt, la masse des retraites augmente de 3,7 % par an, en francs constants (tableau 11). Comptablement, les trois quarts de cette évolution sont expliqués par la croissance du nombre de personnes percevant une pension (2,7 % par an). Celle-ci résulte de deux facteurs. D'une part, le nombre de ménages percevant une retraite augmente (de 1,9 % par an). D'autre part, il y a de plus en plus de ménages de retraités dont les deux membres perçoivent une retraite : le nombre de retraités par ménage percevant une pension augmente chaque année de 0,8 %.

Compte tenu de ces évolutions, la pension moyenne a augmenté de 1,0 % par an entre 1984 et 1994. Cette croissance ne signifie cependant pas que la pension d'une personne à la retraite durant toute cette période a crû d'autant. Il faut en effet tenir compte des phénomènes « d'entrée-sortie » : l'augmentation de la pension moyenne provient largement du fait que les personnes qui décèdent ont des retraites plus faibles que les personnes qui entrent en retraite. Ainsi, entre 1988 et 1993, d'après le SESI, le taux de croissance annuel moyen de la retraite d'un retraité est de 0,2 %.

Tableau 11 - **Décomposition de l'évolution des retraites entre 1984 et 1994**

	Taux de croissance annuel moyen en %
Masse des retraites	3,7
Pension moyenne par personne percevant une pension	1,0
Nombre de personnes percevant une pension	2,7
<i>dont nombre de ménages percevant une pension</i>	<i>1,9</i>
<i>nombre de personnes par ménages percevant une pension</i>	<i>0,8</i>

Les retraites ne sont pas corrigées. L'évolution des retraites est peut-être surestimée de 0,7 % par an.

Source : enquêtes sur les budgets de famille.

Les disparités

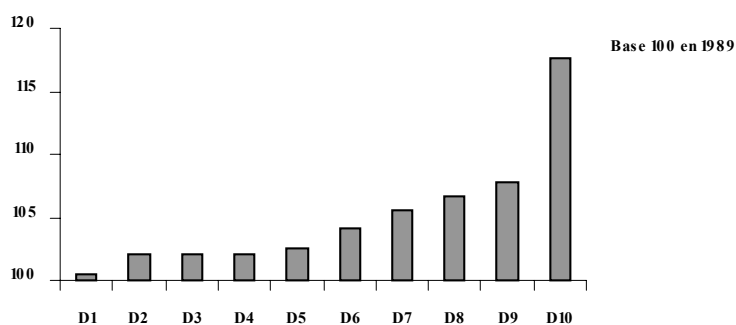
Au sein des retraités, une sensible réduction des inégalités a eu lieu jusqu'au milieu des années quatre-vingt (du fait du minimum vieillesse et du renouvellement des générations, encore à l'oeuvre mais dans une moindre mesure). Ce mouvement a pris fin depuis (tableau 12) : le niveau de vie augmente à peu près au même rythme, quelle que soit la position du ménage dans la hiérarchie des revenus. En bas de la distribution, l'essentiel des évolutions provient du renouvellement des générations ; en haut de l'accroissement des revenus du patrimoine. Assez naturellement la dispersion des situations des ménages retraités est peu influencée par la conjoncture économique et les évolutions observées au cours de la seconde moitié des années quatre-vingt se poursuivent durant la période 1989-1994.

A l'inverse de ce qui s'est passé pour les retraités, au sein des actifs, il y a eu une hausse des inégalités entre 1989 et 1994. De ce fait, les inégalités sont aujourd'hui devenues plus importantes au sein des actifs qu'au sein des retraités.

Cette hausse des inégalités chez les actifs s'est produite tout au long de la distribution des niveaux de vie. Ainsi plus le « décile de ménages²¹ » avait un niveau de vie élevé en 1989, plus la croissance de son niveau de vie a été forte entre 1989 et 1994 (graphique 3). Le niveau de vie stagne tout en bas de la distribution ; il s'accroît à peine dans la catégorie des ménages modestes (+ 0,5 % par an) ; il progresse davantage dans celle des ménages moyennement aisés (+ 1,5 % par an) ; enfin, il progresse nettement en haut de la distribution (près de + 3 % par an). Ces évolutions sont corroborées par celles des revenus par catégorie sociale.

(²¹) Un ménage peut changer de décile. L'évolution d'un décile ne reflète donc pas celle des « ménages appartenant au décile ». De même, un ménage peut changer de catégorie.

Graphique 3 - **Accroissement du niveau de vie par décile entre 1989 et 1994**
(ménages « actifs »)



Le revenu monétaire est corrigé pour les patrimoines.
Lecture : en 1994 le niveau de vie des ménages situés dans le dixième décile (ayant les plus hauts niveaux de vie) est supérieur de 18 % à celui des ménages situés dans le dixième décile en 1989, etc.
Source : enquêtes sur les budgets de famille.

Tableau 12 - **Les inégalités chez les actifs et chez les retraités, de 1984 à 1994**

	Indice de Gini		
	1984	1989	1994
Actifs et assimilés	0,323	0,335	0,361
Retraités et assimilés	0,351	0,353	0,350
Ensemble des ménages	0,332	0,341	0,357

L'indice de Gini est compris entre 0 et 1. Plus il est élevé, plus les inégalités sont fortes. Le revenu monétaire est corrigé pour les patrimoines. La méthode utilisée pour effectuer cette correction peut conduire à sous-estimer la dispersion réelle.
Source : enquêtes sur les budgets de famille.

Au sein des salariés (dont l'évolution des revenus est la mieux connue), entre 1984 et 1989, le niveau de vie est resté constant pour les ouvriers non qualifiés et les employés ; il a augmenté pour les ouvriers qualifiés, les professions intermédiaires et (à un rythme plus élevé) les cadres (tableau 13). Les disparités entre ces cinq catégories se sont accrues.

Tableau 13 - **Le niveau de vie des salariés par catégories sociales**

	Revenu moyen par unité de consommation		
	1984	1989	1994
<i>En milliers de F 1994</i>			
Cadres	152	165	172
Professions intermédiaires	103	108	106
Employés	80	81	80
Ouvriers qualifiés	68	72	71
Ouvriers non qualifiés	60	59	57
<i>Base 100 pour les ouvriers non qualifiés</i>			
Cadres	253	280	302
Professions intermédiaires	172	183	186
Employés	133	137	140
Ouvriers qualifiés	113	122	125
Ouvriers non qualifiés	100	100	100

Le revenu monétaire est corrigé pour les patrimoines.
Source : enquêtes sur les budgets de famille.

Entre 1989 et 1994, le ralentissement de l'activité économique a conduit le niveau de vie à rester stable pour toutes les catégories de salariés (en moyenne), à l'exception des cadres. Les disparités ont donc continué à s'accroître en haut de la hiérarchie des revenus (les situations relatives des autres catégories variant peu). Cet accroissement des écarts de niveau de vie semble plus important que celui des salaires présenté dans la partie précédente.

Au total, en dix ans, le niveau de vie des ménages d'ouvriers non qualifiés a diminué de 5 %, celui des employés n'a pas bougé et celui des cadres a augmenté de 13 %. En 1984 le niveau de vie d'un cadre

était 2,5 fois plus élevé que celui d'un ouvrier non qualifié ; en 1994 il l'est trois fois plus. Au cours de la même période, la part des cadres dans la population a crû.

Au sein des indépendants (dont l'évolution des revenus est moins bien connue²²), les professions libérales auraient connu une évolution de leur niveau de vie proche de celle des cadres. Celui des agriculteurs, des artisans et des commerçants stagnerait (Synthèses n° 5). Là encore, les disparités auraient donc continué à s'accroître.

La situation des ménages par rapport à l'emploi a des conséquences importantes sur le niveau de vie. Le niveau de vie relatif des personnes seules (de moins de 60 ans) et surtout des familles monoparentales continue de baisser sensiblement²³. Ces deux catégories de ménages ont en commun le fait de ne posséder qu'un seul revenu d'activité. Ils sont donc plus sensibles aux aléas, y compris ceux liés à l'activité économique (cf. encadré).

Deux actifs par famille : une protection contre le chômage ?

Dans chaque type de ménage, la présence du chômage s'accompagne d'un plus faible niveau de vie. La présence du chômage s'accompagne d'un niveau de vie inférieur de 44 % dans le cas des personnes seules ou des familles monoparentales et de 38 % dans le cas de ménages où sur deux adultes, un seul est actif. Dans les ménages où il y a deux actifs, la présence d'un chômeur s'accompagne d'un écart de 28 %. Ceci n'est pas totalement imputable à la présence du seul chômage. En effet, les chômeurs ont des caractéristiques différentes de celles de la population moyenne.

Le niveau de vie des ménages en fonction du chômage (base 100 pour le ménage de la catégorie sans chômeur)

	Nombre d'adultes du ménage				
	2 adultes actifs		2 adultes dont 1 actif		1 adulte
0 chômeur	100	0 chômeur	100	0 chômeur	100
1 chômeur	72	1 chômeur	62	1 chômeur	56
2 chômeurs	41				

Le revenu monétaire est corrigé pour les patrimoines.
Source : enquêtes sur les budgets de famille.

Des revenus sociaux qui freinent la hausse des inégalités

Traditionnellement les revenus sociaux et les versements entre ménages réduisent les inégalités des revenus d'activité. Ainsi, en 1989, l'indice de Gini des revenus d'activité (et des retraites) des ménages actifs valait 0,381 et la prise en compte des revenus sociaux le réduisait de 0,061 (tableau 14). Entre 1989 et 1994, les revenus sociaux ont joué leur rôle. En 1994, ils réduisent l'indice de Gini de 0,073. Mais la faiblesse de la croissance économique s'est accompagnée d'une dispersion plus accrue encore des revenus d'activité et, au total, la dispersion de l'ensemble des revenus d'activité et des revenus sociaux a augmenté.

Tableau 14 - La contribution des différents revenus aux inégalités chez les actifs de 1989 à 1994

	Indice de Gini	
	1989	1994
Indice pour les revenus d'activité (et les retraites)	0,381	0,418
Impact des revenus sociaux (hors retraites)	- 0,061	- 0,073
Impact des versements réguliers d'autres ménages	- 0,008	- 0,008
Impact des revenus du patrimoine	0,023	0,024
Indice pour l'ensemble des revenus	0,335	0,361

L'indice de Gini est compris entre 0 et 1. Plus il est élevé, plus les inégalités sont fortes. Le revenu monétaire est corrigé pour les patrimoines.

Lecture : en 1989 l'indice de Gini, mesuré sur les seuls revenus d'activité (et les retraites perçues par les ménages d'actifs) vaut 0,381. Si l'on ajoute les revenus sociaux aux revenus d'activité, l'indice de Gini est plus faible de 0,061, etc.

Source : enquêtes sur les budgets de famille.

(22) L'analyse des revenus d'activité des personnes non salariées est présentée dans Synthèses n° 7.

(23) Les personnes seules conservent néanmoins un niveau de vie supérieur d'environ 15 % à celui de la moyenne des ménages alors que les familles monoparentales ont un niveau de vie inférieur d'environ 30 %.

L'indice de Gini est un indicateur synthétique des inégalités. De ce fait, son évolution peut recouvrir des variations des situations individuelles très diverses. Deux éléments complémentaires, qui illustrent l'effort fait en faveur des personnes les plus défavorisées, sont présentés ici. Ce sont, d'une part, la part des prestations sociales données sous conditions de ressources dans l'ensemble des prestations et, d'autre part, le nombre de ménages bénéficiaires de transferts sociaux par niveau de revenu.

La part des prestations sous conditions de ressources dans l'ensemble des prestations résulte de l'évolution de la réglementation et de celle des revenus : à réglementation constante, le nombre de bénéficiaires des prestations sous conditions varie avec les revenus. Au cours des années quatre-vingt-dix, des personnes deviennent ainsi bénéficiaires de ces prestations, du fait de l'évolution défavorable de leur revenu. A l'inverse, les évolutions structurelles de longue période réduisent les prestations liées à la vieillesse sous conditions (elles passent de 3,7 % des prestations vieillesse en 1986 à 2,7 % en 1990 et à 1,7 % en 1995). En effet, de plus en plus de personnes ont cotisé suffisamment pour bénéficier d'un revenu relativement élevé.

Parmi les principales évolutions de la réglementation, on peut citer :

- l'allocation d'insertion qui concerne des personnes à la recherche d'un emploi, en situation de précarité particulière, n'est plus versée depuis fin 1991 à de nouveaux bénéficiaires de moins de 25 ans ;
- le complément d'autonomie de l'allocation d'adulte handicapé a été mis en place en décembre 1993 ;
- certaines allocations liées à la famille ont été revalorisées (majorations de l'allocation de rentrée scolaire en 1993, 1994 et 1995) et certaines prestations ouvertes à de nouvelles catégories de bénéficiaires (extension de l'allocation de logement sociale aux étudiants, modifications des conditions d'octroi de l'allocation parentale d'éducation, etc.).

Dans l'ensemble des prestations liées à la famille, le poids de celles qui sont sous conditions de ressources a augmenté de près de quatre points (tableau 15). De plus, le RMI a crû au cours des années quatre-vingt-dix. Inversement, les prestations sous conditions liées à l'emploi sont restées stables au cours des années quatre-vingt-dix, alors que les prestations liées à l'emploi, qui ne sont pas soumises à conditions, ont augmenté de cinquante milliards de francs.

Au total, dans l'ensemble des prestations sociales qui ne sont pas liées à la vieillesse et à l'emploi, la part des prestations accordées sous conditions de ressources est passée de 17,8 % en 1990 à 20,2 % en 1995.

Tableau 15 - **Part des prestations sous conditions de ressources**

	En % de l'ensemble des prestations		
	1986	1990	1995
Santé	5,6	5,4	5,7
Vieillesse	3,7	2,7	1,7
Maternité et Famille	42,6	41,5	45,0
Emploi	10,9	10,6	6,8
« Divers »	0,0	63,8	71,9
<i>Ensemble</i>	<i>10,0</i>	<i>9,6</i>	<i>9,8</i>
<i>Ensemble hors vieillesse et emploi</i>	<i>17,7</i>	<i>17,8</i>	<i>20,2</i>

Note : le RMI est inclus dans le poste « Divers ». Le champ retenu ici est plus vaste que dans les tableaux issus des enquêtes « Budgets de famille » : les ménages « non ordinaires » sont inclus.

Lecture : en 1986, les prestations santé sous conditions de ressources représentaient 5,6 % des prestations santé.

Source : SESI, Comptes de la protection sociale 1990-1995.

L'analyse des ménages bénéficiaires de transferts sociaux apporte deux éléments importants (tableau 16). D'une part, les transferts limitent le risque de devenir pauvre²⁴ (Paugam et Zoyem, 1996). Ainsi, parmi les ménages ayant un niveau de vie compris entre la moitié et les deux tiers de celui du ménage médian, le nombre de bénéficiaires de transferts sociaux a fortement augmenté.

⁽²⁴⁾ Sont considérés comme pauvres les ménages ayant un niveau de vie (revenu par unité de consommation) inférieur à la moitié du ménage médian.

D'autre part, les transferts sociaux ont joué un rôle non négligeable dans l'atténuation du phénomène de pauvreté.

Parmi les ménages les plus pauvres, la proportion de ceux qui bénéficient de transferts sociaux a fortement augmenté. Ainsi, parmi les ménages ayant un revenu par unité de consommation inférieur au tiers de la médiane des ménages, la proportion de bénéficiaires est passée de 55 % en 1985 à 75 % en 1992. C'est le résultat de la montée du chômage et des politiques de solidarité envers les personnes les plus défavorisées (en particulier la mise en place et le développement du RMI). Le rôle du RMI est sans doute sous-estimé ici, les enquêtes de l'INSEE portant sur les revenus des ménages « ordinaires ». Les personnes logeant en foyer, en centre d'hébergement, et celles sans domicile fixe ne sont pas observées. Or, une fraction non négligeable des personnes bénéficiant du RMI se trouve parmi eux.

Tableau 16 - **Les ménages bénéficiaires de transferts sociaux** En % du nombre de ménages

Revenu par unité de consommation	1985	1992
Supérieur à la médiane	35	34
5/6 à 1 médiane	59	64
2/3 à 5/6 médiane	68	73
1/2 à 2/3 médiane	70	78
1/3 à 1/2 médiane	69	82
Inférieur à 1/3 médiane	55	75
Ensemble	49	53

Champ : ménages de moins de 65 ans, non retraités.

Le RMI vaut environ un tiers du revenu par unité de consommation médian.

Source : enquêtes sur les conditions de vie des ménages, Paugam et Zoyem (1996).

La croissance du RMI au cours des années quatre-vingt-dix s'est accompagnée d'un changement des publics bénéficiaires (Clary, 1995). La fin de l'allocation d'insertion, les modifications de l'indemnisation du chômage, la montée du chômage conduisent des personnes plus jeunes, plus qualifiées et mieux intégrées que celles qui étaient initialement visées à devenir allocataires du RMI. Leur profil est proche de celui des chômeurs.

III. Conclusion

La seconde moitié des années quatre-vingt, caractérisée par une croissance relativement élevée, avait permis un accroissement assez général du niveau de vie des actifs, celui des retraités augmentant pour des raisons structurelles : des générations de jeunes retraités ayant des retraites élevées prenaient la place des générations plus âgées et moins aisées.

Au cours de la première moitié des années quatre-vingt-dix, la faiblesse de la croissance affecte relativement peu les retraités. Le renouvellement des générations joue toujours, ce qui tend à réduire le nombre des retraités les moins aisés et pousse vers le haut leur niveau de vie moyen. Comme la croissance rapide des revenus du patrimoine pousse vers le haut celui des retraités les plus aisés, le niveau de vie moyen des retraités s'accroît, les inégalités en leur sein restant stables.

Durant cette période, le niveau de vie des ménages actifs les plus aisés continue à augmenter assez rapidement : les revenus du patrimoine, les salaires des cadres, les revenus des professions libérales s'accroissent à des rythmes non négligeables. Par contre, en bas de la distribution, les évolutions de la conjoncture se font pleinement sentir : le niveau de vie stagne. Celui des ouvriers non qualifiés, celui des jeunes décroît. La situation des familles où il n'y a qu'un adulte, plus fragiles face au risque du chômage, se dégrade.

Les revenus sociaux permettent de contenir l'accroissement des inégalités des revenus d'activité. Ils ne le font que partiellement.

L'EMPLOI ET LES REVENUS DES JEUNES

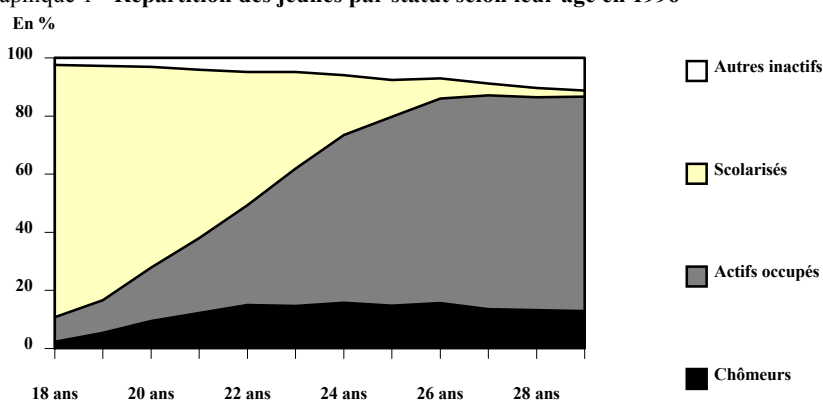
Du point de vue de l'emploi et des revenus, les années quatre-vingt-dix sont caractérisées par l'interférence entre une flexibilité accrue de l'emploi et une croissance ralentie. Les nouveaux entrants dans la vie active en subissent particulièrement les conséquences. Par rapport aux générations précédentes, ils semblent connaître un décalage de revenu, dont l'ampleur serait nouvelle.

I. Une insertion plus tardive sur le marché du travail

L'allongement de la scolarité a été particulièrement rapide depuis la fin des années quatre-vingt : entre 1990 et 1994, la sortie du système scolaire s'est retardée d'un an. A la fin des années quatre-vingt, l'allongement des études était surtout dû à l'augmentation du nombre de bacheliers ; au début des années quatre-vingt-dix, ce mouvement a aussi été alimenté par la conjoncture défavorable. Entre 1994 et 1996, l'allongement des études s'est ralenti. En revanche l'âge d'obtention du premier emploi, a fortiori celui de l'obtention d'un emploi stable, a poursuivi son recul, si bien que la phase d'insertion sur le marché du travail tend à s'allonger (encadré).

Du fait de l'allongement de la scolarité, les jeunes de moins de 25 ans sont de moins en moins présents sur le marché du travail, bien qu'un nombre croissant d'étudiants occupe en même temps un emploi. Au milieu des années quatre-vingt-dix, neuf jeunes sur dix sont encore étudiants (et inactifs) entre 16 et 19 ans, et près d'un jeune sur deux est étudiant entre 20 et 24 ans (graphique 1). Cette faible participation des jeunes sur le marché du travail est une spécificité française : la France est devenue le pays de l'OCDE où le taux d'activité des 20-24 ans est le plus bas (52 %, contre 69 % pour la moyenne de l'OCDE) ; dans les autres pays, l'allongement de la scolarité est plus lent ou même inexistant (OCDE, 1996).

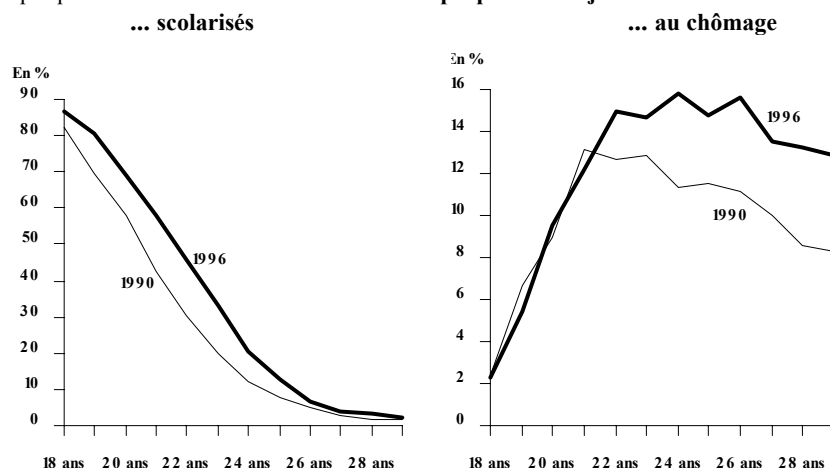
Graphique 1 - Répartition des jeunes par statut selon leur âge en 1996



Source : INSEE, enquête emploi 1996.

Du fait de l'allongement de la scolarité, l'insertion des jeunes sur le marché du travail concerne de plus en plus la tranche d'âge de 25 à 29 ans. Dans les années quatre-vingt-dix, le chômage des jeunes s'est déplacé depuis les moins de 25 ans vers les plus de 25 ans. En 1996, parmi les chômeurs âgés de moins de 30 ans, un sur deux a plus de 25 ans (contre 40 % en 1990). La proportion de chômeurs au sein de l'ensemble d'une classe d'âge atteint aujourd'hui son maximum dans la tranche d'âge 25-29 ans, à près de 15 %. Il y a vingt ans, cette tranche d'âge était à peine plus touchée par le chômage que celle des 30-49 ans. Le taux de chômage reste maximal dans la tranche d'âge 20-24 ans, mais celle-ci compte de moins en moins d'actifs. Ainsi, le nombre de chômeurs ne s'est pas accru jusqu'à 21 ans, grâce à l'allongement de la scolarité, mais il s'est nettement accru après 22 ans (graphique 2).

Graphique 2 - Evolution de 1990 à 1996 de la proportion de jeunes ...



Source : INSEE, enquêtes emploi 1990 et 1996.

La part des jeunes dans l'emploi total s'est aussi sensiblement réduite dans les années quatre-vingt-dix, passant de 25 % en 1990 à 20 % en 1996 pour les moins de 30 ans. Ceci se vérifie chez les moins de 25 ans à cause de l'allongement de la scolarité, mais aussi chez les 25-29 ans à cause de la montée du chômage. Cette réduction du nombre de jeunes actifs occupés conduit à un resserrement de l'emploi sur la tranche d'âge médiane (30-49 ans), tandis que la part des plus de 50 ans dans l'emploi total reste stable.

Compte tenu de la prolongation des études, les jeunes qui entrent sur le marché du travail dans les années quatre-vingt-dix sont nettement plus diplômés que leurs homologues de la décennie précédente. L'allongement de la scolarité s'étant surtout accéléré à la fin des années quatre-vingt, l'élévation générale du niveau de diplôme apparaît particulièrement rapide entre 1987 et 1991 : jusqu'en 1987, un peu plus du tiers des jeunes quittant l'école étaient bacheliers ; à partir de 1991, plus de la moitié ont le bac. De même, les diplômés de l'enseignement supérieur représentent un tiers des nouveaux entrants sur le marché du travail au début des années quatre-vingt-dix, contre un quart à la fin des années quatre-vingt (Méron et Minni, 1995).

Le retard des entrées dans la vie adulte

Depuis vingt ans, l'âge médian de fin de scolarité s'est retardé de plus de trois ans, passant de 18 ans vers 1975 à plus de 21 ans depuis 1994. Ce mouvement s'est surtout opéré à partir de la fin des années quatre-vingt. Il s'accompagne d'un retard dans toutes les étapes de l'entrée dans la vie adulte, qu'il s'agisse de l'insertion sur le marché du travail, du départ du domicile des parents, ou du début de la vie en couple (Galland, 1995). En première approximation, toutes ces étapes ont été retardées au même rythme d'un an tous les quatre ans.

Les étapes d'entrée dans la vie adulte sont de plus en plus tardives

Age médian ^(a) de franchissement de l'étape	1986	1988	1990	1992	1994	1996
Scolarité achevée	19	19 ^{1/2}	20 ^{1/2}	21	21 ^{1/2}	21 ^{1/2}
Avoir un emploi	21	21 ^{1/2}	22	22 ^{1/2}	23	23 ^{1/2}
Avoir un emploi stable	22 ^{1/2}	23	23 ^{1/2}	24	24 ^{1/2}	25
Avoir quitté ses parents	21 ^{1/2}	21 ^{1/2}	22	22 ^{1/2}	/	/
Vivre en couple	23 ^{1/2}	24	24	25	/	/

(a) Age à partir duquel plus de 50 % des jeunes se trouvent dans cette situation.

Sources : INSEE, enquêtes emploi, enquête complémentaire « jeunes » 1992.

Pour tenir compte dans l'analyse de l'évolution de la population des « jeunes » de ce report de calendrier, deux approches complémentaires sont possibles. La première est de comparer des générations décalées, ce qui est particulièrement important pour les analyses en longue période : avoir 25 ans aujourd'hui équivaut à avoir entre 21 et 22 ans en 1975. L'autre approche revient à analyser la situation des personnes non pas en fonction de l'âge, mais de la durée écoulée depuis la fin des études ; cette approche est particulièrement pertinente pour

comprendre la situation de l'emploi, même si la durée du processus d'insertion dans l'emploi est de longueur assez variable selon les individus. Ainsi, durant les cinq premières années de présence sur le marché du travail, le taux de chômage diminue fortement en étant sensible à la conjoncture du marché du travail, puis il diminue moins rapidement.

Le retard progressif à l'entrée dans la vie active, avec ses deux composantes de prolongation des études et d'allongement de la durée entre la fin de celles-ci et la stabilisation de l'emploi, a conduit à une adaptation des dispositifs d'aide à l'emploi ; ce recul de l'âge à partir duquel les jeunes sont autonomes sur le plan économique devrait également entraîner un réexamen des dispositions fiscales ou sociales prenant en compte les jeunes et leur statut.

La montée du chômage des jeunes au début des années quatre-vingt-dix s'accompagne d'un phénomène nouveau : le chômage des diplômés. Chez les diplômés de l'enseignement supérieur sortis de l'école depuis moins de cinq ans, le taux de chômage atteint près de 20 % en 1996, alors qu'il était toujours resté inférieur à 10 % avant 1990. En revanche, chez les diplômés de l'enseignement supérieur sortis de l'école depuis plus de cinq ans, le taux de chômage se maintient à un niveau très bas, voisin de 5 %. A la simple lecture de ces chiffres, on serait tenté de conclure que le diplôme protège toujours du chômage, à condition d'avoir acquis un peu d'expérience professionnelle. Le phénomène est cependant plus complexe. Les générations sorties du système scolaire depuis moins de cinq ans sont nettement plus diplômées que celles sorties depuis plus de cinq ans (c'est-à-dire dans les années quatre-vingt). Cette inflexion récente du nombre de diplômés se présentant sur le marché du travail peut entraîner un effet transitoire de montée du taux de chômage durant leur processus d'insertion. On ne peut exclure aussi que la diversité des diplômes conduise à une hétérogénéité accrue par rapport à l'emploi.

Le diplôme -ou, tout au moins, la sélection qu'opère le diplôme au sein d'une génération- semble cependant conserver un rôle protecteur. En effet, le taux de chômage des nouveaux entrants sans diplôme s'est, lui aussi, fortement accru au cours des années quatre-vingt-dix : il dépasse 50 % au cours des cinq premières années de vie active, alors que dans les années quatre-vingt il n'avait jamais dépassé 50 %. L'écart entre diplômés et non diplômés s'est donc maintenu.

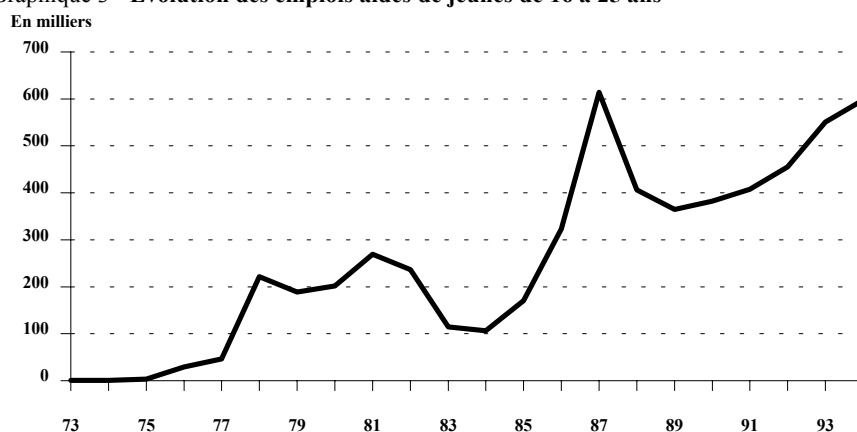
La permanence d'un tel écart peut être mise en parallèle avec l'évolution du « déclassement » des diplômés. Confrontés à un chômage élevé, les diplômés accepteraient des postes moins exigeants en qualification, chassant ainsi les moins diplômés de l'accès à l'emploi. Cette problématique a fait l'objet de confirmations empiriques à travers le constat d'un décalage croissant entre la qualification des actifs et celle habituellement associée à leur emploi (Béduwé et Espinasse, 1995). Dans le cas de jeunes actifs occupés âgés de 18 à 29 ans, une forte augmentation du déclassement s'est observée entre 1992 et 1995 ; la part des « surdiplômés » dans l'emploi, c'est-à-dire des employés dont le diplôme est trop élevé par rapport à leur catégorie socioprofessionnelle, atteint 23,1 % en 1995 contre 18,6 % en 1992 ; cette part augmente pour tous les niveaux d'études (Gautié et Forgeot, 1996).

II. Emploi et chômage des jeunes

Les processus d'insertion sont particulièrement marqués par une coupure entre le système de formation initiale et l'emploi. Depuis le milieu des années soixante-dix un ensemble de dispositifs de la politique de l'emploi, gérés principalement par le ministère du Travail, vise à atténuer cette coupure. Ceci est tout particulièrement sensible à la fin des années quatre-vingt et depuis : stages et aides destinés aux jeunes s'insérant sur le marché de l'emploi se développent fortement sur cette période.

Les aides à l'emploi des jeunes concernent un effectif assez régulièrement croissant, à l'exception de la pointe du « plan jeunes » de 1987 (graphique 3). L'ensemble des jeunes aidés représente ainsi en 1994 environ 16 % de la classe d'âge de 16 à 25 ans.

Graphique 3 - Evolution des emplois aidés de jeunes de 16 à 25 ans



Source : DARES, 40 ans de politique d'emploi.

On a aussi assisté à un déplacement progressif de la définition des jeunes dans le cadre des politiques de l'emploi. Ainsi les premiers efforts orientés vers l'insertion des jeunes avaient porté sur les 16-18 ans, alors que nombre de programmes jeunes actuels ont un âge limite de 26 ans. En 1994, les plus de 20 ans représentent environ 45 % des bénéficiaires des dispositifs jeunes.

L'ensemble des actions en faveur de l'emploi des jeunes conduit aussi à définir des statuts d'emploi dérogatoires des règles ordinaires du droit du travail, avec une diffusion progressive à l'ensemble des salariés (cas des CDD par exemple). On a également vu se développer les dispositifs tentant d'assurer un passage progressif de l'enseignement à l'emploi (notamment au travers de la formation en alternance). Enfin, s'est progressivement développée une approche cherchant à définir et personnaliser les parcours d'aide à l'insertion, pour les jeunes ayant le plus de difficultés.

Les formes d'emploi des jeunes

Les emplois aidés ainsi que diverses formes d'emploi flexibles se sont développés depuis le milieu des années quatre-vingt. Il en résulte que, dans les années quatre-vingt-dix, l'insertion des jeunes dans l'emploi passe le plus souvent par des formes précaires d'emploi : apprentissage, stages, contrats aidés, contrats à durée déterminée, intérim.

Désormais, l'essentiel des nouvelles embauches de jeunes s'effectue à travers ces formes particulières d'emploi. De ce fait, près d'un emploi de jeune sur cinq correspond à ces formes d'emploi (Méron et Minni, 1995). Elles se diffusent également chez les moins jeunes à l'occasion des nouvelles embauches, mais elles représentent pour l'instant moins d'un emploi sur vingt chez les plus de 30 ans (tableau 1 et graphique 4). Depuis 1992, la progression de ces formes d'emploi a recommencé à s'accroître.

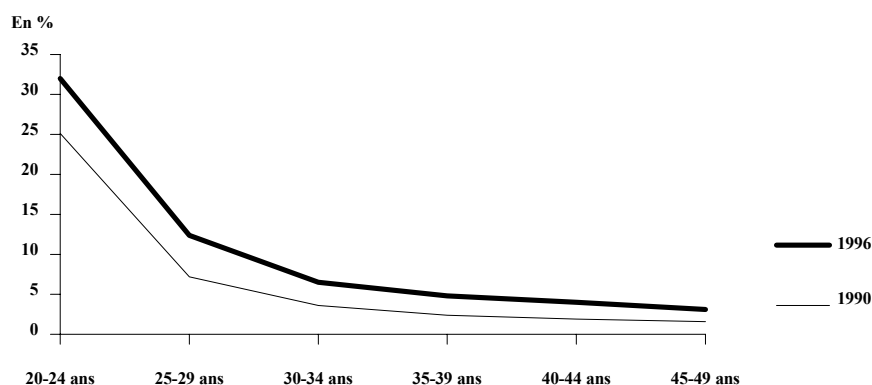
Tableau 1 - Proportion de formes précaires d'emploi^a chez les actifs occupés

	1990	1992	1994	1996
15-29 ans	18,1	16,9	18,7	22,6
30-49 ans	2,4	2,9	3,6	4,6

(a) Apprentissage, stages, contrats aidés, contrats à durée déterminée, intérim

Source : INSEE, enquêtes emploi.

Graphique 4 - Proportion de formes précaires d'emploi^a selon l'âge



(a) Apprentissage, stages, contrats aidés, contrats à durée déterminée, intérim.

Source : INSEE, enquêtes emploi 1990 et 1996.

Le travail à temps partiel

Les jeunes travaillent de plus en plus souvent à temps partiel. Le temps partiel est majoritairement subi par les jeunes (au sens où ils déclarent souhaiter travailler davantage), alors qu'il est majoritairement choisi par les moins jeunes. Chez les jeunes, la majorité des travailleurs à temps partiel souhaiteraient travailler davantage, qu'ils soient hommes ou femmes. Le temps partiel concerne par ailleurs de plus en plus les hommes ; 9 % des hommes de moins de 30 ans sont à temps partiel en 1996. Au-delà de 30 ans, le travail à temps partiel reste exclusivement féminin (à 90 %), et deux tiers de ces femmes n'aspirent pas à travailler davantage (Méron et Minni, 1995). Le temps partiel des jeunes concerne surtout les moins de 25 ans. Les formes précaires d'emploi vont souvent de pair avec le travail à temps partiel, sans représenter pour autant la plupart des emplois à temps partiel. Par exemple, chez les moins de 25 ans, un emploi de jeune à temps partiel sur quatre correspond à un stage ou un contrat aidé.

En progression vers le milieu des années quatre-vingt, le temps partiel des jeunes s'était stabilisé de 1986 à 1992 ; depuis 1992, il s'accroît fortement, et cet accroissement correspond à du temps partiel subi (tableau 2).

Tableau 2 - Le travail à temps partiel chez les jeunes

Proportion d'actifs occupés ...		1990	1996
... en temps partiel	15-29 ans	13,4	18,5
	30-49 ans	10,6	14,8
... en temps partiel subi ^(a)	15-29 ans	6,6	10,6
	30-49 ans	2,8	5,4

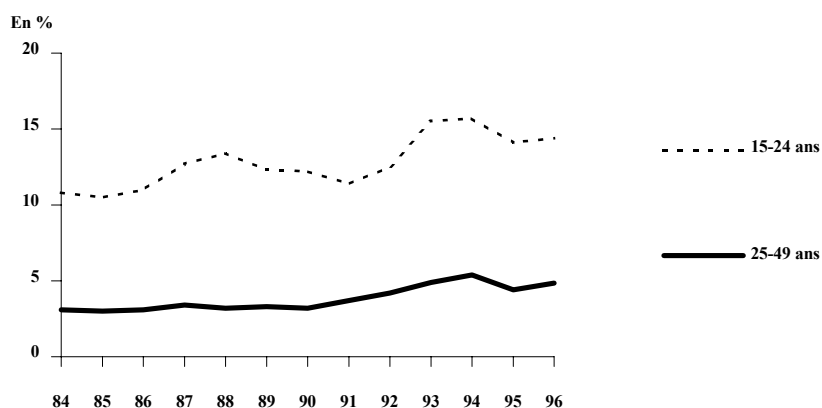
(a) Ayant répondu qu'ils désireraient travailler davantage.

Source : INSEE, enquêtes emploi.

Des transitions plus fréquentes entre emploi et chômage

Pour les jeunes qui ont déjà un emploi, la mobilité s'est accrue entre les années quatre-vingt et les années quatre-vingt-dix. Le risque de se retrouver au chômage l'année suivante s'est accru, tout comme la probabilité de changer d'entreprise. Traditionnellement, les jeunes sont plus mobiles que les personnes plus âgées, que ce soit en période de haute conjoncture, où leur mobilité s'accroît fortement (elle est alors souvent volontaire), ou bien en période de basse conjoncture, où leur mobilité décroît (elle est alors souvent contrainte). Cette mobilité des jeunes est plus importante dans les années quatre-vingt-dix que dans les années quatre-vingt (graphique 5).

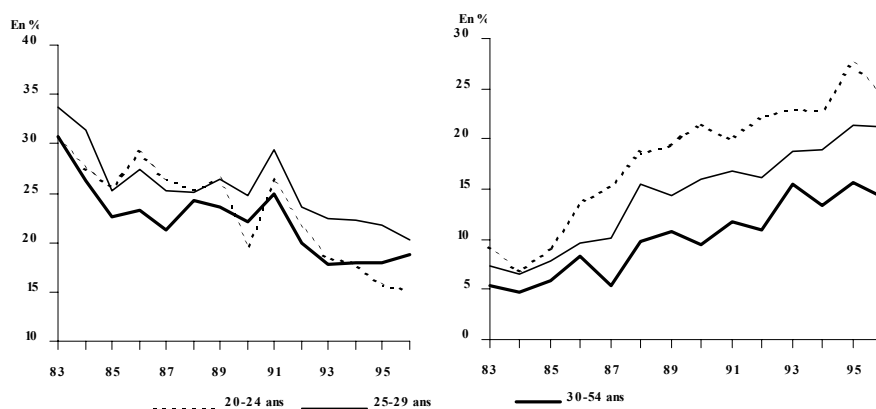
Graphique 5 - Probabilité pour un actif occupé d'être au chômage l'année suivante



Source : INSEE, enquêtes emploi.

Si les personnes jeunes ont plus de risques d'entrer en chômage, que ce soit avant le premier emploi ou après un emploi temporaire, elles sortent également plus facilement du chômage que des personnes plus âgées. De 1985 à 1995, la probabilité pour un chômeur une année donnée d'avoir un emploi un an plus tard est demeurée assez stable ; elle est restée plus élevée chez les jeunes (environ 40 % chez les 20-29 ans) que chez les moins jeunes (environ 30 % chez les 30-54 ans). Mais le retour à l'emploi s'effectue de plus en plus souvent sous la forme d'un emploi précaire plutôt que d'un emploi stable, ceci étant surtout vrai pour les plus jeunes. La probabilité pour un jeune chômeur de retrouver un emploi stable a diminué dans les années quatre-vingt-dix. La probabilité de retrouver un emploi stable est même devenue plus faible chez les personnes de 20-24 ans que chez celles de 30-54 ans (graphique 6). Ceci pourrait être en partie la conséquence du report de calendrier évoqué précédemment, les jeunes se présentant aujourd'hui sur le marché du travail avant 25 ans étant relativement peu diplômés par rapport aux autres membres de leur génération qui poursuivent leurs études.

Graphique 6 - Probabilité pour un chômeur ...
 ... d'occuper un emploi stable
 ... d'occuper un emploi précaire
 l'année suivante



Source : INSEE, enquêtes emploi.

Entrant et sortant plus facilement du chômage, les jeunes ont des trajectoires instables. Le panel européen a permis de suivre des personnes pendant 22 mois consécutifs en 1993 et 1994. Parmi les jeunes de moins de 25 ans présents sur le marché du travail (durant tout ou partie de ces 22 mois), 42 % ont connu au moins une période de chômage, mais seulement 3 % sont restés constamment au chômage durant les 22 mois. Pour ceux qui ont connu le chômage, le cas le plus fréquent est l'alternance de périodes de chômage et de contrats à durée déterminée. Chez les personnes de 25 à 49 ans, la proportion de ceux qui ont connu le chômage est moindre (10 à 20 %), mais la proportion de ceux qui sont restés constamment au chômage est la même, soit 3 % (Cases et Lagarde, 1996).

Le chômage des jeunes

Les mesures pour l'emploi des jeunes (stages et contrats aidés), le développement de l'emploi temporaire (intérim, CDD), le développement du travail à temps partiel, ainsi que l'amélioration du niveau général de diplôme entraînent une hausse du chômage moins rapide chez les jeunes que chez les moins jeunes. Ces effets ne sont perceptibles que sur longue période (1985 à 1995). Sur la période 1990-1995, on n'observe que la nette dégradation de la conjoncture.

Alors que la conjoncture du marché de l'emploi est plus mauvaise en 1995 qu'en 1985, le taux de chômage des jeunes sortis de l'école depuis moins de cinq ans n'est pas plus élevé en 1995 qu'en 1985, il est même légèrement plus faible. Autrement dit, par rapport aux travailleurs plus anciens, la situation relative en termes de chômage des nouveaux entrants est meilleure dans les années quatre-vingt-dix que dans les années quatre-vingt. Depuis 1990, le taux de chômage est environ trois fois plus élevé chez les nouveaux entrants que chez les travailleurs âgés de 40-49 ans, alors qu'au début comme au milieu des années quatre-vingt, il était quatre à cinq fois plus élevé (tableau 3).

Tableau 3 - Taux de chômage relatif^(a) des nouveaux entrants

Nombre d'années écoulées depuis la fin des études	1985	1990	1995
2 ans	5,7	3,2	3,3
4 ans	3,8	2,8	2,3
8 ans	2,4	1,8	1,6

(a) Ratio « taux de chômage des nouveaux entrants » sur « taux de chômage des 40-49 ans ».

Lecture : en 1995, le taux de chômage des personnes sorties de l'école depuis 2 ans (30 % environ) est 3,3 fois plus élevé que celui de la tranche d'âge 40-49 ans (9 % environ).

Source : INSEE, enquêtes emploi.

Des salaires perçus plus faibles ?

Dans le contexte des années quatre-vingt-dix, l'excès d'offre de travail des jeunes aurait pu entraîner une faiblesse particulière de leurs salaires. Les informations statistiques disponibles ne conduisent pas à une réponse assurée.

Les enquêtes emploi ont permis une étude du salaire perçu par les salariés de moins de 30 ans du secteur privé qui, l'année précédente, n'avaient pas d'emploi (Ponthieux, 1995). Le salaire perçu par cette catégorie de « nouveaux embauchés » a diminué, en francs constants, de l'ordre de 6 % entre 1991 et 1994, quand celui des autres salariés restait stable. Plus de la moitié de cette baisse résulte, en fait, du développement du travail à temps partiel. La baisse du salaire offert moyen est donc limitée à 3 %. Elle semble résulter principalement d'une modification de la nature des emplois offerts aux jeunes durant cette période, ces emplois étant en moyenne moins qualifiés et moins rémunérés ; il s'agit davantage d'emplois tertiaires relevant de la catégorie des employés. Elle reflète également une relative déqualification à l'embauche par rapport au diplôme.

Il y a donc eu, semble-t-il, baisse des salaires offerts comme des salaires perçus entre 1991 et 1994. Si l'on se réfère à une période un peu plus longue (1989-1994), il semblerait que seuls les salaires perçus ont baissé. Au vu des données actuellement disponibles des DADS (ou leur actualisation à partir de 1993), les salaires moyens offerts aux salariés à temps complet auraient stagné entre 1989 et 1994, chez les jeunes comme chez les plus anciens. Entre 1989 et 1994, selon les enquêtes Budget, le salaire moyen perçu par un jeune ayant un emploi (à temps complet ou partiel) aurait baissé chez les moins de 25 ans (ce qui n'est peut-être qu'une conséquence du report de calendrier), et il serait resté stable chez les 25-29 ans.

Quoi qu'il en soit, si l'on se place dans une optique de long terme, les salaires offerts aux jeunes dans les années quatre-vingt-dix se maintiennent à un niveau relativement bas par rapport au passé. Le salaire des 26-30 ans à temps complet représente aujourd'hui 70 % du salaire offert aux 40-59 ans, contre 75 % en 1980 et 80 % en 1970 (Bayet et Demailly, 1996). Ce phénomène s'observe dans la plupart des pays (OCDE, 1996). Comment l'expliquer ? Aujourd'hui comme hier, les jeunes sont nettement plus diplômés que les travailleurs plus anciens avec lesquels ils entrent en concurrence, tout en ayant moins d'expérience professionnelle. Mais l'avantage du diplôme semble avoir une moindre

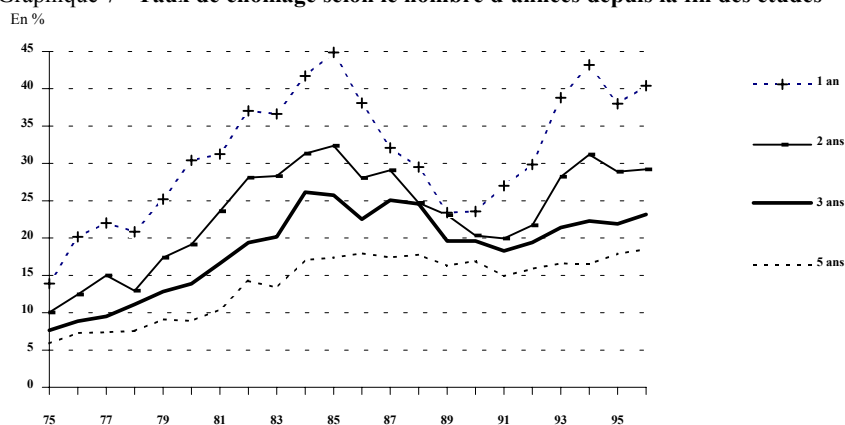
influence sur les salaires (Goux et Maurin, 1995). En revanche, le manque d'expérience, qui est plus important à âge égal compte tenu du report de calendrier, pourrait pénaliser davantage les jeunes. Plusieurs autres phénomènes sont susceptibles d'avoir modifié la courbe du salaire selon l'âge ; il conviendrait de les analyser davantage.

III. Fragilité de l'emploi et des revenus

L'emploi et les revenus sont plus sensibles à la situation conjoncturelle chez les jeunes que chez les moins jeunes. Pour illustrer la sensibilité à la conjoncture de l'emploi des nouveaux entrants, un indicateur pertinent est le taux de chômage calculé en fonction du délai écoulé depuis la fin des études. Le taux de chômage des nouveaux entrants sur le marché du travail (moins de cinq ans depuis la fin des études) connaît d'amples variations en fonction de la conjoncture, surtout pour ceux qui sont sortis de l'école depuis moins d'un an. Au contraire, le taux de chômage des travailleurs plus anciens (dix ans ou plus depuis la fin des études) s'accroît de manière plus tendancielle. Les travailleurs ayant cinq à dix ans d'ancienneté sur le marché du travail se trouvent dans une situation intermédiaire (Méron et Minni, 1996).

Ainsi, entre 1985 et 1990, dans un contexte d'amélioration sur le marché de l'emploi, le taux de chômage des nouveaux entrants avait beaucoup baissé, tandis que celui des travailleurs plus anciens ne diminuait pas. Entre 1990 et 1994, dans un contexte de détérioration du marché de l'emploi, le taux de chômage a davantage augmenté chez les nouveaux entrants que chez les travailleurs plus anciens. Depuis 1994, la légère amélioration (de 1994 à 1995), suivie d'une nouvelle détérioration, n'a pratiquement été ressentie que par les nouveaux entrants (graphique 7).

Graphique 7 - Taux de chômage selon le nombre d'années depuis la fin des études



Source : INSEE, enquêtes emploi.

La sensibilité de l'emploi des jeunes à la conjoncture se retrouve dans leurs revenus, comme le montre l'analyse du niveau de vie des jeunes ménages à travers les enquêtes auprès des ménages (encadré). En passant à une optique de niveau de vie des ménages jeunes (c'est-à-dire de ménages dont la personne de référence est un jeune), l'analyse ne prend plus en compte que les jeunes vivant dans un logement ordinaire distinct de celui de leurs parents, ce qui exclut par exemple les jeunes logeant au domicile des parents ou en résidence universitaire. Ainsi, on ne prend plus en compte l'ensemble des jeunes générations. Ceci est particulièrement sensible pour les moins de 25 ans, dont une minorité seulement forme un ménage indépendant.

Le niveau de vie des jeunes ménages dépend directement des salaires obtenus sur le marché du travail, donc de l'emploi. En effet, les ménages jeunes tirent l'essentiel de leurs revenus de leur travail : ils perçoivent peu de revenus du patrimoine, et ils ne perçoivent pas plus de revenus sociaux que les plus âgés malgré la faiblesse de leurs ressources. Les bourses d'études, les allocations logement, les prestations familiales, le RMI et les indemnités de chômage réunis n'apportent pas plus de 10 % des ressources, ceci notamment parce que le chômage des jeunes est peu indemnisé.

Le niveau de vie des ménages moins jeunes dépend moins de la conjoncture. Leur taux de chômage y est moins sensible, mais divers facteurs contribuent à stabiliser le niveau de vie : les situations professionnelles tendent en général à se stabiliser avec l'âge, la vie en couple permet de partager les risques entre les deux conjoints. Pour les 50-59 ans, les revenus du patrimoine et les revenus sociaux compensant la perte d'emploi (préretraites, primes de départ, indemnités de licenciement, allocation pour handicap) rendent le niveau de vie moins dépendant du marché du travail. Enfin, pour les plus de 60 ans, l'accroissement du revenu moyen des retraités relève essentiellement du renouvellement des générations et dépend peu des évolutions conjoncturelles (tableau 4).

Le revenu des ménages jeunes est sensible à la conjoncture

Une analyse par âge de la sensibilité des revenus à la conjoncture a été menée à partir de la série des enquêtes INSEE de conjoncture auprès des ménages. On dispose de dix-huit enquêtes comparables, s'échelonnant de 1977 à 1994. Dans chaque enquête, réalisée auprès d'un échantillon de 8 000 ménages, l'INSEE a interrogé le ménage sur son niveau de revenu (en tranches). Des méthodes économétriques ont permis de reconstituer le revenu du ménage sous forme d'une variable numérique (Chambaz et Maurin, 1996). L'évolution annuelle du revenu moyen a été recalée sur les données des Comptes nationaux.

Pour chaque tranche d'âge, on estime l'élasticité du revenu moyen de la tranche d'âge par rapport au revenu moyen de l'ensemble des ménages, avec une équation du type :

$$\Delta R_{at} = a_a + b_a \cdot \Delta R_t$$

ΔR_{at} désigne l'évolution du niveau de vie moyen de la tranche d'âge a entre l'année $t-1$ et l'année t . De même ΔR_t est l'évolution du revenu moyen de l'ensemble des ménages.

L'élasticité b_a mesure la sensibilité (relative) de la tranche d'âge a à la conjoncture ; elle vaut 1 en moyenne sur l'ensemble des tranches d'âge. La constante a_a représente une tendance favorisant ou défavorisant la tranche d'âge a (par rapport aux autres tranches d'âge) ; cette constante est nulle en moyenne sur l'ensemble des tranches d'âge.

Le tableau suivant provient d'une estimation sur la période 1986-1994. Plus on avance en âge, plus la composante tendancielle est favorable, et plus la sensibilité à la conjoncture est faible. Une analyse sur la période 1977-1985 donne un résultat semblable.

Tranches d'âge	Tendance (a_a) en % par an	Sensibilité à la conjoncture (b_a)
18-24 ans	- 4,2	2,9
25-34 ans	- 2,4	2,4
35-44 ans	- 2,0	1,5
45-54 ans	+ 0,8	0,8
55-64 ans	+ 2,0	(0,1)
65-74 ans	+ 1,5	(0,2)
75-89 ans	+ 2,5	(- 0,3)

Ces résultats peuvent s'interpréter ainsi :

Si le niveau de vie moyen des ménages (mesuré ici par le revenu disponible brut par tête) croît à un rythme inférieur ou égal à 1 %, le niveau de vie des jeunes diminue. Avec une croissance du niveau de vie moyen comprise entre 1 et 2 %, le niveau de vie absolu des jeunes progresse, mais moins vite que celui des plus âgés. Une croissance du niveau de vie moyen de 2 % est nécessaire pour que le niveau de vie des jeunes progresse aussi vite que celui des plus âgés. Rappelons que, compte-tenu des évolutions démographiques, la croissance du revenu des ménages excède celle du niveau de vie moyen d'environ 0,5 %.

Tableau 4 - Structure du revenu des ménages selon l'âge

En %

	20-29 ans	30-49 ans	50-59 ans
Revenus d'activité	83	82	68
Revenus sociaux	11	9	17
Revenus du patrimoine	6	9	15

Source : calculs CSERC d'après le panel européen et les enquêtes budgets de famille.

Dans ce contexte, toute variation conjoncturelle du niveau de vie des ménages se répercute de manière amplifiée sur la fraction de la population dont les revenus sont les plus flexibles, à savoir les plus jeunes.

Ainsi, à la fin des années quatre-vingt, alors que la croissance du niveau de vie des ménages avoisinait 3 % par an, les ménages les plus jeunes bénéficiaient d'une évolution de leurs revenus légèrement plus élevée que la moyenne. En 1992 et 1993, ils sont les plus touchés par la récession : leurs revenus baissent fortement, alors qu'ils stagnent simplement chez les ménages autour de la trentaine et continuent d'augmenter chez les plus âgés. Enfin, la légère reprise de 1994 semblerait avoir bénéficié davantage aux ménages jeunes.

La sensibilité du revenu des jeunes aux variations de la croissance n'est pas un phénomène nouveau. Mais il devrait plutôt se renforcer au cours du temps. La plus grande flexibilité de l'emploi des jeunes dans les années quatre-vingt-dix accroît leur exposition aux aléas conjoncturels. Par ailleurs, le vieillissement de la population tend à accroître la part de la population moins sensible à la conjoncture.

IV. Un écart croissant de revenu entre ménages jeunes et plus âgés

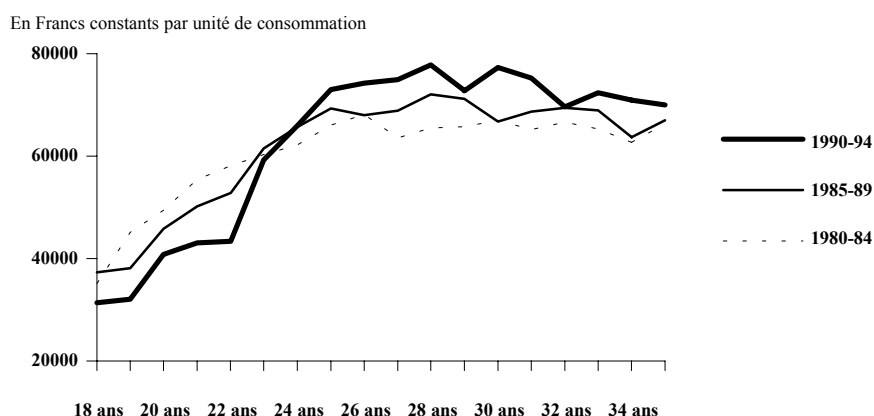
Compte tenu du retard progressif dans les calendriers d'entrée dans la vie active, il convient d'examiner séparément les revenus des tranches d'âge 20 à 24 ans, et 25 à 29 ans.

Entre 1989 et 1994, le niveau de vie des ménages de moins de 25 ans²⁵ a baissé de 15 à 20 %. Pour les ménages de 25 à 29 ans, aucune baisse des revenus n'est observée sur la période, alors que le niveau de vie continue d'augmenter pour les actifs plus anciens comme pour les retraités.

Pour les moins de 25 ans, deux effets expliquent pour l'essentiel cette baisse du niveau de vie moyen. En premier lieu, cette baisse provient en partie de la sensibilité à la conjoncture analysée précédemment : celle-ci s'est dégradée au cours de la période sous revue.

En second lieu, intervient le report de calendrier de l'entrée sur le marché du travail, sous plusieurs aspects. L'allongement de la scolarité accroît la proportion d'étudiants au sein de cette tranche d'âge, et ces derniers ont peu de revenus mesurés au sens des enquêtes, ce qui entraîne un effet de structure à la baisse sur le revenu moyen de la tranche d'âge des 20-24 ans (graphique 8). L'insertion plus tardive sur le marché du travail accroît également la proportion de chômeurs. De plus, ces chômeurs ont connu des carrières salariales plus courtes et donc moins indemnisées. Le niveau de vie moyen des chômeurs de moins de 25 ans est ainsi plus bas en 1994 qu'en 1989. Il en est de même pour les jeunes ayant un emploi. Le revenu d'activité moyen d'un travailleur âgé de 20 à 24 ans a fortement diminué, passant de 5 600 F par mois en 1989 à 4 700 F en 1994 (à peu près le SMIC). En effet, ceux qui travaillent ont accumulé moins d'expérience professionnelle que dans les générations précédentes. En outre, les personnes au travail vers 20 ans apparaissent de plus en plus comme la fraction la moins diplômée de leur génération, puisque la plupart des jeunes poursuivent des études à cet âge (INSEE, Synthèses n° 5, 1996).

Graphique 8 - Niveau de vie des jeunes ménages selon l'âge lors de diverses périodes^(a)



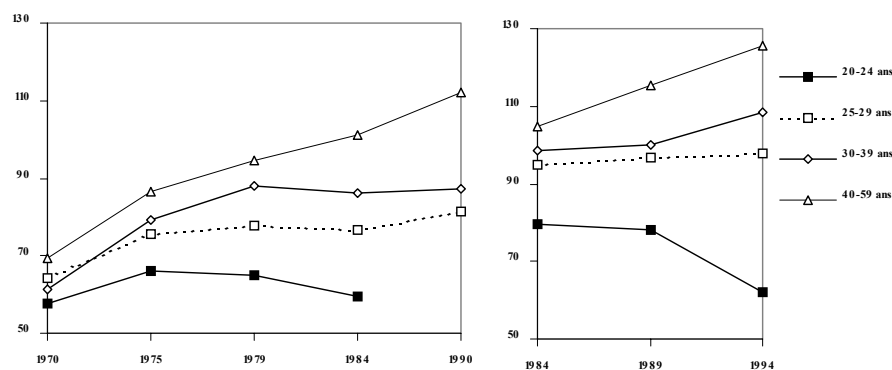
(a) Moyennes de cinq enquêtes consécutives.

Source : INSEE, enquêtes de conjoncture auprès des ménages.

(²⁵) Ces chiffres concernent des ménages dont la personne de référence a moins de 25 ans. Ils ne prennent donc pas en compte les jeunes qui habitent chez leurs parents. La majorité des personnes de 18 à 25 ans n'ont pas encore quitté leurs parents. Source : INSEE, enquêtes budgets de famille.

Ces facteurs jouent de manière atténuée pour expliquer la stagnation du revenu des ménages âgés de 25 à 29 ans. Au total, les disparités de niveaux de vie se sont creusées entre les jeunes et les classes d'âge plus élevées (graphique 9). Entre les ménages âgés de 25 à 29 ans et ceux âgés de 50 à 59 ans, l'écart de niveau de vie atteint 30 à 40 % en 1994 ; il n'était que de 20 à 30 % en 1989, et de 10 % en 1970.

Graphique 9 - Evolution du niveau de vie des ménages par classe d'âge
(en milliers de francs constants par unité de consommation)



Sources : INSEE

- enquêtes revenus fiscaux pour le graphique de gauche (revenu fiscal) ;
 - enquêtes budgets de famille pour le graphique de droite (revenu monétaire total) ;
- NB : le revenu étant défini de façon différente dans les deux enquêtes, les deux sources ne coïncident pas pour 1984 et 1989-90, mais les évolutions sont concordantes.

V. La montée de la pauvreté chez les jeunes

Au cours des années quatre-vingt-dix, la pauvreté devient de plus en plus fréquente chez les ménages jeunes, la pauvreté étant définie selon un concept de pauvreté relative, comme le fait l'INSEE : les ménages pauvres sont ceux dont le niveau de vie (revenu par unité de consommation) est inférieur à la moitié du niveau de vie médian. Ce seuil de pauvreté s'élève au cours du temps avec le revenu des ménages. Il est passé, en francs constants de 1994, de 3 100 F par mois et par unité de consommation en 1989 à 3 300 F en 1994 (INSEE, Synthèses n° 5, 1996).

La baisse du niveau de vie moyen des ménages de moins de 25 ans, la stagnation de celui des ménages de 25 à 29 ans, ainsi qu'une hausse des inégalités plus importante au sein des ménages jeunes que dans le reste de la population, a conduit à cette fréquence plus grande de la pauvreté chez les ménages jeunes.

Le taux de pauvreté des jeunes, tel qu'il est défini par l'INSEE, s'est fortement accru depuis le début des années quatre-vingt-dix, passant de 11 à 18 % (tableau 5). Le taux de pauvreté des jeunes avait déjà tendance à s'accroître à la fin des années quatre-vingt, mais à un rythme beaucoup moins rapide. Cependant, la mesure de la pauvreté, sa signification sociale, est peut-être plus délicate pour des ménages jeunes que pour d'autres classes d'âge. Les revenus dont disposent certains ménages jeunes peuvent en effet être sous-estimés du fait de transferts de leur famille. C'est tout particulièrement le cas pour les ménages étudiants (étudiants habitant un logement indépendant). Ces ménages étudiants sont très souvent comptabilisés comme pauvres, au vu de la faiblesse de leurs ressources en dehors des aides parentales. Or, nombre d'entre eux peuvent être dans une situation plus favorisée que d'autres vivant en chambre, en résidence universitaire, ou chez leurs parents. Cependant, si l'on ne s'intéresse qu'aux ménages jeunes non étudiants, le diagnostic d'accroissement de la pauvreté subsiste avec la même acuité.

Par ailleurs, avant 25 ans, plus de la moitié des jeunes ne forment pas encore un ménage indépendant, et le retard à la décohabitation peut lui-même être signe de difficultés financières. Une autre indication sur la pauvreté des jeunes entre 20 et 29 ans est fournie par la proportion des personnes qui

appartiennent à un ménage pauvre, qu'il s'agisse de leur propre ménage ou de celui de leurs parents. Cet indicateur de pauvreté augmente également dans les années quatre-vingt dix, mais plus modérément. Dans cette période, le taux de pauvreté des ménages de 50 à 59 ans a plutôt diminué, or c'est dans les ménages de cette tranche d'âge que se retrouvent les jeunes restés chez leurs parents.

Tableau 5 - Taux de pauvreté relative chez les jeunes, évolution de 1989 à 1994 En %

	1989	1994
1. Proportion de <i>ménages</i> pauvres parmi les ménages de moins de 30 ans.	11,2	18,5
2. Proportion de <i>ménages</i> pauvres parmi les ménages de moins de 30 ans <i>non étudiants</i>	5,9	12,2
3. Proportion de <i>personnes</i> pauvres parmi les personnes de 20 à 29 ans	8,4	12,5

Source : INSEE, enquêtes budgets de famille.

Au total, le taux de pauvreté des jeunes dépasse désormais celui du reste de la population : depuis dix ans, il se maintient en effet aux alentours de 10 % pour toutes les tranches d'âge comprises entre 30 et 60 ans. La pauvreté en début de cycle de vie est un phénomène nouveau. Par le passé, il a toujours existé une pauvreté en tout début du cycle de vie, correspondant à l'installation des ménages jeunes, mais celle-ci se limitait à quelques ménages de moins de 20 ans. Si l'on excepte les générations âgées, la pauvreté traditionnelle se rencontrait surtout chez les familles nombreuses, c'est-à-dire chez des ménages ayant entre 30 et 50 ans. D'ailleurs, comme le montre le suivi dans le temps de plusieurs générations successives (nées aux alentours de 1950), c'est en milieu de cycle de vie, et non en début de cycle de vie, que le taux de pauvreté d'une génération donnée était maximal (Lollivier et Legris, 1996). Ainsi, dans les années soixante-dix, le taux de pauvreté des ménages de 20 à 29 ans était inférieur de moitié à celui des ménages de 30 à 59 ans.

La pauvreté des ménages jeunes constitue une forme de pauvreté qui a commencé à apparaître dans les années quatre-vingt, et qui se développe pleinement dans les années quatre-vingt-dix. Au cours des années quatre-vingt, le taux de pauvreté des ménages âgés de 20 à 29 ans était voisin de celui des ménages de 30 à 59 ans. Au cours des années quatre-vingt-dix, il est devenu nettement supérieur. La pauvreté des jeunes est donc une spécificité des nouvelles générations, dont on ne sait pour l'instant si elle va perdurer.

Les aides de la famille compensent partiellement la pauvreté des jeunes

Même pour les jeunes habitant un logement indépendant, qui constituent donc un ménage au sens des enquêtes, la vision de la pauvreté doit être nuancée. Ceux-ci reçoivent en effet beaucoup d'aides financières de leur famille. En 1994, un ménage de moins de 30 ans à faibles ressources reçoit de ses parents et grands-parents - sous forme d'aides en espèces ou bien sous forme de dépenses payées par la famille - en moyenne 4 100 F par mois s'il est étudiant, 2 600 F s'il est en phase d'insertion sur le marché du travail (stage ou emploi autre que CDI), 1 200 F s'il est chômeur, et 700 F s'il a un emploi stable. Ceci sans compter d'autres formes de solidarité (prêt d'un logement, d'un véhicule, cautions, donations, prêts ...). Par conséquent, le taux de pauvreté des jeunes dépend beaucoup de la façon dont sont prises en compte les aides dans le revenu.

En l'absence totale d'aides de leur famille, 24 % des ménages de moins de 30 ans seraient pauvres en 1994. Ce taux est ramené à 18 % si l'on prend en compte les aides en espèces régulières (chiffres du tableau 5), et à 12 % seulement si l'on tient compte de toutes les aides financières observées dans l'enquête Budget de famille. Ce dernier chiffre est à peine plus élevé que le taux de pauvreté de l'ensemble de la population (10 %).

Cependant la solidarité familiale accroît les inégalités de revenus entre ménages jeunes : le jeune diplômé est davantage aidé que le jeune sans diplôme, celui qui a un emploi précaire davantage que celui qui est au chômage, le fils de cadre davantage que les autres.

Enfin, les aides sont concentrées en tout début de cycle de vie, c'est-à-dire qu'elles se tarissent après 25 ans, ou bien lorsque le jeune a déjà obtenu son premier emploi, ou bien lorsque le jeune s'est mis

en couple : les parents aident leurs enfants à entrer dans la vie adulte, puis cette aide semble cesser quelles que soient les difficultés que le jeune rencontre ultérieurement sur le marché du travail (De Barry, Eneau et Hourriez, 1996).

L'observation de la grande pauvreté confirme l'existence d'une pauvreté des jeunes

Bien que les évaluations des populations en situation de grande pauvreté soient difficiles et souffrent de beaucoup d'incertitudes, les acteurs de terrain ainsi que diverses enquêtes indiquent que le risque de connaître de graves difficultés est légèrement plus élevé pour les jeunes que pour le reste de la population, et qu'il tendrait à s'accroître.

Différentes enquêtes menées auprès des sans-abri en 1995 suggèrent qu'ils sont plutôt jeunes : ces derniers auraient majoritairement moins de 40 ans, et les moins de 25 ans en constitueraient une proportion non négligeable²⁶. Ceci n'est pas spécifique à la France : au niveau européen, la proportion des moins de 34 ans parmi les sans-logis serait en forte augmentation, et la communauté européenne compterait un million de sans-logis de moins de 21 ans. La plupart du temps, ces jeunes sont isolés, ils ont rompu avec leur famille ou ont été placés en foyer (Conseil de l'Europe, 1993).

Les personnes de 25 à 39 ans sont surreprésentées dans les situations de grande pauvreté par rapport à leur poids dans la population française (tableau 6). Ceci est moins vrai pour les moins de 25 ans, sans doute grâce à la solidarité familiale. Mais les moins de 25 ans s'adressant à une association caritative comme le Secours Catholique ont moins de ressources que les plus âgés (environ 1 500 F par mois en moyenne, contre 2 100 F). S'ils disposent de revenus du travail équivalents (y compris indemnisation du chômage), ils perçoivent moins de prestations sociales : aides au logement, prestations familiales et RMI. Ainsi un tiers d'entre eux sont totalement dépourvus de ressources. Par ailleurs, les chiffres fournis chaque année par le Secours Catholique suggèrent une aggravation de la pauvreté chez les moins de 25 ans depuis la fin des années quatre-vingt (Secours Catholique, 1995).

Tableau 6 - Répartition selon l'âge des situations de grande pauvreté En %

	18-24 ans	25-29 ans	30-39 ans	40-59 ans	60 ans et plus
1. Secours catholique (1995)	15	46		34	5
2. Enquête CREDOC-CES (1995)	15	15	35	32	3
Référence : population française (plus de 18 ans)	13	10	20	32	25

1. Situations de pauvreté traitées par le Secours Catholique en 1995.

2. Structure de l'échantillon d'une enquête réalisée auprès de 700 personnes choisies au hasard dans différents sites accueillant des personnes pauvres. Le CREDOC a contraint son échantillon à être composé pour moitié de personnes isolées et pour moitié de familles, ce qui affecte la structure par âge, sans changer fondamentalement les résultats.

De plus en plus de jeunes bénéficiaires du RMI

L'importance de la pauvreté concernant les jeunes, dans les années quatre-vingt-dix, s'est révélée à travers le RMI. L'âge minimum pour être allocataire du RMI est de 25 ans. Depuis que le RMI existe, les jeunes de 25 à 29 ans représentent ainsi un peu plus du quart des bénéficiaires (tableau 3). S'y ajoutent près de 5 % de bénéficiaires âgés de moins de 25 ans, autorisés à percevoir le RMI lorsqu'ils ont des enfants à charge. La fréquence du chômage chez les 25-29 ans, et la faible durée prise en compte pour l'indemnisation chez de nombreux jeunes (voir chapitre I) conduit à une proportion plus élevée de jeunes bénéficiaires. Elle conduit aussi à une durée de présence dans le dispositif plus faible que pour des bénéficiaires plus âgés. Il y a ainsi la trace, pour les jeunes, de l'interférence entre la définition des conditions d'indemnisation du chômage et le nombre des bénéficiaires du RMI.

Sur l'ensemble des années quatre-vingt-dix, le nombre des bénéficiaires de moins de 30 ans s'est fortement accru (+ 140 000 de décembre 1989 à juin 1996), mais leur part dans l'ensemble des bénéficiaires est restée globalement stable (tableau 7).

(²⁶) Enquête réalisée par l'INED auprès de personnes se trouvant dans la rue la nuit à Paris, et enquête du CREAI dans les centres d'hébergement de Strasbourg, citées dans le rapport du CNIS, « Pour une meilleure connaissance des sans-abri et de l'exclusion du logement », n° 29, mars 1996.

Tableau 7 - La montée du RMI chez les 25-29 ans

	Nombre de bénéficiaires de 25-29 ans	Part des 25-29 ans dans l'ensemble des bénéficiaires (en %)
Décembre 1989	86 500	26,6
Décembre 1990	103 900	25,4
Décembre 1991	118 400	25,0
Décembre 1992	141 100	25,3
Décembre 1993	180 000	26,5
Décembre 1994	211 600	27,0
Décembre 1995	217 800	26,5
Juin 1996	226 700	26,3

Source : CNAF, métropole.

VI. Conclusion

Les jeunes ont particulièrement souffert durant les années quatre-vingt-dix, caractérisées par la faiblesse et l'instabilité de la croissance. Pourtant, traditionnellement plus mobiles que les personnes plus âgées, ils ont encore accru leur mobilité dans les années quatre-vingt-dix.

Le constat « moyen » ne reflète que partiellement la diversité des situations. En particulier, même si la faiblesse de la croissance s'est accompagnée de l'apparition d'un chômage important des diplômés, le diplôme conserve un rôle protecteur. Le taux de chômage des nouveaux entrants sans diplôme s'est fortement accru dans les années quatre-vingt-dix. Il est vraisemblable qu'une proportion plus grande de jeunes peu qualifiés a connu des processus d'éloignement durable de l'emploi.

L'accès difficile au marché du travail aboutit chez les jeunes à une baisse du niveau de vie, au moins relative. Cette situation est-elle susceptible de laisser des traces durables sur le niveau de vie de la génération qui a débuté sa vie active au cours des années quatre-vingt-dix ? Les jeunes d'aujourd'hui connaîtront-ils au cours de leur existence une progression de leur niveau de vie plus forte que les générations précédentes (pour rattraper leur retard initial), semblable ou même inférieure ? La réponse à ces questions dépend, au total, de la croissance économique future et de la répartition du revenu national entre les générations. Plus les ménages sont âgés, plus la sensibilité de leur revenu à la croissance économique est faible. La croissance des retraites est assez régulière. Il en est de même, dans une moindre mesure, des revenus d'activité des personnes pour lesquelles la part de l'ancienneté joue de manière importante (tels que les salariés du secteur public ou de grandes entreprises). Aussi, actuellement et dans un avenir proche, lorsque le contexte macro-économique ne permet pas que la croissance du revenu des ménages soit supérieure à 2 %, la situation relative des jeunes se dégrade par rapport à l'ensemble de la population.

BIBLIOGRAPHIE

- ALLARD (P), « Un repérage des cycles du PIB en France depuis l'après-guerre », *Economie et Prévision*, n° 112, 1994.
- ATKINSON (A.B), BOURGUIGNON (F), MORRISON (C), « Empirical Studie of Earnings Mobility », Harwood Academic Publishers, Chur, Royaume-Uni, 1992.
- AUDIRAC (P.A), BARTHELEMY (N), JAULENT (C), « Quand les entreprises réembauchent : le redémarrage de 1994 en regard de celui de 1988 », *Premières Synthèses*, DARES, n° 123, février 1996.
- BAYET (A), DEMAILLY (D), « La hiérarchie des salaires », *INSEE Première*, n° 487, septembre 1996.
- BÉDUWÉ (C), ESPINASSE (J.M), « France : politique éducative, amélioration des compétences et absorption des diplômés par l'économie », *Sociologie du travail*, Vol. XXXVII, n° 4/95, 1995.
- BELLOC (B), LAGARENNE (C), « Emplois temporaires et emplois aidés », *Données sociales*, INSEE, 1996.
- BISAULT (L), BLOCH-LONDON (C), LAGARDE (S), LE CORRE (V), « Le développement du travail à temps partiel ». *Données sociales*, 1996.
- BOUTHEVILLAIN (C), « Les cycles des grands pays industrialisés », *Economie et Statistique*, n° 298, 1996.
- CANDELON (B), HÉNIN (P.Y), « La récession des années quatre-vingt-dix a-t-elle été exceptionnelle ? », *Economie et Prévision*, n° 120, 1994.
- CASES (C), LAGARDE (P), « Activité et pauvreté », *INSEE Première*, n° 450, mai 1996.
- CES, « Evaluation des politiques publiques de lutte contre la grande pauvreté », Avis du Conseil Economique et Social, Séances des 11 et 12 juillet 1995.
- CHAMBAZ (C), MAURIN (E), « Revenu et niveau de vie d'une génération à l'autre », *Revue Economique*, n° 3, vol. 47, mai 1996.
- CHATEAU (J), HÉNIN (P.Y), « Ecart conjoncturels de croissance dans six économies de l'OCDE », *Economie et Prévision*, n° 112, 1994.
- CHOUVEL (F), GUBIAN (A), « Eléments d'analyse conjoncturelle de l'évolution de l'emploi et des salaires dans le SMNA au premier trimestre 1996 », *note de MAE/DARES*, septembre 1996.
- CHOUVEL (F), « Indicateur trimestriel de la part des salariés à temps partiel dans les établissements de 10 salariés et plus », *Premières informations*, DARES, 1996.
- CLARY (G), « Face à la croissance, la mutation du RMI », *Droit social* n° 9-10, septembre-octobre 1995.
- CNIS, « Pour une meilleure connaissance des sans-abris et de l'exclusion du logement », n° 29, mars 1996.
- COLIN (C), 1995), « L'éventail des salaires par profession », *INSEE Première*, n° 366, mars 1995.
- Conseil de l'Europe, « Les sans-logis », Editions du Conseil de l'Europe, 1993.
- CORNILLEAU (G), GUBIAN (A), « Révisions successives des comptes nationaux et de l'emploi ». *Revue de l'OFCE*, n° 35, janvier 1991.
- CSERC, « Les inégalités d'emploi et de revenus. Mise en perspective et nouveaux défis », La Découverte, 1996a.
- CSERC, « L'allègement des charges sociales sur les bas salaires », rapport au Premier ministre, La Documentation française, 1996b.

D'ESCRIVAN (G), « La croissance est-elle devenue plus riche en emploi ? : une analyse des évolutions récentes de la productivité du travail », miméo, CSERC, 1996.

DARES, « 40 ans de politique de l'emploi », La Documentation Française, 1996.

DARES, « Evaluation de l'impact du SMIC sur le taux de salaire », contribution au rapport du CSERC, 1996.

DE BARRY (C), ENEAU (D), HOURRIEZ (J.M), « Les aides financières entre ménages », *INSEE Première*, n° 441, avril 1996.

DOZ (C), RABAULT (G), SOBCZAK (N), « Décomposition tendance-cycle : estimations par des méthodes statistiques univariées », *Economie et Prévision*, n° 120, 1995-4.

DUCHENE (S), FORGEOT (G), JACQUOT (A), « Analyse des évolutions récentes de la productivité apparente du travail », *document de travail de l'INSEE*, 1996.

EENSCHOOTEN (M), « La dispersion de l'évolution de la rémunération moyenne des personnes en place dans la Fonction publique d'Etat », *note de l'INSEE*, 1996.

EENSCHOOTEN (M), QUARRE (D), « Les salaires des agents de l'Etat », *INSEE Première*, n° 492, octobre 1996.

ELMESKOV (J), PICHELMANN (K), « Interprétation du chômage : le rôle de la participation à la vie active », *Revue économique de l'OCDE*, n° 21, 1993.

ESTRADE (M.A), MINNI (C), « La hausse du niveau de formation », *INSEE Première*, n° 488, septembre 1996.

GALLAND (O), « Une entrée de plus en plus tardive dans la vie adulte », *Economie et Statistique*, n° 283-284, INSEE, 1995.

GAUTIÉ (J), FORGEOT (G), « Chômage des jeunes et relation formation-emploi », *La lettre du Centre d'Etudes de l'Emploi*, n° 43, juin 1996.

GERMAIN (J.M), RABAULT (G), « Quelques commentaires sur le filtre de Hodrick-Prescott », *note de la Direction de la Prévision*, 1994.

GILLES (M.O), LEGROS (M), « Politiques sociales : l'épreuve de la pauvreté », CREDOC, janvier 1995.

GOUX (D), MAURIN (E), « Les transformations de la demande de travail par qualification en France », une étude sur la période 1970-1993, INSEE, juin 1995.

INSEE, « Revenus et patrimoine des ménages », *Synthèses n° 1*, 1995.

INSEE, « Revenus et patrimoine des ménages », *Synthèses n° 5*, 1996.

INSEE, « Les revenus sociaux », *Synthèses n° 6*, 1996.

INSEE, « Les revenus d'activité non-salariée », *Synthèses n° 7*, 1996.

JACQUOT (A), « Les flexions des taux d'activité sont-elles seulement conjoncturelles ? », *note interne de l'INSEE*, n° 6221, 1996.

KING (R), REBELO (S), « Low Frequency Filtering and Real Business Cycles », *Journal of Economics Dynamics and Control*, n° 17, 1993.

LEFRESNE (F), « Le marché du travail britannique crée-t-il des emplois », IRES, *Chronique internationale*, n° 41, juillet 1996.

L'HORTY (Y), MEARY (R), « Les conséquences macro-économiques du développement des séries en France », *note interne de la Direction de la Prévision*, 1996.

LAGARDE (S), MAURIN (E), TORELLI (C), « Créations et suppressions d'emploi en France ». Une étude de la période 1984-1992, études du marché du travail, *Economie et Prévision*, n° 113-114, 1994.

LE CORRE (V), « Le recours croissant des entreprises au temps partiel », *Premières Synthèses*, DARES, n° 97, juillet 1995.

LOLLIVIER (S), LEGRIS (B), « Le niveau de vie par génération », *INSEE Première*, n° 423, janvier 1996.

MARCHAND (O) « La diversification dans les contrats de travail et les statuts », *les dossiers de la DARES*, n° 1, janvier 1996.

MARIMBERT (J), « Situation et perspectives du travail à temps partiel », rapport au ministre du Travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, 1992.

MERON (M), MINNI (C), « Des études à l'emploi : plus tard et plus difficilement qu'il y a vingt ans », *Economie et Statistique*, n° 283-284, INSEE, 1995.

MERON (M), MINNI (C), « L'emploi des jeunes : plus tardif et plus instable qu'il y a vingt ans », *Données sociales*, INSEE, 1996.

OCDE, « Perspectives de l'emploi », juillet 1996.

PAUGAM (S), ZOYEM (J.P), « Pauvreté et transferts sociaux : une dépendance accrue des ménages à bas revenus », *Solidarité-Santé*, n° 1, 1996.

PERICARD (M), NOVELLI (H), « Les aides à l'emploi », rapport n° 2943, Assemblée Nationale, 1996.

PONTHIEUX (S), « Les salaires des jeunes à l'embauche : les effets de la sélectivité du marché du travail », *Premières synthèses*, DARES, 1995.

SALAI (R), « Sensibilité de l'activité par sexe et âge aux variations du chômage » *Annales de l'INSEE*, n° 8, 1977.

SANDOVAL (V), « L'individualisation des salaires marque le pas », « La part des primes dans la masse salariale reste constante depuis 1990 », *les dossiers de la DARES*, n° 1, janvier 1996.

SANDOVAL (V), « Négociations et salaires ». Contribution au colloque « Salaires et relations sociales », Paris, 23 mai 1996.

Secours Catholique, « Analyse des situations de pauvreté rencontrées en 1994 », septembre 1995.

INÉGALITES D'EMPLOI ET DE REVENU

LES ANNÉES QUATRE-VINGT-DIX

La première moitié des années quatre-vingt-dix est caractérisée par une faiblesse sans précédent de l'activité économique et par une instabilité conjoncturelle forte. Dans ce contexte, le deuxième rapport annuel du CSERC aborde quatre thèmes importants : la flexibilité de l'emploi, les politiques d'aide à l'emploi, la situation des jeunes, les inégalités de revenu. Conformément à sa vocation d'éclairer les évolutions récentes de l'emploi et des revenus, le second rapport annuel du CSERC apporte sur ces sujets des éléments d'information et des analyses fondées sur les travaux des principales administrations concernées (INSEE, ministère du Travail et des affaires sociales) et d'équipes de chercheurs.

Le Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts a été mis en place à la fin de 1994. Il est composé de neuf membres. Son président est Pierre Cabanes (secrétaire général du groupe Thomson). Les autres membres sont Paul Champsaur (directeur général de l'INSEE), Jean-Marie Delarue (vice-président du Conseil national de l'information statistique), Bruno Durieux (ancien ministre), Jean-Luc Gaffard (professeur des Universités), Henri Guaino (commissaire au Plan), François Monier (conseiller maître à la Cour des Comptes), Michèle Puybasset (conseiller d'Etat), Raymond Soubie (président d'Altédia).